C.R.I.C. N° 87 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Vendredi 11 décembre 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Projets et propositions....1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter) ;

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis)....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Maroy....2

Ordre des travaux

Intervenants : M. le Président, M. Maroy....2

Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

Intervenants : M. le Président, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal....2

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, MM. Tzanetatos, Desquesnes..4

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, MM. Matagne, Desquesnes, Mme Pécriaux, MM. Tzanetatos, Maroy, Janssen, Florent, Dupont....7

Reprise de la séance....22

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter)

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, M. Desquesnes, Mme Kelleter, M. Maroy.....22

Reprise de la séance.....37

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter)

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Kelleter, MM. Matagne, Desquesnes, Mme Pécriaux, MM. Tzanetatos, Maroy, Janssen, Clersy, Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....37

Reprise de la séance.....56

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1ter)

Exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9bis)

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, M. Maroy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, MM. Matagne, Dupont.....56

Vote.....65

Confiance au président et au rapporteur.....65

Liste des intervenants.....66

Abréviations courantes.....67

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Présidence de M. Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Je vous invite à badger, si ce n'est déjà fait.

Je constate que le quorum physique est atteint. Vous verrez par la suite que cela a toute son importance.

Avant d'entamer nos travaux de ce jour, il me revient de vous informer que les membres effectifs de la commission qui se sont préalablement inscrits auront la possibilité de participer au vote à distance.

Le vote à distance n'interviendra toutefois qu'en l'absence de quorum en présentiel vote par vote.

Le vote à distance interviendra dans le cadre de l'examen du budget initial 2021 pour la désignation du rapporteur, pour le vote de recommandations adressé par notre commission à la Commission du budget et des infrastructures sportives ainsi que pour la confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration dudit rapport.

Il ne sera pas possible de demander une rectification du vote tout comme il ne sera pas possible pour un député de prendre part au débat par visioconférence.

Les députés qui ne sont pas présents physiquement et qui souhaiteraient déposer un amendement doivent utiliser l'adresse amendement@parlement-wallonie.be. L'amendement doit être signé pour être déclaré recevable.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 354 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*) ET (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 à 1*ter*) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal (Doc. 354 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9*bis*) et (Doc. 355 (2020-2021) N° 1 – Annexes 9 et 9*bis*).

Je vous propose de suivre la méthodologie suivante dans le cadre du budget initial 2021.

Après la désignation d'un rapporteur, nous aurons l'exposé de Mme la Ministre suivi de l'exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, ainsi que les commentaires éventuels de Mme la Ministre aux observations de la Cour des comptes.

Au niveau de la discussion générale, je vous propose tout d'abord de travailler par thématique avec les considérations et les questions d'ordre général avant de passer à l'examen des recettes et des dépenses, division organique par division organique, programme par programme.

Viendront enfin l'examen des unités d'administration publique ainsi que l'examen de la note de genre.

Nous conclurons ce point par un vote de recommandations à l'égard de la Commission du budget et des infrastructures sportives, sans oublier d'accorder

la confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je propose M. Matagne comme rapporteur.

Si la majorité propose un candidat, il n'y a pas de problème.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je propose M. Janssen comme rapporteur.

M. Desquesnes (cdH). – Je retire ma proposition pour laisser la majorité s'exprimer.

M. le Président. – M. Janssen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Je remercie M. Desquesnes pour son élan chevaleresque et pour son geste apprécié par la majorité.

Ordre des travaux

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Une petite question quant à l'organisation des travaux. Pour la discussion générale, fait-on une discussion générale « grande soupe » où l'on met tout dedans, on parle des différentes compétences de la ministre ou bien l'on scinde selon les compétences ? Simple question. Je me plierai à ...

M. le Président. – Je viens de le préciser. Je souhaiterais que cela se fasse par thématique d'abord. Je sais que, et pour l'avoir vécu l'année dernière, on a fait une « grosse soupe », comme vous venez de le dire, mais mon souhait et le souhait peut-être de Mme la Ministre, c'est que l'on aborde cela par thématique.

M. Maroy (MR). – Pourriez-vous faire le détail des différents chapitres ?

M. le Président. – Vous anticipez déjà, mais j'allais le faire puisqu'on parlera : environnement, développement durable, nature et forêts, en ce compris la peste porcine africaine et les scolytes, le bien-être animal et la ruralité.

M. Maroy (MR). – Merci pour les précisions, Monsieur le Président.

M. le Président. – Merci, Monsieur Maroy.

Exposé de Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mesdames et Messieurs les Députés, bonjour à toutes et à tous. La crise sanitaire nous demande une adaptation constante, notamment de nos budgets et de nos sources de financement. La situation d'urgence que nous vivons actuellement nous impose également un travail de flexibilité accrue afin de permettre à notre Région de répondre rapidement et efficacement aux besoins qui évoluent jour après jour.

Néanmoins, nous avons voulu maintenir nos priorités. La crise de la covid-19 n'a pas fait disparaitre, comme vous le savez, ni la crise climatique, ni celle de biodiversité, bien au contraire. Nos concitoyens ne s'y trompent pas, eux qui ont trouvé du réconfort dans ces pauses, notamment dans la nature qui nous entoure. Les moyens pour cette ambition environnementale sont donc maintenus, voire renforcés, malgré ce contexte particulier.

Le budget que je vous propose aujourd'hui montre également une attention importante en matière de bonne gestion, qu'il s'agisse de la gestion de l'encours, d'une meilleure estimation des recettes ou de l'utilisation des fonds, particulièrement nécessaires en période de crise. Aujourd'hui, je suis donc fière de vous présenter un budget 2021 ambitieux malgré cette crise :

- 13,6 millions d'euros pour la biodiversité et la nature, soit un budget nature triplé depuis le début de la législature ;
- 2,2 millions d'euros supplémentaires de moyens additionnels, via le Fonds de protection de l'environnement, pour avancer dans la lutte contre l'impunité environnementale ;
- 4,8 millions d'euros de moyens additionnels sur le Fonds pour la gestion des déchets, notamment pour soutenir le zéro déchet ;
- des moyens additionnels également pour la santé environnementale et le monitoring de notre environnement via, notamment, des subventions allouées à l'Institut scientifique de service public.

Enfin, dans le cadre du plan Get up Wallonia, nous avons également dégagé des budgets innovants en collaboration avec mon collègue en charge du Climat, parce que nous voulons sortir de cette crise par le haut, avec une Wallonie plus résiliente, plus verte, encrée

dans la nature et avec un meilleur cadre de vie. Je vais donc mettre en exergue en particulier : 12,5 millions d'euros pour la végétalisation des centres urbains et villageois en vue de l'atténuation des changements climatiques dans les milieux urbanisés, en collaboration avec mon collègue en charge du Climat. Également, en ce qui me concerne plus directement, 26 millions d'euros pour des projets concrets renforçant la résilience et la transition écologique de notre territoire.

J'en viens maintenant au point relatif aux recettes. C'est à noter, les recettes en 2021 sont stables par rapport à 2020 malgré la crise, avec une augmentation de 4,2 millions d'euros pour les recettes affectées, et une diminution de 4,2 millions d'euros pour les recettes diverses. Au total donc, un ensemble de recettes à percevoir de 136,4 millions d'euros en 2021, dont 122,2 millions d'euros de recettes affectées.

En ce qui concerne plus spécifiquement ces recettes affectées, par rapport à 2020, nous avons donc une diminution de 1,3 million d'euros de la taxe Eau, qui correspond en fait à une prévision de l'administration sur base des perceptions 2019, et une augmentation de 3,9 millions d'euros des recettes en matière de déchets, dont 1,6 million d'euros en particulier de recettes additionnelles provenant de sommes payées par les intercommunales pour l'incinération de leurs déchets non dangereux, et également 1,7 million d'euros de recettes additionnelles selon les estimations de l'administration en matière de CET à politique constante.

Par ailleurs, 2 millions d'euros additionnels sur les droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état du sol. C'est donc, pour rappel, une attestation qui permet de savoir si un sol est pollué en vendant ou en achetant un bien immobilier. La prévision des recettes intègre en 2021 une récupération d'arriérés auprès de la Fédération des notaires.

En matière de recettes diverses, qui s'élèvent à 14,3 millions d'euros, par rapport à 2020, nous noterons une diminution de 4 millions d'euros sur la recette à percevoir de l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine. L'Europe a en effet diminué les aides vu la sortie de crise, et l'on peut bien sûr se réjouir de cette sortie de crise puisque je rappelle que l'Europe a attribué le statut « indemne de PPA » à la Belgique depuis quelques semaines. À noter également que la recette prévue était de 8 millions d'euros en 2020. Des remboursements prévus par l'Europe seront donc effectués en 2021.

En matière de dépenses, je vais détailler les dépenses essentielles, en tout cas, les variations essentielles par rapport à 2020, par thématique. Tout d'abord en matière d'environnement, et, plus spécifiquement, à travers le Fonds de l'environnement, on notera une augmentation de 2,2 millions d'euros sur les dépenses directes à charge du fonds, donc hors code 8, soit un total d'utilisation de dépenses de 45 millions d'euros en dépenses directes en 2021. Mais comme vous le savez, comme il est prévu dans le cadre de la Déclaration de politique régionale, le budget 2021 consacre également la pleine affectation des moyens du fonds, soit un total de 76,8 millions d'euros pour la protection de l'environnement. L'intégralité des recettes prévues en 2021 sera donc utilisée en dépenses à charge du fonds, soit en partie en dépenses directes, soit en code 8. Donc, une augmentation de 29,6 millions d'euros en moyens de paiement sous forme de code 8. Ces moyens additionnels permettront à divers acteurs de respecter, en particulier pour les codes 8, les obligations en matière de protection des ressources en eau, en vue d'atteindre les objectifs européens de bon état des masses d'eau en 2027.

En ce qui concerne toujours l'environnement, mais plus spécifiquement le Fonds des déchets, on notera une augmentation de 4,8 millions d'euros sur les dépenses à charge du fonds, soit un total de 28,6 millions d'euros en 2021. Ces fonds additionnels serviront à soutenir des actions de prévention pour le zéro déchet, notamment en matière d'augmentation d'aides aux communes pour le zéro déchet, un soutien au plan de réduction du gaspillage alimentaire, le plan REGAL, un développement du compostage, des ressourceries et des *repair cafés*.

Par ailleurs, en matière de santé-environnement, j'ai souhaité soutenir un financement additionnel à l'ISSeP de 700 000 euros afin d'amplifier le *monitoring* permanent de l'environnement et les actions en matière d'environnement-santé.

J'en viens maintenant aux mesures relatives à la ruralité. Comme vous le savez, nous avons souhaité maintenir le budget total relatif aux PCDR, aux Plans communaux de développement rural, à hauteur de 14 millions d'euros, avec néanmoins une meilleure gestion de l'encours. Par ailleurs, nous avons également innové cette année avec un montant complémentaire de 1 million d'euros qui sera amplifié par un cofinancement européen pour les projets leaders du PwDR, en particulier les projets relatifs aux GAL.

En matière de bien-être animal, les enveloppes budgétaires sont indexées par rapport à l'ajustement de 2020, soit une augmentation de 1,6 million d'euros par rapport à cet ajustement, ce qui comprend à la fois le fonds BEA et le budget classique en matière de bien-être animal.

En ce qui concerne le développement durable, on notera un budget de 5,8 millions d'euros en 2021, en ce compris les budgets relatifs à l'alimentation durable. Je parle ici des budgets courants.

Enfin, nous avons également, collectivement, au sein du Gouvernement, souhaité améliorer la gestion

globale de l'administration avec 2,2 millions d'euros d'économie en frais de fonctionnement en ce qui concerne le SPW ARNE.

Je termine en ce qui concerne le budget classique par les mesures relatives à la nature.

Nous avons souhaité mettre un coup d'accélérateur à la politique en matière de biodiversité, avec un montant supplémentaire de 4,9 millions d'euros en 2021 pour la biodiversité, notamment pour la gestion de la plantation des haies, mais également le développement et l'entretien des aires protégées, des réserves naturelles, soit un montant global de 7,9 millions d'euros en 2021 pour la biodiversité spécifiquement.

Le budget total en matière de nature s'élève donc à 13,6 millions d'euros, soit un budget triplé par rapport au début de la législature. C'est une évolution notable sur laquelle je me dois d'insister pour marquer l'intention très forte du Gouvernement en matière de préservation de la nature.

Par ailleurs, une réserve de 5 millions d'euros est maintenue pour prendre en charge les mesures concernant la gestion de la peste porcine africaine et le soutien aux secteurs impactés par cette crise.

Pour terminer, en ce qui concerne ce travail sur le budget 2021, le Gouvernement a appliqué la même méthode de travail que pour l'ajustement 2020, c'est-à-dire celle d'un triple budget :

- un budget ordinaire, que je viens de vous expliquer dans ses grandes orientations et ses grandes variations ;
- une enveloppe spécifique relative au covid ;
- une enveloppe destinée à la relance, à la résilience et à la transition.

C'est une enveloppe d'investissement dont je souhaiterais mettre en exergue, en ce qui concerne mes compétences, deux budgets particuliers.

Tout d'abord, il y a un budget de 12,5 millions d'euros, comme je le vous le disais en introduction, pour la végétalisation des centres urbains et villageois en vue d'atténuer les changements climatiques, les îlots de chaleur dans les milieux urbanisés, qu'ils se trouvent en ville, en périurbain ou en zone plus rurale, en collaboration avec mon collègue en charge du Climat.

À côté de cela, il y a un budget de 26 millions d'euros de provisions de relance, résilience et transition pour divers projets qui vont nous être proposés dans le cadre de la dynamique Get up Wallonia. Des experts de terrain rendront prochainement un rapport qui nous permettra de soutenir différents projets.

J'ai noté ici quelques thématiques phares sur lesquelles l'ambition sera certainement présente : le soutien à une alimentation durable et de qualité, la lutte contre l'érosion de la biodiversité et la résilience de nos forêts. L'affectation précise dépendra des projets concrets qui sont en cours de préparation par la dynamique Get up Wallonia, que ce soient les experts, mais aussi la consultation citoyenne qui rencontre un beau succès.

C'est donc un budget responsable et qui offre des perspectives de redéploiement également résilient pour l'après-covid que je vous propose aujourd'hui. Je me réjouis d'en débattre maintenant avec vous.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. – Mesdames et Messieurs les parlementaires, Madame la Ministre, mes commentaires vont porter sur les matières visées par votre commission. Ces différents points sont traités dans le rapport de la Cour des comptes consacré au projet de décret contenant les budgets de l'année 2021 de la Région wallonne.

Je vais commencer par le chapitre 6 qui concerne le projet de budget général des dépenses, et plus particulièrement à la page 47, au point 6.5 « Principale évolution des crédits de dépenses ». C'est une analyse de la Cour des comptes qui a été réalisée par division organique. Quand c'était nécessaire, on présente les différents commentaires par programme.

Vous avez d'abord un tableau qui reprend toute l'évolution par division organique des crédits d'engagement et des crédits de liquidation.

Ma première intervention portera sur la division organique 10 « Secrétariat général ». C'est une remarque qui s'applique sur l'ensemble du budget général des dépenses de la Région. Par rapport au budget initial 2020, les crédits de cette division organique augmentent de 1,187 milliard d'euros en engagement et de 803 millions d'euros en liquidation.

Cette hausse concerne surtout le programme 08 « Plans wallons d'investissement, de transition et Get up Wallonia », dont les crédits, inscrits sous la forme de provisions ou de réserves, s'élèvent à 1,629 milliard d'euros en engagement et à 1,113 milliard d'euros en liquidation, ce qui représente respectivement 8,83 % et 6,26 % du total de ces crédits inscrits au budget initial 2021.

La ministre vient de parler des 26 millions d'euros, qui font partie de ces provisions, consacrés à l'alimentation durable, la nature, la biodiversité, la résilience et la forêt.

La Cour observe que le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens

prévus par la mise en œuvre des politiques publiques et nuit, de ce fait, à la transparence du budget. Afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, la Cour recommande de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget.

À titre d'illustration, on a constaté, dans certains organismes, que l'on avait déjà prévu, dans le projet de budget 2021, en recettes, des subventions présentées dans le budget général des dépenses de la Région, dans cette catégorie de provisions. Au niveau de la spécialité budgétaire, ce n'est pas très clair.

Le nouveau programme 10 « Développement durable », au sein de la division organique 10, regroupe les articles de base dédiés au développement durable repris auparavant au programme 42 de la DO 16. Au budget initial 2021, les crédits d'engagement s'élèvent à 6 millions d'euros et les crédits de liquidation à 6,1 millions d'euros.

Je passe à la division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », plus particulièrement au programme 03 « Développement et étude du milieu », en partie utilisé par la ministre.

Les crédits d'engagement et de liquidation de ce programme sont en hausse respectivement de 5,1 millions d'euros et de 5,2 millions d'euros par rapport à l'initial 2020.

Deux points concernent votre commission :

- une subvention exceptionnelle à l'ISSeP de 1,7 million d'euros octroyée tant en engagement qu'en liquidation dans le cadre d'un litige relatif à l'assurance groupe pour lequel la Cour du travail de Liège a donné gain de cause aux agents ayant introduit l'action en justice ;
- une hausse des crédits prévus pour les études et contrats de services spécifiques aux programmes DEMNA à hauteur de 1,2 million d'euros en engagement et de 1 million d'euros en liquidation.

J'en ai terminé avec le point 6.5 « Évolution des crédits de dépenses ».

Je vais passer à la page 59, au chapitre VII, concernant les fonds budgétaires.

Je formulerai une remarque générale sur l'ensemble des fonds budgétaires de la Région. Vous avez le tableau qui vous donne l'évolution des recettes et des dépenses sur chaque année et la présentation des soldes de chacun de ces fonds.

D'une manière générale, pour les fonds, les crédits variables inscrits au budget général des dépenses sont prévisionnels, car les dépenses qui y sont imputées sont uniquement limitées par le montant des recettes affectées réellement perçues au cours de l'année augmenté, le cas échéant, du solde réel reporté de l'exercice précédent.

Comme le montre, en bas de la page 59, le tableau qui présente les différents fonds budgétaires. Les recettes affectées aux fonds budgétaires augmentent de 20,1 millions d'euros entre le budget ajusté 2020 et l'initial 2021, tandis que les dépenses augmentent de 31,7 millions d'euros et restent inférieures aux recettes de l'année.

Dès lors, la différence entre les recettes et les dépenses, qui constitue le solde de l'année, alimente le solde reporté des fonds budgétaires. Toutefois, la Cour constate que le solde prévisionnel de l'année 2021 est réduit à 2,1 millions d'euros.

Entre le 31 décembre 2019 et le 20 novembre 2020, les soldes reportés sur les fonds budgétaires sont passés de 944 millions à 1,111 milliard d'euros en engagements, donc plus 17,6 %, et de 1,077 milliard d'euros à 1,25 milliard en liquidations, soit une augmentation de 16 %.

Pour l'année 2020, le taux d'exécution des dépenses, au 20 novembre 2020, s'élève à 18,8 % de ce qui avait été prévu, alors que le taux des réalisations des recettes à cette même date atteint 67,9 %.

Ces soldes reportés au 20 novembre 2020 concernent principalement cinq fonds budgétaires qui contribuent à hauteur de près de 86,2 % au report des moyens disponibles à l'année suivante. Il s'agit notamment du Fonds pour la protection de l'environnement dont le solde disponible en crédits de liquidation s'élève à 266,8 millions d'euros au 20 novembre 2020, et du Fonds pour la gestion des déchets qui affiche un solde de 135 millions d'euros.

Je vais en terminer sur deux commentaires qui concernent deux fonds gérés par la ministre. Le premier se trouve, dans le rapport, à la page 61. C'est le Fonds pour la protection de l'environnement, où l'on prévoit dans le budget initial 2021, donc à la clôture, un solde en crédits d'engagement de 215 millions d'euros, et un solde en crédits de liquidation de 253 millions d'euros.

Les prévisions globales de recettes affectées au Fonds de la protection de l'environnement s'élèvent à 76,8 millions d'euros. Parmi les recettes affectées à ce fonds, les prévisions relatives au produit des taxes sur l'eau, inscrites au présent projet de budget s'élèvent à 67,3 millions d'euros, ce qui représente une très légère hausse de 0,5 million d'euros par rapport aux prévisions ajustées 2020, qui elles-mêmes étaient en baisse de 1,7 million d'euros par rapport au budget initial 2019.

Les prévisions inscrites au projet de budget correspondent aux estimations réalisées par l'administration. Selon les données reprises dans le système comptable du 18 novembre 2020. Le montant des droits constatés en matière de taxes sur l'eau imputé

au compte d'exécution du budget s'établit à 60,7 millions d'euros – ce sont les droits constatés – mais les recettes perçues s'élèvent quant à elles à 59,2 millions d'euros.

Plusieurs autres recettes sont attribuées au Fonds pour la protection de l'environnement, dont l'une correspondant aux droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols – 3,8 millions d'euros de prévisions – et une autre à provenir des remboursements des avances consenties aux associations environnementales reconnues – 3,5 millions d'euros de prévisions.

En ce qui concerne la recette correspondant aux droits de dossier, il est à noter qu'elle figure depuis plusieurs années dans le budget, mais que les recettes réalisées sont systématiquement nettement inférieures aux prévisions. En 2019, il y avait 367 000 euros sur une prévision de 2,4 millions d'euros. En 2020, cela concerne 216 000 euros sur une prévision de 1,8 million d'euros. Cependant, l'exposé de la ministre de l'Environnement indique que l'augmentation de la prévision de recettes est justifiée par l'extension de cette facturation à la Fédération des notaires.

En ce qui concerne les remboursements d'associations environnementales déjà prévus en 2020 à hauteur de 3,5 millions d'euros, les recettes imputées au 18 novembre 2020 s'élevaient à 924 000 euros. Les prévisions de dépenses correspondent à celles en recettes, soit 76,8 millions d'euros.

Je vais passer maintenant au Fonds pour la gestion des déchets. Dans le budget initial 2021, on prévoit comme solde en crédits d'engagement pour ce fonds 123 millions d'euros, et un solde en crédits de liquidation de 130 millions d'euros. Les prévisions globales de recettes affectées au Fonds pour la gestion des déchets s'élèvent à 41,5 millions d'euros contre 37,3 millions d'euros au budget ajusté 2020. Parmi les recettes affectées à ce fonds, les prévisions relatives au produit des taxes en matière de déchets inscrites au présent projet de budget s'élèvent à 33,9 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 4 millions d'euros par rapport aux prévisions ajustées 2020.

Les prévisions inscrites au projet de budget sont supérieures de 2 millions d'euros aux estimations réalisées par l'administration, car elles tiennent compte de la majoration du taux de la taxe sur l'incinération de déchets non dangereux avec récupération de chaleur introduite par cavalier budgétaire dans ce projet de budget.

Cela se trouve exactement à l'article 15 du dispositif du budget des recettes.

Les recettes relatives aux taxes sur les déchets enregistrés dans l'application comptable GECOM, au 18 novembre 2020 s'élèvent à 28,5 millions d'euros en droit constaté.

Il est à noter que le montant encaissé – montant perçu – est identique – 28,5 millions d'euros.

Une prévision de recettes de 3,7 millions d'euros est à nouveau inscrite au budget 2021 sous l'intitulé « Participation des organismes exécutant des obligations de reprise » dans le cadre de la gestion des déchets.

L'inscription de cette recette, sur base de la DPR 2019-2024, prévoit que le Gouvernement réformera le système d'obligation de reprise. Il conclura un accord de coopération entre les trois Régions.

L'exposé particulier de Mme la Ministre indique que des recettes pourront être prévues dès la signature de cet accord, soit lors de l'ajustement du budget.

D'après les informations dont la Cour dispose, des négociations seraient en cours et pourraient effectivement aboutir au mieux avant l'ajustement 2021.

La Cour relève qu'en l'absence d'accord, l'inscription de cette recette au budget initial semble quelque peu prématurée. Une contribution émanant de ces organismes figure depuis plusieurs années au budget régional sans qu'elle n'ait jamais pu être perçue.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits prévus au projet de budget, elles s'élèvent à 28,6 millions d'euros tant en engagements qu'en liquidations.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. le Président. – Merci, Monsieur Demeffe, pour votre exposé.

La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je voudrais juste remercier M. Demeffe pour son examen minutieux et dans des temps qui sont, je le sais, assez courts.

M. le Président. – Y a-t-il éventuellement des questions des députés à adresser à la Cour des comptes ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je remercie M. l'Auditeur pour son exposé très clair et très technique.

À ce point technique, j'aurais peut-être aimé avoir une précision sur la notion de spécialité budgétaire à laquelle il faisait référence, notamment en termes de recours à la provision faite dans ce budget, pour bien mesurer la notion et ses contours.

M. le Président. – La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. – La spécialité est un des principes budgétaires. Je sais que c'est très technique. C'est un des principes importants en droit budgétaire et cela permet, notamment aux parlementaires, de connaître la destination des montants alloués à un crédit. Quand on met des montants importants en provision, cela ne vous donne pas l'indication de la destination de ces montants.

Ici, nous avons remarqué que, pour le budget initial 2021, le poste provisions avait quand même fortement augmenté. Ce n'est donc qu'un constat de la Cour.

Hier, j'étais dans la commission de M. le Ministre Henry. Je sais que je quitte un peu la commission, mais, pour illustrer en pratique la spécialité budgétaire, il y avait par exemple 35 millions d'euros qui étaient repris en budget des recettes de l'opérateur de transport de Wallonie alors que ces 35 millions d'euros figurent toujours ici, dans le budget général des dépenses en provisions.

On connaît donc quelque part déjà la destination puisque l'organisme l'inscrit dans son budget. Ici, la Région le met toujours en provision dans le budget général des dépenses.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur Demeffe.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie M. Demeffe pour son exposé.

Effectivement, les questions que nous avons adressées sont davantage à Mme la Ministre puisque l'exposé était clair avec notamment la spécialisation budgétaire, mais nous y reviendrons dans quelques instants, j'imagine.

M. le Président. – Monsieur Desquesnes, merci. Vous m'avez volé la réplique puisqu'il me tient, en notre nom à tous, de remercier M. Demeffe pour son exposé.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Comme je vous le rappelle, nous essayerons d'aborder le travail par thématique que je vous rappelle : environnement-développement durable, nature et forêt, en ce compris la peste porcine africaine et les scolytes, le bien-être animal, la ruralité.

La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – Les thématiques que vous venez de dire, on va toutes les aborder maintenant, on ne va pas faire biodiversité, et après nature. Ma question est : va-t-on tous parler de nature et ensuite tous de biodiversité ?

M. le Président. – On peut parler d'environnement. Ensuite, si l'on regroupe les trois autres thématiques, ce ne sera pas trop grave, puisque c'est la manière dont nous avons travaillé l'année dernière. J'en ai convenu avec Mme la Ministre, et cela ne la dérange pas non plus que plusieurs thématiques s'interpénètrent et que l'on puisse parler de l'ensemble des considérations générales qui nous préoccupent.

Mme Kelleter (Ecolo). – Merci beaucoup, Monsieur le Président, pour cette clarification.

Chers collègues, les luttes contre le changement climatique et contre l'extinction massive des espèces n'ont pas attendu la crise sanitaire pour exister. Cette dernière année n'a pas non plus aidé à les faire avancer.

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, c'est le rôle de tout le monde : du citoyen lambda, des entreprises et surtout des pouvoirs publics de s'engager chacun et chacune à son échelle. Pour son compte, le pouvoir politique, outre la fonction modèle qu'il doit avoir, doit créer de l'adhésion aux mesures qu'il prend pour inciter les changements de société nécessaires.

C'est dans ce cadre que j'aimerais particulièrement saluer les moyens alloués à l'action *Yes, we plant*, parce que ce n'est pas seulement une mesure bouleversante en faveur de la biodiversité, mais aussi une mesure de sensibilisation, d'information et de rassemblement des citoyens.

On a vu les dernières semaines, défiler des photos d'un peu partout en Wallonie, de citoyens qui se sont rassemblés en respect des conditions sanitaires, pour planter des haies et des arbres. Je crois que c'est un projet qui donne de l'espoir et qui donne tout un sens à la politique que vous menez au sein de ce Gouvernement.

Dans l'augmentation de 4,6 millions d'euros prévue pour les actions en faveur de la biodiversité, on trouve des mesures telles que l'augmentation des moyens pour subsidier les plantations, l'acquisition et la gestion des réserves naturelles, une cartographie du Réseau écologique wallon et apparemment aussi un projet *Life* qui est en planning.

Avez-vous eu la possibilité d'échanger avec le secteur de l'agriculture sur l'augmentation des moyens pour subsidier les plantations ? Si oui, avec quelles conclusions ?

Une *task force* a été mise en place pour accompagner ce projet. Pourriez-vous nous détailler à

quel stade se trouvent ces travaux et quels travaux surtout seront prévus pour l'année 2021 ?

En ce qui concerne les aires protégées et les réserves naturelles, avez-vous déjà des projets un peu plus concrets qui seront réalisés en 2021 ?

J'aimerais aussi avoir un peu plus d'explications sur le projet de cartographie du Réseau écologique wallon, et surtout sur les objectifs liés à sa mise en place.

Il me revient aussi qu'un nouveau projet *Life* est en cours de discussion au niveau du Gouvernement. Pourriez-vous nous dire un peu plus sur les contours du projet ? Le projet *Life* traitera de la restauration des vallées ardennaises. Quelles vallées seront visées en premier ? Sur base de quels critères avez-vous choisi ces vallées ? Pourriez-vous nous détailler le financement du projet, et la ventilation prévue pour ces données ?

J'aimerais faire un lien à la DPR, parce que l'on trouve également un paragraphe qui indique que le Gouvernement renforcera également les actions menées dans le réseau Natura 2000 en lien avec les écosystèmes aquatiques.

Après analyse, un plan de restauration morphologique des cours d'eau anthropisés sera développé. Voyez-vous des synergies possibles entre ce point de la DPR et le nouveau projet *Life* ? Parce que sans les vallées ardennaises, il y a souvent des petits ruisseaux. Outre ces mesures, j'aimerais saluer également les moyens prévus à hauteur de 1,9 million d'euros dans le Fonds « bas carbone et résilience » pour aider, entre autres, à structurer et à diversifier la filière wallonne des pépiniéristes.

Je crois que cette mesure est essentielle, car on constate qu'il y a une demande croissante dans le secteur, qui va jusqu'à épuisement des stocks dans certains endroits. Je crois que c'est également un signe incontestable de l'engouement de la population pour ces plantations. Par contre, il est indispensable que si l'on veut planter, on ait des plantes. Madame la Ministre, l'appel à projets pour structurer cette filière a été clôturé le 23 novembre. Pourriez-vous nous indiquer les candidats qui ont été retenus ?

En matière de ruralité, vous avez annoncé dans votre exposé, un montant complémentaire d'un million d'euros.

Pour le cofinancement européen correspondant à la part régionale des frais du personnel et de fonctionnement pour les projets leaders du PCDR a été prévu, mais l'on perd un peu en crédit de liquidation. Pourriez-vous détailler ? Les crédits d'engagement sont augmentés d'un million d'euros, mais les crédits de liquidation diminuent de 200 000 euros. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ?

Une petite incise concernant le bien-être animal parce que je vois qu'il y a le renouvellement des appels à projets pour la recherche et l'innovation en la matière à hauteur de 200 000 euros. Ce n'est pas un gros montant, mais je crois que les appels à projets réalisés cette année concernant l'abattage à la ferme, l'impact bien-être animal de la densité des poulets de chair et la recherche d'alternatives pour la mise à mort des jeunes mâles, ont montré que même si ce budget est petit, il peut avoir une grande importance pour l'élevage et pour l'agriculture wallonne. Les appels à projets réalisés, cela est un outil aussi, ils rencontrent de réelles demandes du secteur.

Madame la Ministre, avez-vous déjà une idée de quels sujets seront visés pour les appels à projets en 2021 ?

Avant de conclure, j'aimerais vous féliciter aussi pour la mise en place de l'Alliance Emploi-Environnement dédiée à l'alimentation durable et de qualité.

Il faut ajouter à tout cela, à mon avis, de « proximité » aussi parce que la création de circuits courts pour augmenter notre souveraineté alimentaire est un objectif qui me tient particulièrement à cœur. Je vois que c'est le même cas pour vous si l'on valorise les produits de nos agricultures en circuit court, on peut éviter de donner tout le profit aux grandes chaînes de distribution. Ceci pourra, à la fin, augmenter le salaire des autres agriculteurs sans pour autant augmenter les coûts des aliments pour les citoyens. Je crois que cette logique de circuit court est un *win-win* pour toutes les parties prenantes, mais elle a besoin de moyens pour démarrer. C'est ici qu'intervient l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation.

Dans cette thématique, il y a eu un appel à projets en 2020. Les projets retenus sont-ils désormais connus ? Si pas, dans quels délais seront-ils communiqués ? L'on parlait de 10 projets au début, je crois que l'appel à projets a rencontré un franc succès, avez-vous pour objectif d'inclure des projets en plus du quota de 10 projets qui était prévu à la base ?

Quels autres projets dans le cadre de l'Alliance Emploi-Environnement Alimentation comptez-vous mettre en œuvre en 2021 ?

M. le Président. – Je voudrais apporter une précision et vous dire combien il est difficile de présider cette commission avec des personnes dans la salle 2 que je ne vois pas et qui lèvent leurs mains et qui s'agitent.

Je reprécise ce que j'ai dit d'entrée de jeu. J'ouvre la discussion générale et ensuite, nous passerons aux recettes, aux dépenses, division organique par division organique, programme par programme, cela veut dire que vous pourrez poser toutes vos questions sur les AB à ce moment-là si vous souhaitez le faire.

Il n'y a rien de pire que de présider comme je suis en train de le faire aujourd'hui.

Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose au cas où je ne me serais pas bien fait comprendre ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, à la suite des constats qui ont été faits par la Cour des comptes, M. Demeffe a annoncé une prévision de recettes de 3,7 millions d'euros pour la participation des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets. La Cour a indiqué que c'est une recette prématurée.

Je ne vous jette pas la pierre puisque cette contribution émanant de ces organismes figure depuis plusieurs années au budget régional. Comment va-t-on toutefois activer les choses pour garantir cette recette et mettre en œuvre des opérations derrière ?

La Cour observe en outre que les recettes affectées au fonds Kyoto, qui est complémentaire au fonds « bas carbone et résilience », font l'objet d'une sous-utilisation récurrente depuis plusieurs années. Cela a été évoqué également hier chez votre collègue, le ministre Henry. D'ailleurs, le ministre regrettait de ne pas avoir pu exploiter davantage ce fonds.

Quelles sont vos prévisions concrètes quant à l'utilisation de ce fonds pour les années à venir ? Allez-vous avoir une politique de contribution avec votre collègue, le ministre Henry ?

En page 39, la recette attendue dans le cadre de l'intervention de l'Union européenne dans la gestion de la peste porcine, prévue à hauteur de 8 millions d'euros en 2020, est reportée pour moitié sur l'année 2021. Nous avions souligné, à l'initial 2020, une certaine forme d'incertitude quant à la perception de la globalité du montant de 8 millions d'euros uniquement sur 2020. Qu'importe, ce qui est fait est fait.

Au 30 octobre, on avait perçu 2,8 millions d'euros. Il reste donc 1,2 million d'euros à recevoir de la part de l'Union européenne avant le 31 décembre. Pouvez-vous nous apporter des garanties quant à la perception effective de ce montant de 1,2 million d'euros ? Pouvez-vous également nous apporter des garanties quant à la perception des 4 millions d'euros annoncés pour 2021 ? Va-t-on se retrouver dans la même logique qu'au début 2020, où l'on annonçait 8 millions d'euros alors que l'on a reçu 4 millions d'euros, ou percevra-t-on ces 4 millions d'euros ?

De manière plus générale, Madame la Ministre, je tiens à vous féliciter de vous prêter au jeu de cet exercice difficile. On sait bien que c'est très technique et que ce n'est pas très « sexy », sauf pour notre excellent collègue, M. Antoine, qui adore en parler pendant des heures avec M. Crucke.

Dans votre budget, je lis une certaine forme de continuité et peut-être un manque de priorisation. C'est en tout cas la lecture que j'en fais et j'imagine que vous saurez aisément contrer mes dires.

Quelles sont les priorités de votre budget pour 2021 ? Comment les traduisez-vous concrètement par vos AB budgétaires ?

Pouvez-vous m'indiquer les projets qui, dans vos matières, sont compris dans le cadre du plan Get up Wallonia et du Plan de relance européen, coordonné par notre jeune secrétaire d'État, Thomas Dermine ?

Par ailleurs, à l'issue du conclave budgétaire, vous annonciez notamment 2,2 millions d'euros additionnels via le Fonds de protection de l'environnement pour avancer dans la lutte contre l'impunité environnementale, 700 000 euros additionnels pour la santé environnementale et le *monitoring* de notre environnement, notamment par un renforcement des moyens alloués à l'Institut scientifique de service public, et 12 millions d'euros pour la végétalisation des centres urbains et villageois – vous en avez d'ailleurs parlé dans votre exposé – en vue de l'atténuation des changements climatiques dans les milieux urbanisés, en collaboration avec le ministre du Climat.

C'est pour cela que je vous parlais d'une certaine forme de précision. J'ai du mal à retrouver ces dispositions dans vos articles budgétaires. Pouvez-vous nous préciser quels sont ces articles budgétaires ?

Par ailleurs, on peut constater de nombreuses augmentations de budgets de dépenses concernant des études, des colloques, des réunions. Je ne vous cache pas que je préfère les réalisations, même si, vous me direz, il faut passer par ces réunions, ces colloques et ces études, mais j'ai l'impression qu'il y en a beaucoup, que l'on ne priorise pas le travail et que l'on ne se focalise pas sur l'essentiel : la réalisation.

Pouvez-vous nous apporter des compléments d'information quant à cette multitude d'études, de colloques et de réunions annoncés ?

En matière de transition écologique, vous avez droit, en collaboration avec le ministre Henry, à une enveloppe de 12,5 millions d'euros pour mener des politiques communes en matière de transition et de résilience.

En 2021, une provision « Relance, résilience et transition » est prévue à hauteur de 108 millions d'euros en crédits d'engagement et de 88 millions d'euros en crédits de liquidation. L'objectif annoncé est clairement de tester des solutions nouvelles en matière de relance, de redéploiement, de résilience.

De quelle manière envisagez-vous la coordination de votre travail avec le ministre Henry ? Pouvez-vous nous donner des objectifs communs, qui vous lient sur le

terrain et qui traduisent la mise en œuvre de votre budget ?

J'ai déjà parlé de la taxe sur les organismes concernant les obligations de reprise et je ne reviendrai pas là-dessus.

Un élément sur lequel nous pouvons nous rejoindre, c'est le système de consigne. Au printemps 2021, je l'espère, on pourra reprendre les auditions et aller vers une certaine forme de réalisation.

Dans le budget, je ne lis nulle part des budgets consacrés à ce système de consigne. Cela peut peut-être être extrait d'un autre article budgétaire qui va nous permettre de continuer à avancer sur le sujet.

Y a-t-il une volonté réelle de votre part d'aller en ce sens ou, pour l'instant, patiente-t-on en attendant les auditions ?

C'est un détail, mais un budget doit faire preuve de rigueur.

Concernant le fonds « bas carbone et résilience », vous annonciez, à l'ajustement 2020 et lors de la création de ce fonds, que l'idée était bien de rendre plus pérenne ce fonds par voie d'un décret organique.

Quand pouvons-nous espérer voir ce fonds traduit par un décret ?

Concernant la ruralité, vous savez que le développement rural me tient à cœur et que nous avons eu une petite mésentente concernant un sujet de développement rural qui concerne ma commune. Je ne reviendrai pas dessus.

Toujours est-il que j'estime que, via ce moratoire – et je peux entendre que nous n'ayons pas la même vision des choses –, l'on a fait perdre du temps à certaines communes, au-delà de leur avoir fait perdre une partie du financement. Vous avez justifié ce moratoire par une diminution de l'encours qui, de mon point de vue, était déjà initiée sous la précédente législature.

Au-delà de l'objectif de réduire l'encours, puisque c'est l'un des arguments qui ressort le plus souvent de votre discours, quels sont vos projets ou quelles sont les mesures positives que vous pouvez tirer de votre réforme pour tout ce qui concerne les programmes communaux de développement rural ?

Par ailleurs, j'en profite pour rebondir sur le GAL. Vous avez indiqué que c'est un financement nouveau avec 1 million d'euros. Techniquement, oui, c'est neuf, mais ce n'est que la traduction d'un programme européen, financé par l'Europe et étalé sur sept ans. Mme Kelleter l'a d'ailleurs évoqué dans sa prise de parole.

Vous souhaitez peut-être apporter une dimension supérieure à ce programme européen. Si tel est le cas, pourriez-vous nous en donner quelques précisions ?

Enfin, pour terminer la prise de parole sur la discussion générale, en termes de bien-être animal, je sais que c'est une matière complexe et très sensible. Je ne parviens pas à dégager concrètement vos projets. Le ministre Carlo Di Antonio, souvent critiqué dans cette enceinte, a beaucoup et bien travaillé en la matière. J'aurais aimé savoir si Mme la Ministre pouvait nous apporter des précisions quant à ces projets concrets sur le terrain concernant le bien-être animal. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voudrais compléter les interventions que M. Matagne vient de réaliser. Dans votre présentation générale, Madame la Ministre, vous avez eu l'occasion de dire qu'il y avait deux éléments dans le cadre de Get up Wallonia, vous avez cité deux chiffres et deux projets : 12,5 millions d'euros pour la végétalisation et 26 millions d'euros pour la résilience. Dans votre seconde intervention, vous avez seulement parlé de Get up Wallonia pour les 26 millions d'euros.

Je pense que les 12,5 millions d'euros ont trait au Plan wallon de transition, le PWT, la partie déjà acquise en la matière. Il y a une réserve de 1 milliard d'euros, la Cour des comptes l'a indiqué, et j'ai interrogé hier le ministre-président qui m'a dit : « dans le milliard d'euros, il y a 500 millions d'euros pour le Plan wallon de transition en crédits d'engagement et 500 millions d'euros pour Get up Wallonia. »

Le ministre Henry a expliqué qu'il y avait une partie du budget pour le Plan wallon de transition-résilience ; la terminologie a été adaptée. Et vous, Madame la Ministre, quelle est votre part dans le dossier ? Sont-ce les 12,5 millions d'euros de végétalisation ou y a-t-il d'autres choses que vous avez préemptées ? On avait la discussion l'année passée sur le sujet. Quels moyens avez-vous dans le cadre des 500 millions d'euros destinés au Plan wallon de transition ?

J'en viens à Get up Wallonia, pour lequel vous avez donné une information. Dans l'explication complémentaire que vous avez donnée, cela me semblait un peu plus clair, à savoir qu'il y aurait 26 millions d'euros préréservés pour des projets résilience. Confirmez-vous que c'est bien cela ? Dans les 500 millions d'euros pour Get up Wallonia, y a-t-il d'autres budgets préréservés pour vos compétences ? J'aimerais vous entendre de ce côté-là.

J'en viens au budget de provision, celui de 108 millions d'euros. Vous allez peut-être me dire que c'est la même chose, mais je ne le comprenais pas comme cela. Les 108 millions d'euros de réserve liés à la situation post-covid sont localisés chez votre collègue, le ministre Henry, mais j'ai bien compris que

ce budget était le pot de noisettes Ecolo dans le budget 2021. Ce sont les réserves destinées à vos actions à vous et au ministre Henry. Une répartition budgétaire a-t-elle déjà été faite entre vous deux en disant « il y a autant pour le ministre Henry et autant pour vous, Madame la Ministre » ?

Je voudrais également vous interroger sur le Fonds de protection de l'environnement. Vous avez expliqué que vous aviez obtenu une décision – c'est d'ailleurs *expressis verbis* dans le texte de l'exposé particulier – qui permettait de consommer 100 % des recettes. Je vous ai entendu dire « notamment en code 8 », mais dans le texte de l'exposé particulier il n'y a pas le « notamment », donc c'est en code 8. J'ai regardé, mais on y reviendra sans doute plus en détail, les codes 8 qui apparaissent, même s'il n'y a pas de chiffre autour dans le cadre du budget du Fonds de protection de l'environnement. À la fois, vous dites que les 34 millions en plus sont des codes 8 et vous dites, c'est en tout cas inscrit comme cela dans l'exposé particulier : « c'est pour les travaux de mise en conformité de protection des ressources en eau. » Comment des codes 8, qui sont des prêts qui peuvent être des prises de participation, peuvent-ils financer des travaux de mise en conformité de protection des ressources en eau ? Ils ne les financent pas, en réalité ; ils peuvent éventuellement les préfinancer, mais ce n'est pas du financement, puisque c'est simplement l'équivalent d'un prêt d'argent. Si c'est le cas, je voudrais savoir qui seront les organismes avec qui ces conventions de prêts d'argent ou de prises de participation auront lieu. C'est quand même une somme importante supplémentaire. Je m'en réjouis, mais j'aimerais comprendre comment on concilie la logique de code 8, qui est un prêt avec une logique d'annonce de financement de travaux.

C'étaient les questions, Monsieur le Président, que je souhaitais adresser à Mme la Ministre dans l'exposé général.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, on l'a encore vécu ce matin, difficile d'établir une frontière distincte entre environnement, nature, forêt, et cetera. Je me permettrai d'aborder, comme vous avez pu le remarquer, à l'exception de M. le Président, mais qui est neutre, je suis seule représente ici physiquement, puisque M. Lenzini se tient prêt à distance et se prémunit des risques du covid.

Le lien entre la biodiversité et les virus n'est plus à démontrer. Ainsi, très récemment, le rapport du WWF faisait état du lien entre la destruction des écosystèmes et l'apparition des zoonoses, maladies transmises de l'animal à l'homme, à l'image du virus de la covid-19 à l'origine de la pandémie que nous vivons actuellement.

Nous sommes, Madame la Ministre, cela ne vous étonnera pas – en tout cas cela n'étonnera pas les collègues de l'opposition –, très satisfaits de la gestion du Gouvernement. Pour nous, il conviendra de poursuivre la politique de prévention de risque en matière environnementale pour sortir d'une approche uniquement curative, et ce, dans une optique de prévention et également du principe de précaution par rapport aux différents risques.

On le sait, la dégradation des habitats naturels est un facteur qui augmente les risques d'épidémie.

En Wallonie, notre DPR ambitieuse n'a pas laissé de côté la préservation de nos écosystèmes et de notre biodiversité.

Plusieurs stratégies ont vu le jour et d'autres sont à venir, cela, dans une optique de résilience et de transition écologique.

Nous constatons que 4,6 millions supplémentaires sont alloués à la biodiversité pour soutenir la mise en œuvre du maillage écologique fonctionnel, grâce à la plantation de 4 000 kilomètres de haies en milieu ouvert et/ou de 1 million d'arbres dans sa phase améliorée « Yes, we plant ».

Bien que ce soit une excellente chose, nous aimerions, Madame la Ministre, faire un point là-dessus. On le sait, les haies se plantent entre le mois de novembre et le mois de mars. Après cette saison, il ne restera que trois exercices pour parvenir à notre objectif de plantation de 4 000 kilomètres de haie.

Madame la Ministre, combien de kilomètres aujourd'hui ont-ils déjà été plantés ? N'est-on pas en train d'accuser un petit retard ? Le cas échéant, que comptez-vous entreprendre afin d'accélérer le mouvement qui a pu être compliqué par la crise que nous vivons ?

Également, nous constatons, dans l'axe de politique transversale, la création pérenne du fonds « bas carbone et résilience » qui vous permet, en cogestion avec le ministre du Climat, de disposer d'un outil commun afin d'intervenir dans les domaines qui sont liés au changement climatique et à la résilience de notre territoire.

Ce fonds a pour mission de soutenir, par des subventions ou des marchés, les initiatives et acteurs de l'environnement qui contribuent à l'émergence d'une souveraineté alimentaire, d'amélioration des circuits de transport, de distribution alimentaire et de leur future relocalisation, la préservation des services écosystémiques, l'objectif de maximaliser la circularité des matières et de diminuer également la vulnérabilité des milieux naturels et ruraux.

Nous avons noté que ce fonds est complémentaire au fonds Kyoto. Il permettra de soutenir des approches plus novatrices qui sont en cours d'élaboration comme une étude ou des prestations de tiers, nécessaires à

l'accomplissement de missions de l'administration et qu'il est doté d'un budget de 17 millions d'euros.

Madame la Ministre, des projets ont-ils déjà pu bénéficier de la création de ce fonds ?

Par ailleurs, on voit qu'une partie sera destinée à soutenir des projets relatifs à l'hydrogène. En effet, un rapport d'ONG environnementale épingle le lobbying intensif de l'industrie gazière auprès de la Commission européenne pour promouvoir l'hydrogène dans la transition énergétique.

Madame la Ministre, est-on certains que l'on ne risque pas de soutenir des projets de développement d'hydrogène gris ?

Toutefois, nous nous réjouissons de l'encouragement des systèmes d'alimentation durable, un budget d'un million d'euros y est consacré dans le cadre du fonds « bas carbone et résilience ».

Également, 1,9 million d'euros, toujours dans le cadre de ce fonds, sont affectés aux espaces verts et à la nature ainsi que dans la filière bois.

Si la somme affectée est un bon signal, nous constatons que la majorité du fonds – 17 millions d'euros – est dédiée aux dépenses de votre collègue le ministre Henry.

En effet, si l'on retire les frais de fonctionnement, il ne reste que 2,9 millions d'euros dans vos compétences.

Par ailleurs, les mesures transversales suivantes ont également été élaborées, pas avec vos collègues du Climat, de la Santé et de l'Agriculture, à savoir la lutte contre la sécheresse avec, notamment, la volonté de végétaliser les villes, via des appels à projets, le lancement de Wallonair.be, le *biomonitoring* wallon réalisé par l'ISSeP, le travail sur la nouvelle politique agricole.

Par rapport aux appels à projets, la préparation de ceux-ci devait avoir lieu en automne 2020. Madame la Ministre, le travail a-t-il commencé ? Le cadre des appels à projets défini dans les grandes lignes ci-dessous a-t-il été précisé au cours des dernières semaines ?

Il était prévu que les premiers aménagements verraient le jour au printemps 2021. Ces délais pourront-ils être honorés ?

Plus particulièrement en lien avec la problématique de la sécheresse, une stratégie devrait être activée de manière coordonnée et opérationnelle avant l'été prochain. Une *task force* devrait être mise en place entre l'administration, votre cabinet, les opérateurs régionaux de l'eau.

Ce plan est développé sur trois axes principaux : l'éco-résilience, l'hydrique territoriale, la mobilisation de la ressource vers les zones de stress et la gestion de la demande en eau.

Néanmoins, nous ne voyons pas comment sera financée cette stratégie plus que nécessaire.

En effet, sous réserve, aucun programme ni article de votre budget n'y fait référence clairement. On voit simplement une subvention au départ du fonds pour la protection de l'environnement, pour le financement du schéma de la ressource en eau.

Toutefois, dans l'optique de cette transition écologique nécessaire, les investissements reprennent dans le cadre du Plan wallon de transition ou du plan de relance Get up Wallonia.

Comme relevé ci-avant, le réchauffement climatique lié à une urbanisation massive, ainsi que la déforestation, mettra de plus en plus l'homme en contact avec la flore, la faune, mais aussi avec de potentiels nouveaux virus.

Vous nous aviez indiqué bénéficier d'un budget de 23 millions d'euros dans le cadre du plan de relance dédié à vos compétences environnementales.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous le confirmer ?

Le plan de relance, au niveau global, est de 1,3 milliard d'euros. La somme allouée aux compétences environnementales est donc relativement faible. Néanmoins, on peut noter que les dépenses passent également par d'importantes unités administratives publiques.

Par contre, votre contribution à ce plan a déjà permis le soutien à certains projets, notamment avec la crise des scolytes, ainsi que la baisse d'activité liée au covid-19.

Le Gouvernement de Wallonie a approuvé le soutien régional de trois millions d'euros pour inciter les propriétaires forestiers privés et publics à diversifier leurs plantations, l'objectif est de passer de 5 % à 25 % de forêts résilientes en Wallonie.

Si c'est un bon premier pas, il reste encore du chemin à parcourir.

Madame la Ministre, quelles autres actions concrètes allez-vous mettre en œuvre dans le cadre de Get up Wallonia à moyen et à long terme ?

Des aides supplémentaires à la filière bois sont-elles attendues dans ce cadre ?

Concernant la forêt wallonne, la presse annonce la volonté du ministre Borsus de fusionner l'Office économique wallon du bois et l'ASBL Ressources naturelles du développement. Madame la Ministre, quel regard portez-vous là-dessus ? Cela permettra-t-il

réellement, selon vous, une meilleure efficacité afin de mieux contribuer à vos objectifs ?

Enfin, pouvez-vous nous faire un point sur l'efficacité du point de contact Scolyte et du numéro d'appel développé dans ce cadre ? Dans quelle mesure cela aura-t-il permis de maîtriser la crise ?

En matière de gestion des déchets, au niveau des recettes, l'on voit une augmentation attendue de 2,4 millions d'euros via la taxe perçue en matière de déchets en vertu du décret du 22 mars 2007, y compris une taxe sur la co-incinération par rapport à l'ajustement de 2020. Celle-ci, qui est actuellement de 10,19 cents par tonne, est due par les intercommunales. Vous prévoyez, à la lecture de votre exposé particulier, de faire évoluer ce taux de taxation ouvert vers des taux prévus en France, en Région flamande et bruxelloise en 2021 de 15 euros par tonne. Cela permettrait, selon vous, d'éviter d'une part, un transfert de déchets non dangereux à incinérer pour des raisons économiques et d'autre part, de favoriser la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers en rendant le coût de l'incinération de ces déchets plus dissuasif.

Madame la Ministre, avez-vous une estimation du coût supplémentaire que cela aura par citoyen ?

Nous sommes conscients de vos initiatives pour éviter les incinérations via les sacs P+MC, les soutiens des ressourceries, l'opération zéro déchet, mais il ne faudrait pas que cela impacte nos citoyens en cette période socialement économique difficile pour la Wallonie et pour les Wallonnes et les Wallons.

J'ai aussi une question qui se rapporte à une remarque de la Cour qui vous est adressée. Ainsi, la Cour indique qu'une prévision de recettes de 3,7 millions d'euros est à nouveau inscrite au budget 2021 sous l'intitulé « Participation des organismes exécutant des obligations de reprise dans le cadre de la gestion des déchets ». L'inscription des recettes se base sur la DPR 2019-2024 qui prévoit que « le Gouvernement réformera le système d'obligations de reprise et conclura un accord de coopération entre les trois Régions ». L'exposé particulier que vous aviez fait, indique que des recettes pourront être prévues, dès la signature de cet accord, soit éventuellement lors de l'ajustement du budget.

D'après les informations dont la Cour dispose, des négociations seraient en cours et pourraient aboutir au mieux avant l'ajustement 2021. La Cour relève qu'en l'absence d'accord, l'inscription de cette recette au budget initial semble quelque peu prématurée. Une contribution émanant de ces organismes figure depuis plusieurs années au budget régional sans qu'elle n'ait jamais pu être perçue.

Madame la Ministre, n'est-il dès lors pas prématuré de reprendre cette recette au budget ?

Au niveau des dépenses, le budget est rehaussé de 4,8 millions d'euros via le Fonds de gestion des déchets. Une série d'initiatives ont été implémentées et cela semble aller dans le bon sens, à savoir des mesures de formation et d'apprentissage, le développement des plans locaux et propreté, l'appel à projets notamment de 1,8 million d'euros pour aider les communes à acquérir des caméras ainsi que le soutien aux communes pour une meilleure gestion des poubelles publiques, et cetera.

Néanmoins, l'on voit que le Fonds pour la gestion des déchets n'est pas pleinement utilisé. Seuls 23,8 millions d'euros sont dépensés alors qu'il y a 37,3 millions d'euros de recettes en 2021.

Madame la Ministre, dans ce cadre, pourrait-on imaginer des mesures de compensation pour le citoyen ? Il me revient notamment que les dépenses liées à la section Fost Plus sont relativement faibles.

J'aborde aussi ruralité et bien-être animal ? Comme cela j'ai fini, puisque je vous le rappelle que je suis seule à bord.

En matière de bien-être animal et de ruralité, au niveau de la ruralité, il existe un encours assez important sur le programme des PCDR. L'encours est actuellement de 84,8 millions d'euros. Vous aviez déclaré travailler sur un plan d'apurement de l'encours. Vous prépariez également une réforme du système. Pouvez-vous nous dire où cela en est ?

En matière de bien-être animal, un budget de 1,6 million d'euros est consacré à cette thématique dont 378 000 euros via le Fonds du bien-être animal. Les dépenses à charge du fonds diminuent en passant de 1,134 million d'euros à 378 000 euros. Ce montant semble faible d'autant que le disponible pour l'année est de 1,140 million d'euros.

Ainsi, récemment, en matière de répression des infractions au Code du bien-être animal en matière de permis de détention ou concernant l'Union du bien-être animal, plusieurs problèmes ont été constatés : manque de concertation entre les acteurs de terrain et les agents de police ou du service de l'UBEA, suspension de services – on en a parlé en question orale il y a quelque temps – pour défaut de matériel conforme en matière de saisie animale, et cetera.

Vous aviez également indiqué le recrutement d'agents supplémentaires pour faire face à la violence envers les animaux. Madame la Ministre, pouvez-vous nous faire le point sur la situation ? N'aurait-il pas fallu prévoir un budget plus adapté quant aux mesures prises à l'égard des refuges dans le cadre de la crise covid ?

Vous aviez évoqué une volonté de pérenniser ces mesures en 2021, qu'en est-il ?

Enfin, pour conclure, le groupe socialiste que je représente, constate que ce budget initial tient compte

de la nécessaire transition écologique à atteindre et de la volonté de plus de résilience née de la crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons encore aujourd'hui.

Néanmoins, nous resterons toujours vigilants pour les prochains exercices budgétaires puisqu'il faudra continuer à concilier gestion rigoureuse des deniers publics, mais aussi le soutien aux politiques nécessaires au redéploiement économique, environnemental, social de la Wallonie.

Dans ce cadre, pas mal de dossiers sont attendus, comme le nouveau décret déchets, l'implémentation de la Stratégie « Biodiversité 360 », l'arrêté « Terres excavées ».

Il y a encore du pain sur la planche, mais cela semble aller dans la bonne direction. Merci pour votre attention et pour les réponses que vous pourrez apporter aux différentes questions soulevées par le groupe socialiste.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Bonjour à tous les collègues. Madame la Ministre, bonjour également.

Je ne serai pas surprenant en vous disant que, pour mon groupe – le MR, nous considérons que ce budget s'inscrit, à travers vos compétences, dans la triple ambition qu'est celle de la DPR, à savoir, une ambition économique, sociale et environnementale, la troisième vous concernant un peu plus.

Il est important pour notre groupe de veiller à ce que ces trois fers de lance soient systématiquement intégrés de manière concrète dans les enjeux que revêtent vos compétences.

Quatre axes de travail ont permis d'encadrer ce budget. Il fallait préserver les ressources naturelles, le vivant – animal, végétal –, la santé du citoyen – c'est tout le volet environnemental – et la santé.

Il fallait restaurer la biodiversité tant agricole, forestière, qu'urbaine avec des montants alloués pour favoriser les projets dans les centres-villes essentiellement, même si vous visez aussi la ruralité, donc, un maillage vert de qualité.

Il fallait aussi anticiper en préparant l'adaptation et la résilience – c'est un mot à la mode souvent utilisé, j'ai même entendu Mme Pécriaux l'employer en fin d'intervention –, de nos territoires face au changement climatique. C'est un enjeu qui animait nos débats préélectoraux et il est évident que, sur le sujet, le citoyen nous attend pour prendre des mesures fortes. C'est en ce sens que nous sommes – en tout cas, les partis de cette majorité – engagés à travers notre programme, mais aussi, et surtout, à travers la DPR qui encadre nos travaux.

En parlant d'encadrement, il fallait aussi mieux encadrer avec une législation environnementale qui se veut efficace, lutter contre les infractions environnementales, sensibiliser et renforcer le lien à la nature et au vivant. J'ai d'ailleurs fait part d'une certaine irritation, lors de notre dernière commission, concernant le report d'une législation beaucoup plus stricte à l'égard des pollueurs. Cependant, il est évident que c'est un pan de votre activité qui devra venir couronner un peu l'ensemble de vos décisions, de vos actions.

En ce sens, je vous l'ai dit, le MR soutiendra la mise en œuvre des politiques environnementales et de protection de la nature, puisqu'il y a une vision intégrée aux enjeux qui sont développés à travers notre DPR. Sans surprise et fort heureusement, il n'y a pas beaucoup de modifications entre le budget de 2020 et le budget de 2021. S'il y en avait eu beaucoup, on aurait pu vous qualifier de girouette, mais ce n'est pas le cas.

Il y a tout de même quelques données complémentaires, quelques nouvelles. Sans surprise, c'est la crise du covid qui est venue un peu semer le trouble par rapport à la trajectoire qui devait être la vôtre. En ce sens, le Gouvernement a tenté de prendre plusieurs mesures, en ce compris un plan Get up Wallonia, qui vise à essayer de relancer l'économie wallonne à travers les différentes compétences de ses ministres, en tout cas les compétences que revêt la Région.

Au regard de cette crise du covid-19, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les priorités qui étaient les vôtres en 2020 et qui ont un impact sur votre budget 2021 ? Il est indéniable qu'une telle crise, par son aspect économique notamment, doit avoir un impact sur les compétences qui sont les vôtres.

Sur votre budget 2021, dans votre exposé sur les recettes, vous n'avez pas dit grand-chose sur la diminution de 0,8 million d'euros concernant le remboursement des frais de saisie en matière de bien-être animal, donc les recettes affectées au fonds. J'ai également compris qu'il y avait, en tout cas sur le sujet de la peste porcine africaine, une provision de 5 millions d'euros, mais, en recettes, il y avait un reliquat de 4 millions d'euros, qui est la moitié de la partie que l'Union européenne devait débourser pour l'année 2020 et qui n'a pas été entièrement liquidée, à concurrence de 4 millions d'euros pour l'année 2020, et donc qui se voit attribuer dans les recettes 2021.

Que craignez-vous en matière de peste porcine africaine ? Pensez-vous qu'il y aura un relent à ce point important que 9 millions d'euros – je prends des pincettes, je ne suis pas certain des chiffres que j'avance – pourraient s'avérer nécessaires pour faire face à des conséquences directes ou indirectes en matière de peste porcine africaine ? Avez-vous des informations que nous, en tant que simples députés, n'avons pas encore et que les médias n'ont pas encore pu relayer qui justifient

tout de même que ce montant important soit réservé sur le sujet ?

Je fais attention à ne pas empiéter sur les matières qui seront développées par mes collègues.

En matière de crise sanitaire toujours, on a certainement dû renoncer ou reporter des politiques qui étaient prévues. Je vous ai demandé de me détailler quelles étaient ces politiques. Quelles concessions avez-vous dû faire dans votre budget par rapport aux autres ? Je sais que M. Janssen y reviendra par rapport à l'enveloppe que vous devez vous partager avec le ministre Henry, je lui laisse donc la question. Pouvez-vous détailler au mieux tout ce pan de votre politique et l'impact ?

Un sujet important est la saga qui concerne les taxes Bebat et Recupel. On note un statu quo par rapport à 2020.

Toutefois, pour rappel, et ce n'est pas un petit sujet dans votre compétence, c'est même une polémique qui a dérapé vers les instances judiciaires, puisque la Cour constitutionnelle a annulé la taxe sur les organismes exécutant les obligations de reprise sur base de l'argument territorialité. Il existe donc une contrariété entre l'étendue des activités des producteurs sur le territoire national belge et l'étendue territoriale des compétences régionales en matière d'obligation de reprise et de fiscalité.

La Cour a d'ailleurs considéré que cette taxe n'était pas territorialement limitée à la Wallonie et qu'elle échappait donc à la compétence territoriale du législateur wallon que nous sommes. Elle a donc été supprimée à l'ajustement 2019. À l'initial 2020, 3,7 millions d'euros ont été inscrits dans le cadre de votre ministère en recettes, alors même que la Cour des comptes, à l'époque, avait souligné que la perception de cette recette était fragilisée puisqu'il n'y avait pas d'uniformité du système et qu'il n'y avait pas d'accord de coopération entre les trois régions.

Vous aviez inscrit cette recette en vous basant sur la Déclaration de politique régionale qui prévoyait que le Gouvernement réformera le système d'obligation de reprise, la DPR et que le Gouvernement conclurait un accord de coopération entre les trois régions.

Le « hic » est qu'à défaut d'accord pour 2021, ce système d'agrément posera des difficultés. Notre excellente collègue, Mme Nikolic, avait posé une question orale en commission et vous aviez indiqué qu'une convention pourrait être reprise ou prise sur le sujet. En septembre 2020, à l'ajustement du budget 2020, l'on avait maintenu la recette de 3,7 millions d'euros. Vous aviez précisé qu'un travail était toujours en cours concernant la constitution d'une base légale nécessitant un accord de coopération. Vous aviez également indiqué que, bien que cette recette était inscrite dans les tableaux de recettes, elle faisait preuve de prudence, car aucune dépense n'était, pour l'instant, prévue à charge du Fonds pour la gestion des déchets.

Ma question aujourd'hui dans le cadre de cet initial 2021, qui maintient toujours cette recette de 3,7 millions d'euros au budget général des recettes, est de nous permettre de faire le point sur l'état d'avancement concernant la conclusion d'un accord de coopération intrabelge. Je pense que le temps qui s'est écoulé entre le début de la problématique et la décision de la Cour constitutionnelle et ce budget 2021 devrait avoir permis, même si la crise covid est passée par là et que les agendas ont été bousculés comme un peu partout. Je pense que l'on devrait être en mesure de voir le bout du tunnel, à percevoir une légère lueur et nous dire, si c'est possible, où en est l'état des négociations ?

Il est évident que ne pas régler l'aspect légal de ce sujet, qui est un sujet important, n'est pas un signal de paisibilité en termes de bonne gouvernance. Il est donc grand temps de s'y atteler.

Je terminerai en espérant avoir été le plus clair possible sur les questions soulevées par la Cour des comptes, notamment par rapport aux provisions de recettes que sont celles visées dans notre budget qui, manifestement au regard de la Cour des comptes, sont systématiquement bien supérieures à ce que la Région perçoit *in concreto*. À savoir, dans le cadre de cette récupération, parfois j'entendais que les prévisions étaient neuf fois supérieures à ce qui était concrètement récupéré. J'aurais voulu savoir quel est l'argument puisque, à la Cour des comptes, il n'y a pas vraiment eu de réponses données sur le sujet. J'espère que vous laissez la primeur de votre exposé aux parlementaires que nous sommes. Comment allez-vous éventuellement pallier à ce manque de recettes par rapport aux prévisions que sont celles d'un budget ? On sait bien qu'un budget c'est voir à long terme, c'est une prévision et que cela peut toujours être amendé par la suite. C'est d'ailleurs à cela que servent les ajustements. Cependant, si ces prévisions sont systématiquement faussées par une ambition trop importante en termes de recettes, c'est qu'à un moment l'on doit en tirer des conséquences.

Je termine avec une question d'ordre un peu plus général, puisque l'on est dans la discussion générale. L'on sait les ambitions qui sont les vôtres et l'on sait les montants éventuellement prévus dans ce plan Get Up Wallonia, M. Desquesnes y a eu égard dans son intervention.

À un moment, l'ensemble des projets, des ambitions qui sont les vôtres à travers votre action gouvernementale, pourraient-ils être vus au regard de la crise ? Je m'explique.

La crise covid-19 a un impact économique – c'est certain – à l'égard de différentes entreprises, de tous les acteurs d'ailleurs. Il n'y a pas que les entreprises : il y a le secteur associatif également et les citoyens.

Avez-vous redistribué les cartes, toujours en gardant le même objectif au regard de cette crise ?

Je prends l'exemple des haies sur 4 000 kilomètres. Le budget consacré à la plantation de 4 000 kilomètres de haies est un budget important. Avez-vous redéfini la manière avec laquelle vous alliez l'implémenter concrètement pour permettre à ce budget, qui tend vers un objectif que nous soutenons, à savoir la plantation de 4 000 kilomètres de haies, de favoriser l'entrepreneuriat ou de favoriser une reprise de l'économie et de ne pas faire ce qui était prévu et qui, à l'époque d'avant-crise, était intéressant ? Aujourd'hui, vos équipes se sont-elles dit : « On va réaffecter ou revoir la manière avec laquelle nous affectons les budgets prévus pour l'ensemble de nos objectifs » ?

Je pense que l'on demande à chacun des ministres de faire des efforts et que c'est une question qui mérite d'être posée.

Peut-être que vous pourrez nous donner, là aussi, des informations.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je voudrais intervenir dans cette discussion générale sur la question des déchets, avec quelques points d'attention pour mon groupe.

Tout d'abord, les ministres travaillent à l'élaboration d'un plan de gestion intégré des infrastructures de déchets. C'est un plan qui aura pour objectif d'optimiser la gestion des infrastructures de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble du territoire wallon, et ce, en termes de capacité, mais aussi en termes de financement.

Une *task force* a été mise en place en décembre 2019. Elle est composée de représentants du cabinet de Mme la Ministre, de représentants du SPW, de l'ISSeP ou encore de la SPAQuE. Ce groupe de travail devrait aboutir à la réalisation de ce plan pour fin 2021. C'est en tout cas le calendrier prévu.

Le programme de travail comprendra un diagnostic de la situation actuelle, des projections en matière de besoins et de capacités via l'étude de scénario et une analyse des impacts environnementaux et socio-économiques. Sur base des analyses menées, un programme opérationnel de mesures à mettre en œuvre sera proposé pour assister la *task force* dans sa mission.

Mme la Ministre a déclaré, en juin dernier, qu'il était prévu de mobiliser des acteurs clés au sein de différents groupes de travail spécifiques. J'aurais souhaité que Mme la Ministre fasse le point sur l'état d'avancement de ce dossier.

Où en sont les travaux de cette *task force* ? L'agenda initial, fin 2021, pourra-t-il être tenu ? Les groupes de travail spécifiques sont-ils constitués ? Quels sont les acteurs mobilisés ?

Un autre point d'attention pour mon groupe, c'est l'article 108. C'est un cavalier budgétaire qui introduit, dans le décret déchets, une exception au bénéfice des communes. Pour l'année 2021, de manière exceptionnelle, les communes ne seront plus tenues au respect de la fourchette 95 %-110 % du coût-vérité, et ce, pour obtenir ou espérer obtenir les subsides prévus par le décret déchets.

Il est vrai que la crise sanitaire engendre des surcoûts pour les communes. Je salue également cette initiative de Mme la Ministre et du Gouvernement pour les soulager quelque peu. Mme la Ministre peut-elle préciser cette mesure exceptionnelle ? Quel en sera l'impact sur le portefeuille du citoyen ? Cette mesure unique permettra-t-elle de contenir les coûts en matière de gestion des déchets et d'éviter une nouvelle hausse de la taxe immondices ?

Là, je voudrais attirer l'attention de Mme la Ministre, mais je pense que ce n'est pas nécessaire. Elle est bien au courant, mais, depuis quelques années, bon nombre de communes dénoncent une fourchette du coût-vérité trop étroite, qui les oblige à des hausses régulières et significatives des taxes forfaitaires, du prix des levées ou encore du prix de vente des sacs payants, et ce, pour se replacer dans la fourchette autorisée.

Je peux vous dire – témoignage de terrain, puisque ma commune a dû augmenter la taxe il y a quelques semaines, on ne savait pas encore que, dans le budget 2021, figurait cette possibilité de déroger à la fourchette – qu'à chaque fois, c'est une levée de boucliers dans la population. Il faut faire preuve de pédagogie, mais c'est parfois extrêmement compliqué.

J'attire votre attention sur la proposition de résolution qui avait été votée par notre Parlement en avril dernier. C'est vrai que je voudrais que l'on ait une réflexion sur ce coût-vérité. Certains coûts n'ont pas leur place dans ce coût-vérité : on pense par exemple à certaines charges administratives, le coût de l'enrôlement, le coût du personnel communal administratif, l'indexation des salaires du personnel de collecte.

Il s'agit de coûts qui ne relèvent plus de la question de la production de déchets par habitant, mais bien de la couverture totale du coût de services publics. Il existe aussi des surcoûts, pour certains déjà connus depuis bien avant la crise sanitaire, comme la hausse croissante des coûts de gestion des déchets spéciaux des ménages, la forte hausse des coûts de transport et de traitement des matières reprises dans les recyparcs.

Les recyparcs ont beaucoup de succès ; on y collecte de plus en plus de flux. Mais le traitement que l'on en fait augmente sérieusement. Je dois vous dire que j'étais

assez estomaqué quand nous nous sommes penchés sur l'augmentation concrète de ces coûts dans ma commune. Pour des petites communes rurales, c'est souvent extrêmement compliqué de faire face à ces surcoûts.

Nos obligations en termes de taux de recyclage augmentent, et malheureusement la conjoncture actuelle n'est pas bonne pour certains éléments. Un exemple, on observe une très grosse perte de valeur des papiers-cartons. Les intercommunales de gestion des déchets réclament des mesures de soutien ponctuel de la Région wallonne. La situation est telle, disent-elles, qu'elles ne peuvent plus attendre le renouvellement de l'agrément de Fost Plus qui est prévu en 2024. La question est de savoir si la ministre entend rencontrer cette demande.

Beaucoup de communes ont mis en place des actions et des projets zéro déchet, on s'en réjouit. Et mon groupe se réjouit du fait que la ministre ait prévu des crédits supplémentaires pour le fonds des déchets qui vont notamment permettre de multiplier ses actions zéro déchet. Il est évident qu'il faut recycler, mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Vous ne me démentirez pas, Madame la Ministre.

Il y a là pas mal de choses à faire, notamment dans le secteur de l'emballage : on emballe beaucoup trop. Depuis quelques mois, avec la pandémie, il y a un succès phénoménal du commerce en ligne, je suis assez sidéré de voir à quel point ces entreprises de l'e-commerce utilisent du plastique, du carton. Il y a là des tas de choses à faire.

On constate à propos de ces projets zéro déchet qu'il y a une conscientisation qui vient progressivement : tant mieux. La population répond généralement assez positivement à ces actions zéro déchet. Par contre, la désillusion ou le découragement est aujourd'hui au rendez-vous lorsque ce même citoyen reçoit l'enrôlement de sa taxe déchets, malgré ses efforts. Il trie, il essaye de produire moins de déchets. Celui qui aujourd'hui fait tous ces efforts est toujours tenu au paiement de la partie forfaitaire de la taxe, et ne voit pas sa taxation diminuer.

Dans certaines communes, il voit même sa facture augmenter. Ce sont des retours de terrain très nombreux que j'ai eu, pas plus tard qu'il y a quelques semaines. Quand je vous dis dans ma commune, on a dû se pencher sur le respect du coût-vérité, il y a de la grogne. C'est important, parce que l'on risque de perdre des années d'actions de sensibilisation, de conscientisation.

On était parvenu à faire du Wallon un meilleur élève : il trie bien, c'est un très bon élève quand il s'agit de trier chez lui à la maison. Mais s'il n'est pas récompensé par une baisse de sa facture, il va finir par risquer, sans vouloir être trivial, de nous faire un doigt d'honneur, pour rester poli.

Je rappelle que le précédent ministre avait déclaré à l'époque que son administration travaillait à l'évaluation du système du coût-vérité. En réalité, je ne sais absolument pas ce qui est advenu de ces travaux.

Pourriez-vous nous éclairer sur l'étude que vous avez lancée de votre côté sur ce sujet ? Étude dont, paraît-il, les premiers résultats ne sont pas attendus avant la fin du premier quadrimestre 2021. Je sais que vous espérez légiférer encore l'année prochaine pour que le nouveau système soit d'application en 2022. Je pense que dans une discussion budgétaire, c'est l'occasion d'interroger la ministre sur l'ensemble des sujets qui sont dans ses compétences. J'aimerais que vous puissiez faire le point sur cette question-là.

Enfin, je vous avais parlé de trois points d'attention, il y en a beaucoup plus, mais j'en ai choisi trois pour mon groupe. Le Gouvernement wallon, c'est une bonne chose, maintient son soutien au développement d'une filière de recyclage des plastiques qui soit encrée en Wallonie.

On sait qu'il y a un appel à projets « Plastique » qui a été lancé, c'était par l'ancien Gouvernement managé par M. Borsus. C'était en février 2019. Dans le cadre de cet appel à projets géré par la SOFICO, le Gouvernement a sélectionné six projets en mai 2019, projets qui représentent un potentiel de traitement de 150 000 tonnes de déchets plastiques par an, plus de 350 emplois directs pourraient être créés et cela représenterait 115 millions d'euros d'investissement, dont 47 millions d'euros de part publique. Ce sont les derniers chiffres cités. Les projets sont portés par des investisseurs belges et étrangers issus du Grand-Duché de Luxembourg, de France, d'Espagne et même du Canada.

La ministre expliquait, en juin dernier, que quatre projets étaient en bonne voie et que deux étaient bloqués pour des raisons externes et indépendantes de la Région wallonne. La SRIW espère, ai-je lu dans la presse, la concrétisation de ces quatre projets d'ici la fin de l'année. Nous sommes en décembre, le 11. Quel est l'état d'avancement des projets ? Avez-vous un échéancier à nous communiquer ? Qu'en est-il aujourd'hui des deux dossiers qui sont bloqués ?

Voilà pour ce qui concerne, vous l'avez compris, une intervention un peu plus spécifique sur les déchets. Monsieur le Président, je vous invite maintenant, si vous le voulez bien, à compléter l'intervention du groupe MR. Non pas vous-même, mais à céder la parole, puisque je ne peux pas le faire, à mon collègue Nicolas Janssen.

M. le Président. – Je vais le faire à votre place, puisque pendant votre exposé, vous avez soulevé qu'un troisième intervenant serait là pour votre groupe. C'est bien volontiers que je cède la parole à M. Janssen et M. Clersy. Il piaffe d'impatience de prendre la parole, lui aussi, mais ce sera le suivant.

La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Madame la Ministre, comme l'avait indiqué mon collègue Tzanetatos, j'aimerais vous interroger concernant l'enveloppe de 12,5 millions d'euros conjointe avec le ministre Henry dont l'objectif est de mener des politiques communes en matière de transition et de résilience. La provision relance, résilience et transition prévue pour un montant de 108 millions qui est également conjointe avec le ministre Henry dans l'objectif de promouvoir des projets favorisant la transition écologique et qui devrait servir, concernant les compétences de Mme la Ministre, à soutenir :

- un système alimentaire durable et de qualité ;
- la création d'espaces vert nature ;
- la résilience et la végétalisation urbaine et des espaces ruraux ;
- des solutions d'adaptation au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

M. Desquesnes appelait cette provision « le pot de noisettes Ecolo ». Nous ne partageons pas du tout cette caractérisation ou cette appellation, parce qu'au contraire, nous attachons énormément d'importance à chacun de ces sujets. Il nous semble prioritaire.

Par contre, comme M. Desquesnes, nous souhaitions vous demander, Madame la Ministre, si vous pouviez nous donner plus d'informations sur la ventilation qui est prévue entre le ministre Henry et vous-même. Quelle est la part qui est réservée dans ces deux montants à la mise en œuvre de vos politiques ? Certains projets concrets sont-ils déjà sur les rails ? Pourriez-vous nous donner certaines précisions sur la manière dont vous utiliserez ces moyens ?

Je me limiterai à ceci. Je m'arrêterai là. Je vous remercie pour vos réponses à ces différentes questions.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je voudrais tout d'abord remercier Mme la Ministre pour son exposé introductif.

Le coronavirus nous fait vivre un moment inédit. La crise sanitaire du covid-19 nous affecte toutes et tous, soit parce que nous continuons de travailler pour prendre soin des autres et assurer leurs besoins essentiels, soit parce que nous sommes confinés. Comment ne pas interroger notre système économique, politique, nos choix de société, nos modes de vie, dans ce moment qui paraît comme suspendu ?

Pour mon groupe, il faut faire face au rendez-vous critique qui s'offre à nous. Nous ne croyons pas qu'il faudra faire un peu plus la même chose, au risque de devoir affronter les mêmes conséquences. Il faut en effet rappeler que la crise sanitaire trouve son origine dans les perturbations des écosystèmes.

C'est pourquoi, une fois – espérons-le – que la pandémie du coronavirus sera derrière nous, l'urgence climatique, environnementale et sociale devra être au fondement des programmes de construction de notre société. Cette crise nous rappelle donc l'impératif d'accélérer les transitions. Pour Ecolo, cette situation difficile crée une nouvelle ouverture pour réorganiser et redéployer les énergies vers un lendemain plus durable, plus juste et plus résilient. C'est pourquoi je me félicite, tout d'abord, des accents volontaristes transversaux du Gouvernement en la matière.

En matière de transition écologique, je tiens à souligner positivement l'enveloppe de 12,5 millions d'euros prévue pour mener des politiques en matière de transition et de résilience pour les projets en lien avec la végétalisation et le développement de la nature en ville et dans les noyaux d'habitat.

Au-delà de la question environnementale, la crise sanitaire a montré combien, en période de confinement, il est important pour nos concitoyens d'avoir, à proximité de chez eux, des espaces verts, des lieux où ils pouvaient s'adonner au sport, par exemple. C'est réellement une préoccupation. En dehors de la crise covid, et c'est souvent le cas lors des campagnes des élections communales, nos concitoyens réclament plus d'espaces verts à proximité de chez eux.

Je voudrais également me réjouir que les engagements prévus dans la Déclaration de politique régionale soient bel et bien respectés. Le budget 2021 prévoit la pleine affectation des moyens du Fonds de protection de l'environnement. Cela n'a pas toujours été le cas par le passé, comme vous l'avez souligné.

Historiquement, les dépenses sur le Fonds de protection de l'environnement ont souvent été inférieures aux recettes, avec une contribution importante de ce fonds à l'équilibre budgétaire. Mon collègue, M. Hazée, est plusieurs fois intervenu par le passé au Parlement sur ce sujet pour mettre en avant cette incohérence, l'ensemble des moyens affectés à l'environnement sur le Fonds de protection devant être mobilisé en faveur de l'environnement.

Je souligne positivement votre volonté de voir l'intégralité des recettes prévues en 2021 utilisées en dépenses à charge du fonds. Cela représente quand même une augmentation de 34,6 millions d'euros en crédits d'engagement et de 29,6 millions d'euros en crédits de liquidation par rapport à 2020.

Dans ce cadre, l'an dernier, vous aviez évoqué votre volonté de mettre en place des prêts pour financer des investissements sur l'environnement, plus particulièrement avec la mise en place de centrales d'épuration individuelle, si mes souvenirs sont exacts. Cela rejoint l'une des questions qu'a abordées mon collègue, M. Desquesnes, tout à l'heure.

Puis, ce jeudi, j'ai pu découvrir dans la presse que le Gouvernement wallon, à votre initiative, avait validé des budgets conséquents pour mettre en place ou améliorer la qualité des eaux résiduelles. Ces budgets

visent les systèmes d'épuration individuelle, jusqu'à 80 % du coût en zone prioritaire. C'est une prime régionale qui a été portée à 6 000 euros par installation, soit six fois la prime actuelle, c'est à souligner.

Cela signifie-t-il que ce système de prime majorée va coexister avec le système de prêt que vous avez évoqué l'an dernier ? Pourriez-vous nous indiquer où nous en sommes dans la mise en place de ce projet de prêt ? Quel est votre calendrier de travail en la matière ?

Je voulais aussi m'attarder un instant sur les 17 millions d'euros supplémentaires prévus afin d'alimenter le fonds « bas carbone ». J'ai bien compris, lors de vos explications en commission, à travers nos débats, que le fonds « bas carbone et résilience » n'était pas un fonds budgétaire classique, ce qui le rend plus souple, puisqu'il n'est pas soumis aux règles de programmation classiques. Si j'ai bien compris vos explications, c'est une solide différence avec le fonds Kyoto qui alimentait pas mal de débats quant à son utilisation ; certains collègues l'ont évoqué à l'occasion de leur intervention.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous préciser les mécanismes de financement du fonds « bas carbone » et les différences entre les projets qui seront soutenus par ces deux fonds, le fonds Kyoto et le fonds carbone ?

Je m'interroge aussi sur la manière dont vous allez mettre en œuvre le phénomène qu'a décrit également mon collègue M. Desquesnes sur la sous-utilisation du fonds Kyoto. Je crois qu'il faut vraiment trouver une solution par rapport à cela. Dès lors, quelles sont les recettes que vous préconisez, que vous allez mettre en place avec votre collègue, M. Henry, sur la question ?

Je voudrais également évoquer un autre engagement fort du Gouvernement en matière environnementale qui porte sur les objectifs de la Wallonie en termes de circularité. La DPR prévoit ainsi que la Wallonie s'inscrit clairement dans une double logique de zéro déchet et d'économie circulaire et elle mettra en œuvre une politique permettant d'atteindre, à l'horizon 2027, une diminution de l'incinération des déchets de minimum 50 % des niveaux actuels, ce dont on peut se réjouir à nouveau.

Dans ce cadre, je voulais revenir sur la hausse de prévision des recettes liées à la taxe sur les incinérateurs, +1,6 million d'euros. On le sait, ce taux de taxation doit être suffisamment dissuasif pour favoriser la prévention et la réutilisation des déchets ou les collectes sélectives de déchets en vue de la préparation au réemploi ou au recyclage des matières.

Cela peut sembler une évidence, mais cela ne semblait pas être le cas un peu partout en Wallonie puisqu'une intercommunale wallonne de gestion des déchets envisage de développer une nouvelle ligne d'incinération sur fonds propres, un non-sens environnemental, selon moi.

Madame la Ministre, avez-vous des chiffres sur la majoration envisagée de la taxe par tonne de déchets incinérés ? Où en est la Wallonie par rapport aux autres Régions et pays voisins ?

Si je vous pose la question, c'est parce qu'il me paraît évident que la Wallonie doit tenir compte de ce qu'il se passe autour d'elle afin d'éviter un transfert de déchets à incinérer des pays et des régions avoisinantes vers la Wallonie.

Sur ce dernier volet, j'ajoute qu'à mon avis, c'est l'un des enjeux importants par rapport à l'intercommunale dans le Brabant wallon qui a décidé de multiplier les lignes d'incinération. Je crois que c'est une question qui m'apparaît tout à fait centrale.

Sur le même volet, il est également constaté une augmentation de dépenses à charge du Fonds pour la gestion des déchets de 4,8 millions d'euros. Pourriez-vous nous détailler les mesures de prévention que vous comptez mettre sur pied dans ce cadre ?

Tout à l'heure, dans votre exposé introductif, vous avez parlé de la nécessité de développer des actions zéro déchet. Je crois qu'elles rencontrent un succès certain dans les communes et associations qui ont initié de la sensibilisation en la matière, mais je voudrais faire le lien avec le développement du vrac. La compétence ne vous appartient pas complètement, mais si le consommateur doit avoir sa part de responsabilité dans les changements nécessaires face à l'urgence de la situation en matière de déchets, mon groupe considère également que cela ne pourra se faire sans que les producteurs et distributeurs ne proposent des alternatives et des solutions facilitant la transition vers des modes de consommation plus écoresponsables.

Là aussi, quelles synergies ont-elles pu être nouées avec vos collègues en Wallonie, mais aussi en lien avec les autres niveaux de pouvoir ?

Si vous le permettez, Monsieur le Président, j'aborderai également la question du budget « bien-être animal » qui est quasi stable par rapport à 2021. Quelques questions sur ce volet, Madame la Ministre.

On le sait, les préoccupations des communes en la matière vont grandissant. On peut vraiment s'en féliciter. Dès lors, qu'avez-vous prévu en la matière ?

Une question qui me tient particulièrement à cœur, pour l'avoir vécu dans une vie précédente en tant que président de CPAS, c'est la question des animaux des personnes les plus fragiles. On voit à quel point il y a un attachement très fort à l'animal et donc, dans quelle mesure les actions que vous allez mettre en place prennent-elles en considération cette problématique très spécifique ?

Comme mon collègue, M. Tzanetatos, je voulais revenir sur un point qui a animé nos débats l'an dernier

dans le cadre du budget 2019, qui a trait aux recettes liées au remboursement des frais de saisie. On s'en souvient, il y avait eu une surestimation des recettes initiales en 2009. Or on le sait, c'est un point qui est tout à fait central si l'on souhaite augmenter les recettes en matière de bien-être animal.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point, un état de la situation, en lien avec l'enregistrement et l'identification, mais aussi, plus globalement, au niveau de l'efficacité des saisies ?

Je souhaiterais terminer sur la question de la biodiversité qui a déjà été abordée en long et en large par ma collègue Anne Kelleter.

Souligner, évidemment, le soutien aux communes touchées par la PPA, c'est 1,1 million d'euros pour indemniser les communes, je pense que c'est important. Et aussi les 26 millions d'euros en provision au niveau du plan de relance que l'on a également abordé, qui serviront au projet de régénération de la forêt.

Cela a été souligné, un montant supplémentaire de 4,6 millions d'euros est alloué en 2021 à la biodiversité, notamment en lien avec le projet *Yes We Plant* et c'est un véritable succès, je me félicite de vous voir amplifier cette dynamique. Ma collègue Anne Kelleter disait que chaque mois on voit – c'est un phénomène de contagion – des gens qui se mettent à planter des haies et je trouve que, en l'occurrence, tous ces épisodes sont supérieurs, finalement, à la somme des parties. Il y a un effet, une plus-value qui est créée, un effet d'entraînement. C'est comme au football, quand le collectif transcende la force de frappe des 11 joueurs....

(Réaction de M. Desquesnes)

Exactement, quand on marque deux fois, c'est comme si l'on marquait 3-0, comme le souligne fort joliment mon collègue Desquesnes.

Il y a vraiment une belle histoire qui est en train de s'écrire surtout en termes de conscientisation de la population par rapport à ces enjeux. Cela n'apparaît pas stricto sensu dans les tableaux budgétaires, mais je tenais vraiment à le souligner.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – J'avais oublié une question et elle fait écho à des remarques que la Cour des comptes avait faites également sur la création des nouveaux fonds.

D'ailleurs ce n'est pas particulier aux compétences qui relèvent de Mme la Ministre, cela relève également d'autres compétences. J'ai eu l'occasion hier d'interpeller le ministre-président M. Di Rupo sur deux fonds qui ont été créés à l'occasion de l'ajustement budgétaire 2020, le fonds covid, rayonnement de la Wallonie et le fonds covid de lutte contre la pauvreté. Ce sont des fonds qui sont alimentés de sommes relativement importantes et qui sont finalement semblables au fonds « bas carbone » dans leur ampleur et dans le type de mécanisme. Une des critiques de la Cour des comptes c'est que, finalement, il n'y a pas beaucoup de règles et c'est seulement contenu par des cavaliers budgétaires.

Hier, le ministre-président m'a dit : « Mais écoutez, je compte bien déposer, en 2021, un projet de décret pour confirmer et pour fixer des règles » parce que je pointais du doigt et d'autres collègues, M. Disabato notamment, le fait que le cavalier budgétaire était très permissif pour les ministres puisque les objets sont très larges et les conditions d'octroi de ces aides le sont tout autant. Et c'est le cas également pour ce qui concerne le fonds « bas carbone » qui est déposé.

C'est l'article 96 qui dit ceci : « Les ministres du Climat et de l'Environnement déterminent les projets financés par le fonds ».

C'est pour cela que je parlais aussi tout à l'heure de noisettes, et cetera. C'est un des mécanismes qui est mis en place et quand on lit le paragraphe 6 de l'article 96, on dit : « Le fonds peut notamment donner lieu à des subventions ou des marchés dans le cadre du plan Action-Énergie-Climat, dans le cadre du plan de relance, de résilience et de transition. Tous ces éléments qui sont quand même très vastes et très larges.

Ma question, Madame la Ministre, c'est : comme le ministre-président, êtes-vous d'accord et vous engagez-vous à ce qu'il y ait des règles plus précises dans l'affectation de ces fonds qui sont dotés de sommes importantes ? On parle ici de 17 millions d'euros. Il y en a déjà eu l'année passée et il y en aura sans doute les années prochaines. Je ne conteste pas le fait de mettre en place ce type de mécanisme, mais la façon dont cela est utilisé et la façon dont notre Parlement, et pour paraphraser ce que le représentant de la Cour des comptes disait en réponse à une question de M. Cornillie. Il va dire : « oui, voilà ! ». Le Parlement constate que, finalement, le degré de précision de l'affectation des dépenses est très faible et donc ma demande est claire : acceptez-vous, comme M. Di Rupo, de vous engager aujourd'hui à donner un cadre légal dans le courant de l'année 2021 à ce fonds « bas carbone et résilience ? »Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – D'abord, je poserai l'essentiel de mes questions quand on abordera programme par programme, plutôt que d'avoir une longue discussion générale très melting-pot, où l'on n'arrive pas à axer sur un point précis. J'ai d'ailleurs toujours en tête la Commission de la culture à la Fédération de la semaine dernière et je pense que mes collègues s'en souviennent aussi.

Ceci dit, le PTB a quand même quelques remarques générales. D'abord, je tiens quand même à déplorer le système de fonds, que ce soit le fonds Environnement, le Fonds pour la gestion des déchets, parce que grosso modo, on a un gros budget général, qui a d'ailleurs presque doublé pour le Fonds pour l'environnement, mais cela ne donne pas ou presque pas de détail sur les répartitions.

Plus généralement, j'ai une critique sur la politique des déchets. Vous le savez, le PTB critique le système de coût-vérité sur les déchets, et, d'ailleurs, sur l'eau également. En effet, plus on trie, plus on paie, car en fait moins il y a de poubelles remplies, plus il faut récupérer les coûts fixes autrement, alors que personne n'a d'usine à déchets chez soi. Il est temps de récupérer les coûts autrement, notamment auprès des vrais producteurs de déchets et des distributeurs. Vous le savez, dans un grand nombre de communes, les taxes poubelles et le prix des sacs poubelles explosent. J'étais d'ailleurs venu en commission avec l'exemple de Mouscron, qui a supprimé la taxe sociale sur les déchets et qui a, en même temps, augmenté le prix du rouleau de sacs de 15 à 25 euros. De plus, les communes sont obligées de pratiquer cette taxation qui est poussée par les règles de répercussion du coût-vérité par les intercommunales avec une possibilité entre 95 % et 105 % du coût. Pourtant, je ne vois pas dans les choix budgétaires faits, notamment sur le Fonds des déchets, une évolution qui pourrait compenser ce mécanisme qui est défaillant, et ce, sans attendre une évaluation du système coût-vérité, dont il est inutile d'attendre les conclusions – je peux déjà vous dire que ce mécanisme, il est injuste, il est antisocial et il est mauvais dans la logique zéro déchet. C'est une situation qui ne peut attendre une année de plus, surtout vu les explosions du coût dans beaucoup de communes wallonnes.

Sur la politique de l'eau et donc sur le Fonds de protection de l'environnement – puisque c'est dedans –, vous prévoyez une augmentation du Fonds de l'environnement de 34,6 millions d'euros, et, principalement, pour les nouvelles politiques de l'eau. On peut évidemment le saluer, mais quelles sont ces nouvelles politiques de l'eau ? Comment celles-ci vont-elles permettre, par exemple, de diminuer le système de coût-vérité qui existe au niveau de l'eau pour les citoyens ? Que prévoyez-vous pour limiter notamment les factures d'eau qui ont explosé avant cette législature ? Si je rappelle un peu les chiffres, on était à un peu près 50 cents le mètre cube en 2005 et l'on était à 2,36 euros le mètre cube en 2017. Donc, vous le savez, de nombreuses personnes n'ont plus les moyens d'avoir un accès à l'eau correct. C'était toute la discussion que l'on a eue sur les limiteurs d'eau et l'accès à l'eau qui doit être un droit fondamental. C'est notamment dû à la logique coût-vérité sur l'assainissement, mais je pense que nous devons surtout renforcer les moyens là-dedans pour éviter que les personnes n'aient plus cet accès à l'eau, en renforçant notamment les moyens des tuteurs énergie du CPAS, et je n'ai pas l'impression de voir cela dans votre budget.

Pareillement : les caméras de surveillance. On suppose que c'est dans le Fonds pour l'environnement sur la partie « Incivilités environnementales » à la page 203, mais il n'y a pas beaucoup de détails. Pouvez-vous donner plus de détails sur cette section de lutte contre les incivilités ? Vous le savez, on ne pense pas que la solution principale est une politique écologique punitive. J'ai peut-être besoin de rappeler l'exemple de Verviers, qui, quand le coût des poubelles a explosé cette année, les gens allaient déposer leurs poubelles dans les poubelles publiques. La solution qu'avait trouvée l'échevin de la propreté, c'était de supprimer les poubelles publiques. Une fois de plus, cela montre que le principe du coût-vérité est injuste et a surtout un impact sur les personnes les plus précaires.

À la page 6, vous parlez d'harmoniser la taxe eaux usagées sur le principe « pollueur-payeur » pour les eaux polluées, mais non raccordées à la distribution publique d'eau. Pouvez-vous détailler ce point ? Pour moi, il n'est pas très clair.

Sur la ruralité, qu'avez-vous déployé pour permettre l'accès aux services de base en zones rurales, comme le distributeur bancaire ? Cela est revenu plusieurs fois dans cette commission l'année dernière, notamment avec la suppression des services bancaires en zones rurales. Vous aviez parlé, par exemple, d'installation de distributeurs dans les services communaux. Je ne vois pas de budget là-dessus, peut-être y en a-t-il un ? En prévoyez-vous un ?

Vous prévoyez aussi 12,5 millions d'euros pour la végétalisation des centres urbains, vous l'avez rappelé dans votre exposé général. Est-il aussi prévu dans ce montant de protéger les zones végétales existantes dans les villes, de renforcer par exemple les moyens du DNF pour enquêter et protéger les zones d'espaces verts comme les parcs, les friches, les zones boisées, qui existent déjà et qui contiennent de nombreuses espèces végétales et animales ? Pouvez-vous détailler l'utilisation de ce montant de 12,5 millions d'euros ?

Pour finir, vous avez dit dans votre présentation ce matin que vous alliez faire 2,2 millions d'euros d'économie dans les frais de fonctionnement du SPW. Cela m'inquiète un peu. Pouvez-vous nous expliquer où, pour quelle raison, et comment avez-vous réussi à effectuer ce calcul ?

Je reviendrai en détail dans d'autres questions quand nous passerons programme par programme.

M. le Président. – Avant les réponses de Mme la Ministre, je vous propose une pause technique de cinq minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 41 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 51 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 354 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*) ET (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour vos différentes questions.

Je vais essayer d'y répondre, mais vous comprendrez que ma réponse va forcément être un peu en vrac. On va explorer différentes thématiques puisque vous l'avez fait également, donc je ne suivrai pas nécessairement l'ordre de vos interventions ni un ordre thématique. Je me permettrai d'aller un peu dans différentes directions, mais j'espère couvrir l'ensemble de vos remarques.

Je vais démarrer par des questions spécifiques et j'aurai ensuite un propos plus général sur les questions plus transversales que vous m'avez posées. Je vais commencer par la question relative à Bebat qui était posée par plusieurs personnes dans l'assemblée.

Comme vous l'avez indiqué et comme la Cour des comptes l'a également indiqué, par rapport à 2020, les recettes liées à une contribution financière des organismes non agréés de gestion des obligations de reprise de certains déchets – on parle ici, par exemple, des piles, des batteries usagées, des déchets d'équipements électroniques et électriques – sont basées sur une démarche volontaire à l'heure actuelle à travers la révision et la reconduction de conventions environnementales avec les organismes concernés.

Comme je vous l'ai déjà indiqué en commission à plusieurs reprises, un travail a été entamé en 2020 pour établir une nouvelle base légale pour réformer le système de la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre de la transposition des nouvelles directives européennes en matière de déchets.

L'idée est donc d'aller vers un accord interrégional ou, à défaut, une adaptation du décret Déchets régional. Un consultant a été désigné par la plateforme interrégionale relative aux REP pour identifier, d'une certaine façon, les dénominateurs communs entre les Régions qui permettraient d'aboutir à un accord interrégional en la matière.

Dans ce cadre, la question de la création d'un ou de plusieurs fonds de financement par les organismes de gestion est à l'étude. Comme cela a été indiqué, cela fait déjà plusieurs années que la recette est inscrite chaque année, mais qu'elle n'a jamais été perçue, notamment par voie de taxation puisqu'il y a eu plusieurs recours contre cette taxe.

En ce qui concerne 2021, les discussions sont toujours en cours au niveau interrégional, mais, en attendant une éventuelle réforme du système REP, des négociations ont démarré en 2020 avec Bebat en vue d'établir une nouvelle convention environnementale. Les négociations portent notamment sur la mise en place d'un plan davantage axé sur la prévention et la réutilisation ainsi que la durée de la mise en œuvre de la convention de deux ans.

Ces négociations, et c'est une bonne nouvelle, sont bien avancées dans un dialogue constructif et il est fort probable qu'un accord soit obtenu début 2021. Cet accord permettra la constitution d'un fonds pour la prévention alimenté par Bebat et donc, la perception de la recette en 2021.

Une démarche similaire va d'ailleurs être entreprise avec la nouvelle équipe dirigeante de Recupel en 2021, mais les négociations n'ont pas encore réellement démarré.

Voilà pour une première réponse sur le volet Bebat.

Je vais peut-être passer directement à la matière du bien-être animal.

En matière de bien-être animal, je vais d'abord rappeler brièvement les grandes actions que j'ai eu l'occasion de mener durant cette première année d'entrée en fonction.

Comme vous le savez, nous avons d'abord voulu renforcer substantiellement le soutien aux communes qui ont des compétences importantes en matière de bien-être animal en revoyant le régime d'aides aux

communes, qui est passé de 2 000 euros à 3 000 euros par commune. Les communes ont répondu favorablement à cet appel, puisque 148 communes – c'est un record – se sont inscrites dans ce régime d'aides à l'heure actuelle, avec comme lignes directrices à la fois la stérilisation des chats errants, mais aussi le renforcement de la sensibilisation en matière de bien-être animal – on sait qu'il y a un volet important à mener en la matière – ainsi que la possibilité d'avoir un référent bien-être animal au niveau de ces différentes communes.

À cet égard – comme M. Clersy m'a questionnée, je me permets d'y répondre directement –, nous avons voulu mettre un accent particulier dans l'accompagnement des personnes précarisées en matière de stérilisation des chats, puisque auparavant uniquement les chats errants pouvaient être stérilisés à travers cette aide. Ici, nous avons élargi cette aide aussi aux personnes en situation de précarité socioéconomique pour qu'il n'y ait plus un frein financier à cet engagement. Par rapport à ce premier régime d'aide, nous avons dégagé un budget conséquent en 2020 qui sera poursuivi en 2021. On part sur un budget de 250 000 euros au total, ce qui correspond à la réalité du budget 2020.

Le deuxième grand aspect que nous avons travaillé – cela répond à la question de Mme Kelleter – concerne trois appels à projets en matière d'innovation, de bien-être animal en élevage. On sait que la question des élevages intensifs est une question essentielle en matière de bien-être animal. On n'en parle peut-être pas suffisamment d'ailleurs. Il est donc essentiel de travailler sur les alternatives en matière de bien-être animal à la ferme. À travers cela, nous avons lancé trois appels en particulier.

Premièrement, un appel à projets sur l'abattage à la ferme, en collaboration avec mon collègue en charge de l'Agriculture, le ministre Borsus.

Deuxièmement, un appel à projets sur l'impact bien-être animal de la densité des poulets de chair. C'est un peu technique, mais on sait que cela oriente aussi très clairement le type de poulets qui sont exploités dans nos installations. Il est donc important de revoir éventuellement les normes. Ici, on étudie dans quelle orientation il faudrait aller dans un premier temps. Troisièmement, un appel à projets concernant l'alternative à la mise à la mort des jeunes mâles, en particulier des veaux ou des poussins. Là aussi, des impacts extrêmement importants en matière de mise à mort de ces animaux d'élevage qui ne correspondent pas aux standards de la production actuelle.

M. Matagne m'a posé la question de l'augmentation des budgets d'études. C'est vrai qu'en matière de bien-être animal, les budgets en recherche étaient largement sous-utilisés auparavant. Or, il me semble que si nous voulons soutenir les alternatives, il est essentiel de se baser sur ces études, ces centres de recherche, ces universités, qui peuvent nous amener des réalisations concrètes en matière d'alternatives qui soient plus respectueuses du bien-être animal. Je reviendrai néanmoins sur votre question de façon plus large tout à l'heure.

Toujours en matière de bien-être animal, un autre élément est une aide spécifique pour les refuges dans le cadre de la crise de la covid-19. Deux vagues d'aides : une première de 1 500 euros par refuge et une deuxième de 1 000 euros, donc un total de 2 500 euros. C'est une aide importante, sachant que ces refuges font face à une diminution de leurs activités qui peuvent apporter des dons. Ici, en particulier durant la période des fêtes, les portes ouvertes, les soupers de Noël, et cetera, leur amènent généralement des revenus. Nous avons donc souhaité les soutenir aussi financièrement dans le cadre de cette crise du covid-19.

À côté de cela, d'autres projets ont été menés en matière de bien-être animal, qui n'ont pas nécessairement d'impact budgétaire, notamment une formation menée en collaboration par l'Union des villes et communes de Wallonie à destination des échevins du Bien-être animal, des bourgmestres qui sont actifs en matière de bien-être animal et qui se devaient souvent d'appliquer un décret qu'ils connaissaient mal, le Code du bien-être animal, parce que trop récent.

On veut aussi les accompagner. Concrètement, dans la mise en œuvre de ce décret, une formation a eu lieu ce 11 décembre dernier pour accompagner les autorités locales dans ce cadre. Nous avons également adopté un certain nombre d'arrêtés plus techniques, sur lesquels je ne reviendrai pas maintenant, de listes positives – encore hier sur la question des reptiles par exemple – mais aussi, comme vous le savez, un renforcement de la protection en tout cas de l'accompagnement au niveau de la mise à mort et notamment le renforcement de la surveillance dans les abattoirs pour les animaux d'élevage également.

Pour ce qui concerne 2021, puisque nous sommes là pour parler du budget 2021, comme je le disais, la poursuite bien sûr de ce régime d'aide aux communes qui est essentiel, mais que nous allons bien sûr évaluer aussi au fur et à mesure, mais je rappelle que ce régime nous l'avons prévu pour trois ans, directement par commune, ce qui permet aussi d'alléger la charge administrative pour les communes et de leur permettre de s'engager dans le long terme.

Nous souhaitons également mieux structurer le régime d'aide aux refuges pour avoir une aide davantage cadrée. On sait qu'il y a des questions aussi relatives aux agréments en matière d'association de bien-être animal, certaines en disposant, d'autres pas, et cetera. Il y a un travail à faire en la matière.

Nous souhaitons aussi travailler très fortement sur le volet de la sensibilisation parce que l'on voit très souvent que les problèmes de maltraitance animale, au niveau domestique, sont souvent liés à des problèmes de sensibilisation, donc il est vraiment essentiel de renforcer cet aspect-là. Nous avons mobilisé le Conseil du bien-être animal à cet égard.

Nous avons également renforcé la présence de la Wallonie dans les alternatives en matière d'animaux d'expérience avec le soutien au projet RE-Place et comme j'ai eu l'occasion de l'annoncer dans la presse il y a quelques jours, la mise en place d'un comité wallon pour la protection des animaux d'expériences qui va vraiment nous aider à réfléchir de façon très approfondie parce que les questions sont sensibles sur la stimulation des alternatives en matière d'expérimentations animales.

Au-delà de cela, ce sont des éléments attendus de longue date, nous en parlons régulièrement en commission, une révision également des agréments en matière d'élevage des chiens et des chats. Là aussi, nous devons renforcer les contraintes pour les éleveurs.

On connaît certains abus, les fameuses usines à chiots, donc il est essentiel de travailler aussi sur cet élément-là pour faire en sorte, par exemple, que l'on ne considère plus ces animaux comme des biens de consommation ou des biens que nous devons produire en masse et qu'il y ait un accompagnement de qualité pour l'élevage. Cela me semble vraiment essentiel.

D'autres dispositions sont prévues également en matière de transport des animaux ; là aussi l'abattage à la ferme est une façon de réduire le transport des animaux, et cetera.

En lien avec ces orientations plus politiques, vous m'avez posé une série de questions plus spécifiques, notamment les recettes liées au remboursement des frais de saisie. Vous vous souviendrez que lors de nos débats à l'ajustement 2020, nous avions clairement identifié une surestimation entre l'initial et l'ajustement des recettes à l'initial 2020. Nous avons repris ce montant de l'ajustement 2020, ici pour l'initial 2021, puisqu'il y avait eu une estimation à la hausse par rapport aux recettes attendues. Nous sommes plutôt à, ici pour 2021, une estimation de l'ordre de 92 000 euros pour le remboursement des frais de saisie. Comme je le disais, malgré cette révision à l'ajustement, cela ne nous a pas empêché de mener différents projets que je viens de vous détailler en matière de bien-être animal.

Il est prévu sur cette question des saisies de faciliter l'efficacité des saisies également avec un arrêté visant à simplifier la procédure de saisie et également de revoir les questions de redevance lié à l'enregistrement et à l'identification des chiens et des chats, tant pour les particuliers que pour les refuges.

En matière de bien-être animal, il me reste à évoquer la question spécifique des ressources humaines et, en particulier, de l'UBEA, l'unité de bien-être animal. Mon administration a parfois été pointée du doigt ces derniers jours dans la presse par l'un ou l'autre en matière de positionnement qui pourrait être considéré comme radical, je m'inscris totalement en faux par rapport à ce positionnement.

C'est une administration qui fait un travail de qualité tant dans son service normatif que dans son service d'unité du bien-être animal et de lutte contre la maltraitance. Ce sont des agents qui doivent être soutenus parce qu'ils font un travail extrêmement précieux et très difficile sur le terrain. Pour les soutenir, je suis en interaction régulière sur le sujet avec ma collègue en charge de la Fonction publique et également la directrice générale du SPW ARNE afin d'envisager des renforcements du service de l'UBEA, qui sont à présent 12 équivalents temps plein. Un travail est également en cours pour la question de l'équipement des agents avec des marchés publics en cours afin de les accompagner très rapidement dans leur travail. Cela me semble essentiel.

Au-delà de cela, apaiser le secteur – je ne le dirai jamais assez – pour travailler main dans la main avec l'ensemble des acteurs, tant les refuges et les associations que l'administration, les communes et les bourgmestres. À cet égard, tant la formation que nous avons dédiée à l'égard des communes que le processus de dialogue avec les refuges sont essentiels. C'est en cours afin de clarifier les rôles de chacun, d'optimiser les collaborations et de se renforcer mutuellement plutôt que de se tirer dans les pattes ; vous m'excuserez pour cette expression totalement à-propos.

Je pense avoir fait le tour de ce que je voulais vous partager en matière de bien-être animal.

J'en viens maintenant à la question des PCDR qui m'a été posée également, en particulier sur la réduction de l'encours et les orientations plus politiques en matière de PCDR.

Lors de ma prise de fonction, en septembre 2019, l'encours sur les PCDR était de 91,9 millions d'euros pour s'établir au 31 décembre 2019 à 86,3 millions d'euros. C'est une diminution déjà conséquente.

J'ai le grand plaisir de vous dire que, au 7 décembre 2020, cet encours s'établit à 80 millions d'euros. Il restera certainement proche de ce montant d'ici la fin du mois de décembre. Ce sont des montants de réduction de l'encours considérables avec une politique qui a été approuvée en termes d'orientation générale par le Gouvernement, tout en maintenant – c'est l'essentiel qu'il faut retenir – l'ambition en matière de budget général des PCDR puisque nous maintenons un budget global de 14 millions d'euros par an. C'est essentiel puisque c'est une politique extrêmement

précieuse en matière de ruralité. J'y reviendrai tout à l'heure.

Malgré la crise de la covid-19 et surtout cette révision du cadre – sur laquelle je vais revenir également – pour améliorer la gestion de l'encours, j'ai proposé et je proposerai encore d'ici la fin de l'année des projets au Gouvernement à hauteur des crédits disponibles en matière d'engagement. Je me suis engagée à ce qu'il n'y ait pas de diminution du budget 2020 à cause de la réforme qui a été engagée. Nous maintenons bien ce budget et il sera totalement utilisé. L'ensemble des communes est informé par l'administration du suivi de leur dossier. Si ce n'est pas le cas pour l'une ou l'autre commune, il ne faut pas hésiter à nous interpeller. Les orientations ont été très clairement données à l'administration en la matière.

Le timing est donc respecté. Nous avons approuvé la réforme telle qu'annoncée dans les temps. La continuité de la politique du développement rural est assurée et par ailleurs confortée par des adaptations et des améliorations sur les modalités de mise en œuvre.

En ce qui concerne les mesures principales relatives à la gestion de l'encours, nous avons à la fois souhaité :

- gérer de façon rigoureuse les délais, que ce soit les délais d'exécution ou les délais de décompte final ;
- maîtriser davantage les budgets. Par exemple, le dépassement budgétaire en cours de procédure des nouvelles conventions sera de maximum 20 %. Il y avait parfois des augmentations de l'ordre de 50 %, ce qui était budgétairement extrêmement difficile à tenir ;
- revoir les taux de subventionnement qui ont été revus plus finement et modulés par catégorie de projets dans un souci d'équité entre les communes, entre les projets, et pour préserver l'accès aux programmes à toutes les communes qui le souhaitent.

Ces adaptations nous permettent de favoriser des projets plus sobres et qui ont les caractéristiques d'un bien public, notamment en introduisant un montant maximal de subsides par catégorie de projet, et en adaptant aussi les taux de soutien pour les projets qui amènent des revenus directs aux communes et qui à ce jour disposaient de taux de subventionnement trop importants.

En ce qui concerne également, je vais dire la rapidité de l'exécution, l'introduction dès 2021 de deux sessions annuelles d'approbation plutôt qu'une permettra aussi aux communes de voir leurs demandes traitées plus rapidement, et bien entendu, nous avons souhaité aussi garder cette philosophie globale du droit de tirage, même s'il ne s'agit pas directement d'un droit de tirage, mais à savoir que l'enveloppe totale de subsides perçus par une commune sur une programmation sera bien entendu prise en considération s'il y a des critères de priorité à allouer.

De façon plus générale, vous l'aurez compris, l'objectif c'est bien d'avoir une politique en matière de PCDR qui soit plus saine, plus transparente, plus participative et plus équitable, et qui permette véritablement à l'ensemble des communes de prétendre à cet apport financier, et non pas d'avoir parfois des excès dans certaines communes alors que d'autres n'ont encore aucune possibilité en la matière.

Nous avons également, pour terminer sur ce point, souhaité renforcer la participation citoyenne avec un financement supplémentaire de maximum 10 000 euros pour la part régionale, et encore la même chose en part communale, pour soutenir également des budgets participatifs.

Il s'avère en tous cas, pour terminer là-dessus, que certaines communes sont satisfaites de cette réforme et encore dans la presse ici, ce jeudi 10 décembre : la gare de Braibant, par exemple, du côté de Ciney. La Commune de Ciney se sentait en tous cas totalement confortée dans ses orientations, donc vous voyez que le fait de crier parfois au loup – même si vous savez que j'apprécie les loups – ne sert pas toujours à grand-chose.

En matière de végétalisation, puis-je vous dire cela maintenant ? Oui, je reviendrai peut-être là-dessus après puisque l'on évoquera la question des investissements de façon plus générale.

Alors, peut-être en matière d'infraction environnementale. La question m'a été posée notamment par M. Dupont, je pense. Quelle est notre politique en la matière ? On a eu l'occasion d'en débattre effectivement un peu plus longuement en commission la semaine dernière concernant le décret Infractions. Alors, clairement, la délinquance est un fléau du quotidien. Elle existe sous différentes formes : les petites incivilités environnementales, qui peuvent affecter non seulement la propreté publique, mais évidemment aussi susceptibles d'inclure des phénomènes de pollutions plus importantes, comme des pollutions diffuses, et d'accroître également le sentiment d'impunité. Mais la délinquance peut prendre aussi la forme de persistance ou de développement d'activités au mépris des législations environnementales, comme le non-respect des normes, l'absence de permis d'environnement pour une activité, mais aussi les formes de criminalité, de grande criminalité parfois, en matière d'environnement, notamment dans le secteur des déchets. Vous vous souviendrez aussi de certaines situations spécifiques du côté de Tournai, par exemple, où nous avons dû faire évacuer des déchets importants dans le cadre de la société Omica, par exemple. Alors, l'enquête est toujours en cours, mais vous voyez que parfois on touche des quantités de tonnes de déchets extrêmement conséquentes. Donc, on doit aussi agir. D'autres exemples de délinquance en matière d'environnement,

c'est bien sûr la pollution accidentelle. On pense à la pollution de l'Escaut ces derniers mois, liée à une activité d'une entreprise française, mais aussi la maltraitance animale, bien sûr, tant au niveau de la sphère privée que la sphère professionnelle, et on pourrait l'élargir à la destruction des habitats naturels et de la biodiversité, qui sont évidemment là aussi des infractions environnementales importantes, que nous souhaitons bien entendu combattre.

Et donc, bien que la sensibilisation des acteurs soit essentielle et cruciale – et nous continuons à l'encourager, je tiens à le dire – force est de constater que la mise en place d'un système coordonné, tant de surveillance, de recherche, de constatation et de poursuite de ces infractions, reste essentielle pour garantir aux générations futures un environnement de qualité.

L'objectif reste aussi d'assurer une crédibilité des normes environnementales, et un contrôle suffisant pour garantir cette crédibilité et stopper le sentiment d'impunité.

À la fois, on travaille à travers le cadre juridique, et notamment le décret Infractions environnementales, mais aussi le renforcement des équipes de contrôleurs, l'amélioration de certaines procédures pour aller plus vite, notamment le contact avec les services de la justice en la matière, et – comme je l'ai déjà annoncé – une stratégie de politique répressive environnementale que j'ai le plaisir de vous présenter dans les prochains mois.

Elle va nous permettre de fixer des priorités d'actions plus spécifiques encore que celles indiquées dans le décret, tant en matière de contrôle et de recherche des infractions que de répression, et des mesures de réparation, ainsi que la coordination de l'ensemble des acteurs qui doivent être associés.

Parmi ces acteurs, on retrouve notamment les agents constatateurs communaux qui doivent être encouragés en ce sens, avec des outils concrets, des formations – on en a largement parlé la semaine dernière – mais aussi des renforts quand cela est nécessaire au niveau local.

J'ajoute le renforcement de la prévention et de la dissuasion, avec l'importance d'éduquer l'usager quant aux comportements constitutifs d'infraction en matière d'environnement et de biodiversité ou de bien-être animal.

Je ne dois pas vous rappeler le lancement de l'appel à projets relatif, par exemple, aux caméras de surveillance au niveau communal en matière de points noirs de déchets qui a vraiment connu un succès considérable. Nous l'avons aussi évoqué en commission. On voit aussi – je l'ai lu également dans la presse – autour de la commune de Dour, en quelques jours, on a pu attraper quelques contrevenants.

On voit aussi que cet aspect de caméra de surveillance, même s'il a ses limites et qu'il n'est pas l'ensemble de la politique que je souhaite mener, a un intérêt aussi. Cet appel à projets a véritablement eu du succès.

Concrètement, là-dessus, comme je l'ai indiqué, nous avons dégagé 2 520 000 euros de moyens additionnels via le fonds de protection de l'environnement, pour avancer dans la lutte contre l'impunité environnementale, notamment en levant les points noirs prioritaires en matière de pollution des eaux, aussi mener des actions coup de poing spécifiques à certains endroits où ces points noirs sont identifiés en matière de pollution des eaux, renforcer le contrôle des incivilités par les agents constatateurs, renforcer les équipes de contrôle au sein de l'administration wallonne, améliorer l'expertise des agents constatateurs par des formations thématiques et continues, et améliorer la communication sur les infractions environnementales. Vous le voyez, une panoplie d'actions qui seront progressivement développées en lien avec, à la fois le décret et la stratégie répressive, que je vous proposerai prochainement.

En ce qui concerne le fonds de protection de l'environnement, plusieurs questions m'ont été posées. Je vais vous faire un topo global. Rappeler les principales variations dans le cadre de cet exercice 2020.

En ce qui concerne les recettes, comme je l'ai indiqué dans mon introduction tout à l'heure, la taxe sur les eaux prévoit une diminution des recettes de 1,3 million d'euros sur les contributions des prélèvements des eaux souterraines non potabilisables.

La méthode de calcul est simple. Elle se base sur les perceptions de l'année précédente. C'est l'administration qui estime les recettes considérées.

En ce qui concerne les droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols, M. l'Auditeur de la Cour des comptes l'a évoqué tout à l'heure, la prévision de recettes augmente de 2 millions d'euros entre 2020 et 2021, et intègre la fameuse facturation à la Fédération des notaires. C'est un problème spécifique.

Au total, pour l'ensemble des recettes affectées, c'est une augmentation de 1,2 million d'euros qui est constatée par rapport à 2020.

En ce qui concerne les dépenses, comme je l'ai dit en introduction, nous avons souhaité, au sein du Gouvernement, augmenter la part de dépenses directes de ce fonds de protection de l'environnement – il augmente de 2,2 millions d'euros – mais également permettre la pleine affectation des moyens du fonds, à travers le recours à des codes 8 dont l'objectif est de mettre en place des prêts aux acteurs manquant de trésorerie pour financer leurs investissements en faveur

de l'environnement. Ce sont bien des prêts, Monsieur Desquesnes, je réponds à votre question. L'idée est de placer un focus sur la bonne atteinte de l'état des masses d'eau.

Les crédits augmentent de 2,2 millions d'euros au total, comme je l'ai indiqué. Au total, l'ensemble des moyens de ce fonds s'élève à 76,8 millions d'euros.

En ce qui concerne spécifiquement les codes 8, historiquement, les dépenses sur le fonds de protection de l'environnement sont inférieures aux recettes, avec une contribution importante de ce fonds à l'équilibre global budgétaire de la Région wallonne. À mon sens, cette pratique n'est pas acceptable, puisque l'ensemble des moyens affectés à l'environnement doivent être mobilisés en faveur justement de l'environnement. C'est bien dans état d'esprit que le Gouvernement fonctionne. Il s'est donc engagé dans l'accord de gouvernement à la pleine affectation.

C'est difficile de passer du tout au tout. On ne peut pas, tout d'un coup, considérer que l'ensemble des dépenses va être en dépenses directes. C'est pourquoi nous avons effectivement recours à ces codes 8.

Dans le cadre de cet objectif 2021, cet exercice 2021, l'idée est donc de mettre en place des prêts aux acteurs qui manquent de trésorerie, comme je le disais, pour des investissements en faveur de l'environnement, notamment en matière d'eau, mais également d'octroyer des prêts sans intérêt qui soient remboursables, par exemple, en 30 ou 50 ans, aux différents petits distributeurs d'eau qui en auraient besoin pour des réparations de fuites sur leur réseau, par exemple. Je reviendrai là-dessus, puisque vous avez vu que nous avons pris des mesures très fortes hier au Gouvernement en matière d'égouttage notamment.

Les pertes en eau peuvent atteindre, il faut le rappeler, 40 % et cela limiterait également les rejets inappropriés dans l'environnement. C'est une mesure qui a à la fois un impact économique extrêmement importante, un impact bien entendu en termes aussi d'emplois puisqu'il va permettre l'emploi de nos entrepreneurs actifs en matière de lutte contre les fuites d'eau, mais aussi un impact environnemental en améliorant, en évitant en tout cas, des rejets inappropriés dans l'environnement.

Nous avions envisagé déjà cette disposition en 2020. Je sais que vous allez me poser la question, Monsieur Desquesnes, je l'anticipe. Effectivement, les travaux ont pris du retard en raison de la crise du covid, mais aussi en raison d'une volonté, c'était notre part aussi de participation à l'effort collectif en matière de covid-19, d'affecter ces moyens des mesures urgentes d'aide pour impacter la qualité des masses d'eau à travers, comme vous le savez, le recours à des aides concernant les 40 euros d'aide en matière d'eau, et cetera, les deux phases, et cetera, que vous connaissez tout cela par cœur. On a souhaité mobiliser cette part de code 8 qui était initialement prévue pour les mesures d'aide en matière de covid-19. L'objectif est bien de concrétiser cette orientation en 2021 pour aussi s'inscrire dans l'agenda européen de bon état des masses d'eau en 2027.

Sur ces mesures covid, pour les rappeler très rapidement, on avait cette indemnité forfaitaire de 40 euros aux ménages, deux vagues d'aides ont été décidées, mais également deux subventions exceptionnelles de 500 000 euros au Fonds social de l'eau, soit une augmentation substantielle du Fonds social de l'eau qui permettra aux CPAS de contribuer aussi au paiement des factures d'eau pour le public plus précarisé.

Je pense que, sur le Fonds de l'environnement, je vous ai répondu assez fortement.

Peut-être sur la question du Fonds des déchets, il y a eu de nombreuses questions sur les déchets sur lesquelles je reviendrai après, mais peut-être d'abord en ce qui concerne le fonds plus spécifiquement. À quoi va servir l'augmentation que nous avons souhaitée de 4,8 millions d'euros de dépenses directes pour ce Fonds des déchets ? Il y a trois grandes orientations.

La première est de renforcer les mesures favorisant le zéro déchet. C'est extrêmement important. Monsieur Dupont, vous m'aviez interrogée aussi d'une certaine façon sur nos orientations en matière de déchets. Je vous le dis, des orientations très fortes pour aller vers le zéro déchet, tant des ménages que des entreprises, à la fois en développant des réseaux de facilitateurs zéro déchet, en lançant des appels à projets ciblés, par exemple, sur l'économie de la fonctionnalité. C'est la fameuse économie qui vise à développer l'usage plutôt que la possession des biens. On sait que ces biens encombrent parfois très fortement nos maisons et ont évidemment des impacts en matière de ressources naturelles aussi. C'est également :

- réviser et renforcer le plan REGAL, le Plan de réduction des pertes et du gaspillage alimentaire, on a aussi eu l'occasion de discuter très largement de ces questions en commission ;
- étendre également le réseau des hypercafés et des ressourceries qui proposent des solutions concrètes aux citoyens en matière d'alternatives à l'achat et à la surconsommation ;
- également augmenter les subsides aux communes accordés notamment en matière de subsides prévention. À ce stade-ci, c'est un subside qui pourrait être élargi si nous le souhaitons pour soutenir les communes dans leurs orientations en matière de zéro déchet.

Vous le voyez, pour ce premier axe, l'idée est de travailler sur une feuille de route zéro déchet qui accompagne à la fois les particuliers, les communes et également les entreprises pour enclencher cette direction vers une Wallonie zéro déchet.

Le deuxième grand axe qui sera renforcé à travers cette augmentation du Fonds des déchets, c'est de développer davantage de projets de compostage collectif et de quartier, via par exemple des appels à projets, avec des guides méthodologiques pour accompagner les communes et les citoyens qui veulent se lancer dans la démarche. Il n'est pas toujours évident pour les citoyens d'avoir chacun un compost à domicile. L'idée de travailler par quartier, c'est aussi de créer des économies d'échelle et de permettre à la fois un renforcement de la cohésion sociale – on sait que ce sont souvent des occasions de dialogue entre voisins –, mais aussi des solutions concrètes pour diminuer la charge de matière organique dans nos poubelles qui reste la fraction la plus importante à diminuer le potentiel de diminution très forte pour faire fondre la poubelle des Wallons.

La troisième orientation, c'est de développer des collectes sélectives innovantes pour les différents flux de déchets ménagers et assimilés. Au niveau des PMC, nous élargissons déjà ceux-ci à d'autres fractions de plastiques dans le courant de cette année 2021. Nous pourrons, là aussi, renforcer les points d'apport volontaire – on sait qu'ils ont un intérêt, notamment en matière de déchets organiques ; ce sont ces fameux conteneurs enterrés qui se trouvent à proximité des différents quartiers – de façon à réduire si nécessaire la charge des éboueurs. C'est aussi une façon de réduire, Monsieur Dupont, la dépense sur la facture des ménages puisque nous réduisons globalement les coûts de récolte de ces déchets.

Voilà pour la partie relative au Fonds des déchets. Je pense avoir à peu près répondu à vos questions là-dessus, mais si ce n'est pas le cas n'hésitez pas à me l'indiquer.

J'en viens au Fonds bas carbone et résilience, et, plus globalement, sur les questions relatives aux politiques d'investissement qui m'ont été posées.

Le Fonds bas carbone et résilience, comme indiqué par M. l'Auditeur de la Cour des comptes, a été créé par cavalier budgétaire en raison d'une mise en œuvre rapide. On en a largement discuté à l'ajustement. La création de ce fonds sera bien pérennisée et encadrée en termes de conditions, Monsieur Desquesnes, par la voie d'un décret organique qui sera présenté au Parlement début 2021, comme d'ailleurs ce qui a été fait dans le cadre de la création du Fonds des calamités naturelles.

Ce fonds permettra d'avoir un outil commun pour agir conjointement avec mon collègue en charge du Climat sur l'interaction entre les changements climatiques et les matières qui sont les miennes. C'est totalement logique quand on y réfléchit puisque mon collègue en charge du Climat a à la fois la politique d'atténuation des risques climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi toute la question de l'adaptation de notre territoire aux changements climatiques. Cette adaptation se concrétise dans les faits par les politiques environnementales que j'ai dans le cadre de mes compétences en matière d'eau, en matière de forêt, en matière de biodiversité, par exemple. Il est donc totalement logique de travailler en transversalité là-dessus. C'est bien l'esprit de ce Fonds bas carbone et résilience, comme d'ailleurs des moyens qui ont été dégagés dans le cadre du Plan de relance, de résilience et de transition que nous avons mis en place au sein du Gouvernement wallon.

Le Fonds de protection de l'environnement est un fonds budgétaire classique alimenté par des recettes affectées, provenant notamment des taxes eau que j'ai évoquées tout à l'heure, et dont les crédits ne peuvent être mélangés aux crédits du budget général. Le Fonds bas carbone et résilience n'est pas un fonds budgétaire classique et il n'est donc pas soumis aux règles de programmation, ce qui lui confère une certaine souplesse. On sait que cette période de relance et de résilience va nous demander énormément de souplesse. On a dû beaucoup s'adapter cette année-ci et l'on devra beaucoup s'adapter encore dans les années prochaines.

En ce qui concerne spécifiquement le fonds Kyoto, on est plutôt sur des orientations de contenu. Le fonds Kyoto soutient plutôt des technologies déjà matures ou bien des actions clairement identifiées comme ayant un impact positif face aux changements climatiques.

Le Fonds bas carbone et résilience est davantage en soutien à des approches novatrices dans ce que l'on appelle la mitigation des émissions de gaz à effet de serre, et aussi la résilience, à la fois aux crises climatiques et environnementales, que ce soit au travers d'actions directes en réponse à cette crise. Vous savez que nous l'avons activé notamment cette année pour travailler à la résilience de nos forêts en soutenant à hauteur de 3 millions d'euros la régénération de nos forêts, notamment dans le cadre de la crise des scolytes qui est intimement liée à la crise climatique pour tant les propriétaires publics que privés. On est donc très clairement là dans cette optique d'accompagner la réponse concrète à ces crises et en même temps dans les approches novatrices, puisque c'est un premier rappel qui va donc être évalué après cette première année. On le fait également dans d'autres matières en ce qui concerne la végétalisation des villes, et cetera, qui passe là aussi par ce Fonds bas carbone et résilience.

En résumé, le fonds Kyoto qui est un fonds budgétaire classique est alimenté là aussi par des réponses affectées. Il est d'ailleurs sous la compétence du ministre du Climat, donc si vous avez des questions plus spécifiques sur le fonds, j'imagine que vous avez dû les poser au ministre en charge hier, alors qu'ici, on est

dans un fonds partagé et qui est plus orienté – comme je l'ai dit – sur le soutien aux approches novatrices en matière d'émission de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique.

De façon plus générale, en matière d'investissement, je tiens peut-être à rappeler que nous avons vraiment déjà enclenché ces changements dès cette année 2020 puisque au mois de juillet, vous votiez, nous en avons discuté au Gouvernement, cet ajustement 2020 avec la mise en place justement de ces budgets d'investissement, et nous n'avons pas traîné puisque nous avons à la fois comme je disais, soutenu le secteur forestier dans le cadre de la reconstitution des bois scolytés, avec des montants conséquents pour aussi l'adaptation changement climatique et le soutien à des forêts qui soit plus mélangé. On sait que c'est un enjeu important, mais également – et c'est tout récent puisque nous l'avons approuvé hier au Gouvernement et je suis sûre que cela plaira à nos collègues du cdH qui avaient beaucoup insisté sur ce point, d'ailleurs l'année dernière – un soutien en matière de démergement. On sait que c'est un enjeu important qu'il s'agit de prévenir en termes de risques, vraiment, les inondations de zones importantes de notre Région, les zones minières, et donc la nécessité vraiment de rénover les installations existantes et d'amener des montants importants. Nous avons donc dégagé 6 975 000 euros hier au Gouvernement sur ce volet spécifiquement de démergement pour accompagner les acteurs de l'eau en la matière et par ailleurs, un autre budget conséquent en matière d'eau relativement au niveau de l'égouttage, opérations de curage et d'endoscopie d'une partie prioritaire du réseau. Vous savez que nous avons 20 000 kilomètres d'égouts, mais qu'à peu près 5 % seulement de ce réseau est vraiment connu des autorités. Or, nous avons des fuites, des égouts qui ne sont pas toujours en bon état, qui peuvent provoquer aussi des soucis en cas de pluie importante et donc avec un impact très concret sur nos citoyens et nos communes, et donc nous avons là aussi dégagé 11 625 000 euros hier au sein du Gouvernement dans le cadre du Plan Get Up Wallonia pou renforcer cette gestion des égouts qui va avoir un impact de nouveau là aussi tant économique, un impact en matière d'emploi puisqu'il va clairement soutenir nos entreprises qui vont avoir du travail pour ces opérations dès cette année 2021, mais également bien entendu l'amélioration de la qualité des masses d'eau, la qualité de l'environnement puisque l'on sait que nous avons priorisé aussi l'action sur ce réseau d'égouttage sur les zones prioritaires en matière de qualité de l'eau.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, vous venez d'expliquer deux décisions que vous avez prises hier au Gouvernement. S'agit-il de mesures sur le budget 2020 ou s'agit-il de mesures sur le budget 2021 ?

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Il s'agit de mesures sur le budget 2020. Je suis un peu longue, excusez-moi, mais donc c'était effectivement sur le budget de 2020 dans le cadre de l'enveloppe Get Up Wallonia 2020 que nous avons dégagé à l'ajustement. C'est pour cela que je parlais de l'ajustement tout à l'heure, mais tout cela pour vous dire que ces différents investissements, ils sont déjà d'actualité. Nous travaillons là-dessus. Pour ce qui concerne 2021, nous avons dégagé – et vos chiffres sont exacts – à la fois un paquet relatif à la végétalisation des villes, que je vais détailler tout de suite : 12,5 millions d'euros, et également une provision plus globale : relance, résilience et transition, dans laquelle j'ai effectivement préempté 26 millions d'euros pour les matières qui me concernent et que je vais vous détailler tout de suite.

On ne peut pas aller beaucoup plus loin dans cette orientation sur ces 26 millions d'euros, tout simplement, comme je vous l'ai dit en introduction, parce que – et j'entends bien la remarque, évidemment, de la Cour des comptes, elle est totalement légitime – j'ai envie de dire, si nous avions pu anticiper cette crise covid, nous l'aurions fait. On est face à une crise que personne n'a anticipée. Si l'un de vous l'a anticipée, qu'il le dise. On pourra faire appel à ses services dans l'avenir, mais personne ne l'a anticipé. Donc, nous devons faire preuve d'agilité, et c'est pour cela que nous travaillons à travers cette fameuse provision pour mener un certain nombre de projets en cours d'élaboration par des experts de terrain dans le cadre de la dynamique Get up, par les citoyens dans le cadre de la consultation citoyenne qui a déjà un très grand nombre de réponses. J'imagine que vous allez comme moi de temps en temps voir l'orientation de ces réponses, et elles nous engagent vraiment à aller vers cette transition en matière d'environnement. Très clairement, nous allons dans les prochains mois, dans le cadre du plan de relance coordonné par le secrétaire d'État Dermine également au niveau fédéral, mais aussi de la dynamique Get up plus largement, affiner ces orientations. En tous cas, comme je vous l'ai indiqué, elles vont se poursuivre finalement dans l'orientation aussi de cette première année, certainement, puisque les enjeux sont les mêmes : les enjeux d'alimentation durable, les enjeux de préservation de la biodiversité, les enjeux de résilience de nos forêts, les enjeux de qualité de l'eau, en lien avec l'émergement, et cetera, et plus largement que cela. Nous allons poursuivre cette tendance en 2021 et nous adapter comme nous avons dû le faire déjà cette année.

En ce qui concerne le budget relatif à la végétalisation, puisque vous aviez des questions plus spécifiques, et puis je répondrai également à Mme Kelleter sur l'alimentation.

C'est un budget de 12,5 millions d'euros que nous avons provisionné ici pour cette année, en collaboration avec mon collègue le ministre Henry en charge du

climat, tout simplement parce qu'il s'agit de multiplier le travail de lutte contre ces fameux îlots de chaleur qui empoisonnent parfois nos étés. Vagues de chaleur, vagues de sécheresse, mais aussi, a contrario, les risques d'inondation qui sont finalement le revers de la médaille en matière climatique. Cette végétalisation, les études le prouvent, est vraiment un levier majeur pour améliorer la résilience de nos centres et de notre territoire. Je tiens à le dire, ce n'est pas uniquement les centres urbains qui sont visés dans cette manne financière, dans ces différents appels à projets qui seront lancés, mais bien entendu aussi les zones rurales, puisque nous avons des dispositifs, je vais dire, d'îlots – qui sont forcément différents – qui sont présents également dans les zones rurales. Elles ne seront pas oubliées dans le cadre de cet appel à projets. La connectivité aussi, entre ces différentes zones, sera également investiguée.

Concrètement, à ce stade, nous avons donc chargé un groupe de travail qui regroupe les différentes administrations concernées en matière climatique, en matière environnementale, mais aussi en matière urbanistique, les chercheurs spécialisés sur la question, la FRW – donc vous voyez que la ruralité est bien présente aussi dans les réflexions – l'Union des villes et communes, les représentants des secteurs professionnels concernés comme les architectes paysagistes, le secteur de la construction, pour définir les thématiques de plusieurs appels à projets qui seront lancés. Nous nous orientons à ce stade vers quatre appels à projets qui seront lancés dans les deux années à venir, le premier au premier trimestre 2021, donc on y sera très vite, justement pour orienter le soutien à la végétalisation pour, soit certains territoires spécifiques, soit certaines orientations en termes politiques, de façon à très rapidement enclencher des chantiers sur le terrain et là aussi créer de l'emploi tout en renforçant la résilience de notre territoire.

Si je suis trop longue, Monsieur le Président, vous me le dites. J'essaie de répondre à l'ensemble des questions qui me sont posées. Il y a parfois des questions techniques.

Madame Kelleter, vous m'avez interrogée sur l'avancement du projet haies et surtout les budgets que nous avons dégagés.

Comme vous le savez, c'est un projet qui me tient particulièrement à cœur et le Gouvernement n'a pas manqué d'ambition lorsqu'il a fixé l'objectif de 4 000 kilomètres de haies supplémentaires et/ou 1 million d'arbres à planter d'ici la fin de la législature. C'est à peu près 10 % du maillage actuel. On sait que c'est un objectif extrêmement essentiel de renforcement du réseau écologique, du maillage écologique, de la possibilité pour les différentes espèces de circuler entre les espaces naturels et d'y trouver un abri, mais c'est aussi un projet qui va favoriser la lutte contre l'érosion des sols, le bien-être animal – puisqu'il va permettre de l'ombrage et de la fraîcheur aux animaux –, amener éventuellement un revenu supplémentaire aux agriculteurs, avec la possibilité d'utiliser les tailles de haie tant en matière énergétique qu'en matière de vente de petits fruits, et cetera. C'est vraiment un projet qui se veut total, qui se veut complet et transversal et qui, d'ailleurs, comme M. Clersy l'a indiqué, suscite vraiment énormément d'enthousiasme. Je pense qu'on peut gloser sur les chiffres de kilomètres – j'y reviendrai –, mais on peut aussi tenir compte de l'aspect qualitatif de ce projet et véritablement des retours extrêmement positifs qui sont ceux des citoyens, mais aussi des agriculteurs, des entreprises et des associations qui partagent notre enthousiasme dans ce projet.

Comme vous le savez, je ne vais pas refaire tout l'historique, nous avons mis en place une *task force* avec différents groupes de travail pour mener à bien ce projet et pour structurer la réflexion. Cette *task force* est en train de terminer ses travaux, nous permettant d'aboutir à un plan opérationnel sur les haies qui ne concernent pas uniquement l'aspect budgétaire, mais aussi les autres mesures qu'il faudrait engager en la matière, par exemple des réformes législatives qui doivent être envisagées pour faciliter la plantation de haies. Tous ces éléments sont en cours de finalisation.

Nous avons déjà voulu, dès cette année, renforcer les budgets de façon importante, puisque nous avons triplé le budget global à destination des haies, passant de 350 000 euros à 1 million d'euros pour cette deuxième saison. Nous irons jusqu'à 2 millions d'euros, en 2024, pour les différentes subventions, ce qui de facto augmente à la fois le nombre de personnes qui vont prétendre à cette subvention, mais aussi la valeur unitaire de la subvention, puisque nous avons augmenté, par exemple, les subventions en matière de mètre de haie qui passent de 3 à 5 euros, en matière d'arbres fruitiers qui augmentent aussi sensiblement.

Ce soutien financier est un élément extrêmement important ; c'est un geste que la Wallonie souhaitait faire à destination des citoyens pour les y encourager. On voit que certains n'y ont d'ailleurs pas recours, considérant que, pour certaines entreprises, par exemple, ils souhaitent participer à l'effort collectif sans nécessairement mobiliser les budgets. Néanmoins, on sait que pour un certain nombre d'acteurs, notamment les agriculteurs, cela peut être éventuellement une aide substantielle.

Où en est-on ? Nous en sommes à 179 kilomètres plantés depuis septembre 2019, 88 000 arbres à ce jour. On voit qu'au niveau des arbres, cela prend déjà très bien. Je rappelle que, lors de la précédente législature, le Gouvernement précédent avait planté 110 kilomètres en trois ans. On voit qu'en une année, nous dépassons déjà largement ce qui a été réalisé. J'ai bien conscience qu'on est encore loin des 4 000 kilomètres. On ne va pas faire semblant que l'objectif va être facile, mais je pense qu'on ne doit pas manquer d'ambition lorsqu'il s'agit de nature et de biodiversité.

Par ailleurs, nous avons évidemment mis en place, à travers cette *task force*, ce qui est nécessaire pour mobiliser les acteurs. Les agriculteurs, par exemple, se sont engagés à planter au moins 1 000 kilomètres de haie durant cette législature. C'est déjà un quart de l'effort au niveau du secteur citoyen. Natagora estime que, dans les jardins citoyens, on peut envisager 1 600 kilomètres qui peuvent être plantés. On a mobilisé aussi les autorités publiques : la SNCB, Infrabel, la Défense, la SPGE, et cetera, pour aussi planter.

Vous avez vu qu'au niveau des infrastructures routières, mon collègue en charge de la Mobilité a mobilisé également son administration pour un premier volet de plantations, mais bien d'autres suivront à l'avenir pour soutenir aussi au niveau des autorités publiques le mouvement et c'est bien normal.

Ce projet a des objectifs environnementaux, je vous les ai rappelés, mais aussi des objectifs de soutien à des filières. Là, je réponds déjà en partie à M. Tzanetatos sur la question du soutien à l'entrepreneuriat. Très clairement, à travers ce projet, la filière des pépiniéristes estime une augmentation du nombre d'emplois de l'ordre de 25 % grâce à ce projet, et surtout une structuration de la filière et une pérennisation de cette filière, et donc avoir cette perspective de temps long. Mon objectif n'est pas uniquement de travailler à l'horizon 2024, mais d'avoir l'enclenchement aussi d'une dynamique en faveur de cette filière, en faveur d'une conversion durable aussi de cette filière.

Mille emplois directs et indirects, c'est quand même notable pour un secteur que l'on pourrait parfois oublier à côté d'autres secteurs. C'est donc extrêmement important.

Je viendrai très prochainement au Gouvernement avec une proposition de contrat de culture pluriannuelle qui permette vraiment de donner cet horizon de long terme au secteur pour produire les plans qui sont nécessaires. On envisage ici une production de 1 200 000 plants, c'est conséquent, qui pourront être soutenus et distribués par les autorités publiques dans le cadre de ce projet 4 000 kilomètres.

L'idée est bien de soutenir les entreprises wallonnes, donc nous avons pensé ce marché public en soutien aux petites entreprises wallonnes pour éviter que, même si c'est un marché qui doit être européen pour des raisons purement budgétaires, mais que nous souhaitions soutenir le secteur wallon.

En ce qui concerne la cartographie du réseau écologique, Madame Kelleter. Ce réseau écologique, il doit constituer le cœur de la politique de conservation de la nature en identifiant clairement quelles sont les zones centrales que nous devons préserver et les zones que nous devons éventuellement restaurer ou mieux connecter à l'avenir. Le mot le dit bien, c'est un réseau, on doit tracer, améliorer, ce maillage écologique. On veut, à travers cette cartographie, avoir une vue plus complète de l'état du réseau écologique au niveau régional avec l'implication des communes qui, pour certaines d'entre elles, ont fait l'exercice aussi à l'échelle de la commune.

L'idée est que lorsque ce réseau écologique sera en place, cette cartographie, nous pourrons aussi revaloriser les aides aux communes, dès cette année 2021, afin de s'orienter justement vers un soutien à des mesures de restauration et de préservation du milieu.

Si vous voulez, on va constituer ce puzzle du réseau écologique et on va identifier quelles sont les pièces manquantes à travers cette cartographie et ensuite mener des actions qui ont un impact. Planter 4 000 kilomètres ou un million d'arbres, c'est essentiel, mais encore faut-il que cela renforce le réseau écologique. Vraiment, il y a un impact sur la biodiversité.

Nous prévoyons donc très prochainement un passage au Gouvernement pour un marché public établissant cette cartographie qui est un travail conséquent, je ne vous le cache pas, qui donc est clairement manquant au niveau wallon.

En ce qui concerne les aires protégées et les réserves naturelles, comme vous le savez, nous avons là aussi mobilisé un certain nombre d'acteurs actifs en matière de gestion des aires protégées. Le travail de cette *task force* se termine. Il vise donc à la fois à nous donner des orientations pour apporter des moyens importants à l'acquisition. Nous avons d'ores et déjà, vous l'avez constaté dans ce budget, permis aux associations de retrouver un financement pour l'acquisition de réserves. Ce financement avait disparu. Cet AB était à zéro précédemment. Nous l'avons à nouveau fourni.

Nous avons également renforcé les moyens pour la restauration des sites naturels à travers le PWDR ainsi que la protection dans le domaine public en collaboration avec d'autres administrations. Je réponds à M. Dupont sur sa question relative à comment préserve-t-on aussi l'existence. C'est bien en cours dans nos réflexions.

Nous sommes en train de réviser, comme vous le savez, les cahiers des charges des entreprises qui s'occupent de l'entretien des routes, par exemple. On travaille avec le SPW-MI en la matière avec la DAFOR, avec le secteur du patrimoine, pour vraiment faire en sorte que l'on ne fasse pas que planter de nouveaux arbres ou de nouvelles haies, mais que l'on préserve aussi l'existant, même si j'ai bien conscience qu'il y a encore des choses à faire sur le terrain.

Nous voulons aussi cibler des projets avec une certaine taille critique en matière d'air protégé pour développer à la fois, un aspect massif en termes de superficie, mais aussi le développement de l'écotourisme à ce niveau-là.

Vous m'avez posé des questions très spécifiques sur un certain nombre de LIFE. Y en avait-il un en particulier sur lequel vous souhaitiez poser des questions ?

Mme Kelleter (Ecolo). – Oui, celui qui vise la conservation des vallées ardennaises.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Par rapport à ce LIFE, le bénéficiaire coordinateur est la Région wallonne avec une implication des services du DNF, du DEMNA et de la DCENN. C'est l'ASBL Bérinzenne qui est bénéficiaire associée du projet.

Quel est l'objectif ? Restaurer de façon écologique les vallées ardennaises en mettant l'accent sur le rétablissement de la continuité écologique. Le périmètre d'action du projet couvre à la fois les sites Natura 2000 des vallées forestières et agricoles des bassins de la Vesdre, mais aussi de l'Amblève, de l'Our et de l'Ourthe en ciblant les habitats et les espèces forestiers des versants et des alluviaux, des cours d'eau et les espèces d'intérêt communautaire associées.

C'est un des projets LIFE que nous soutenons, il y en a d'autres. Ce sont des projets très concrets qui peuvent se réaliser sur le terrain à travers les moyens que nous avons dégagés. La question m'a été posée par M. Dupont, je pense. Vous me demandiez « tiens, on ne voit pas vraiment l'évolution dans les orientations ». Je dois rappeler que j'ai dit en introduction que le budget en matière de nature est triplé depuis le début de la législature. Si ce n'est pas une orientation forte, je ne sais pas ce que vous voulez, Monsieur Dupont.

En matière de biodiversité et de nature, je pense que nous mettons en place les moyens de notre politique et, puisque cette politique est très ambitieuse, nous dégageons aussi des moyens conséquents tant dans le budget classique que dans les budgets d'investissement. Vous avez d'ailleurs constaté qu'il figurait parmi les thématiques que nous souhaitons soutenir dans le cadre des budgets d'investissement.

Plusieurs d'entre vous m'ont posé la question concernant le GAL Leader. L'idée est donc d'octroyer un budget transitoire qui couvre deux années d'engagement de la période transitoire pour ne pas bloquer les bénéficiaires. Cela fait partie du second pilier de la politique agricole commune et du Plan wallon de développement rural.

Il y aura donc de nouveaux engagements dans le cadre de la période transitoire de la PAC sur base des projets déposés par les GAL auprès de l'administration. Les montants octroyés par cette politique sont maintenus et une réflexion est également en cours pour les augmenter dans le cadre de cette période transitoire puisque les deux PAC ne vont pas se chevaucher, car les travaux européens ont pris du retard en la matière.

Un budget transitoire a donc été voté par la Commission européenne pour deux années pour éviter de bloquer les États membres en attendant le vote du budget de la prochaine programmation de la PAC.

Tous les ministres sont d'ailleurs impactés par cette mesure puisque cela concerne aussi des mesures en matière d'investissement agricole, et cetera. Donc, mon collègue en charge de l'agriculture est concerné, mais il y a aussi des mesures dans d'autres thématiques, comme le climat, qui sont concernées.

La question m'a été posée concernant l'ISSeP, les différents AB. En effet, trois AB différents sont concernés : le 41.06, 41.08 et 61.03, programme 15.3.

Je rappelle que l'ISSeP a une mission continue de sentinelle de l'environnement, c'est vraiment notre gardien de l'état de l'environnement en Wallonie en suivant un certain nombre de matrices en matière d'environnement, d'air, d'émissions au niveau des particules, en matière d'eau, de sol, mais aussi en matière de gestion de risque plus généralement.

À côté de ces missions de sentinelle, l'iSSeP mène aussi un travail important dans le cadre de la mise en œuvre du plan ENVIeS, le Plan environnement-santé, avec des projets en matière de qualité de l'air intérieur, de qualité de l'air extérieur, de polluant émergeant.

Vous savez, en la matière, que nous avons lancé un *biomonitoring* de la population wallonne qui permet d'avoir un suivi de l'état de polluants chimiques que nous avons tous et toutes dans nos corps sur base de ce que nous consommons, de là où nous habitons, et cetera.

Ce projet s'étale sur deux ans. Nous devrions avoir les résultats dans le courant de l'année 2022 et ce *biomonitoring* permettra vraiment de nous donner des axes forts en matière de santé-environnement pour identifier d'un point de vue plus précis, aussi territorialement parlant, là où nous devons travailler.

L'ISSeP a également des missions au niveau du contrôle des émissions des véhicules – ce sont d'ailleurs des obligations européennes – et, en tant qu'organisme spécifique, c'est sa propre gestion.

Madame Kelleter, vous m'aviez questionnée sur l'alimentation. Nous avons lancé un appel à projets pour financer une dizaine de projets de relocalisation de l'alimentation ; des projets de type ceinture alimentaire, conserverie, soutien à des dynamiques locales de développement de l'alimentation durable aux différents échelons de la filière, tant les producteurs que les consommateurs, mais aussi les distributeurs, les restaurateurs, et cetera.

Je dois dire que cet appel lancé en collaboration avec mes collègues, le ministre Borsus et la ministre Morreale, a eu énormément de succès. Nous souhaitions financer une dizaine de projets, nous avons reçu

144 projets de grande qualité. Quatre jurys indépendants constitués de l'administration, d'experts spécialisés ou d'organisations associées se sont réunis pour sélectionner ces projets.

Le travail est en cours de finalisation puisque nous aurons une discussion au Gouvernement très prochainement sur le sujet. Donc, l'ambition est bien celle que vous anticipez, c'est d'augmenter le budget prévu au départ de 3 millions d'euros sur trois ans pour le soutien à cette proposition, puisque nous voyons à quel point les citoyens sont en attente de solutions en matière de relocalisation de l'alimentation. Ils ont été nombreux à soutenir les circuits courts durant la période de confinement.

L'idée est donc aussi de tenir compte de cet appel, de ce signal qu'ils nous ont donné pour soutenir ces mécanismes de relocalisation.

J'ai bientôt terminé, mais il y a encore beaucoup de questions en matière de déchets, de M. Maroy notamment, et je sais qu'il y tient beaucoup.

En lien avec cela, M. Matagne m'a posé une question sur la consigne et cela me permet de faire une introduction sur cet enjeu-là. Comme vous le savez, la Déclaration de politique régionale prévoit qu'après évaluation des expériences pilotes actuelles, le Gouvernement défendra la mise en œuvre progressive d'un système de consignes ou de primes de retour, à l'échelle de la Belgique, pour les canettes et les bouteilles PET qui doit être viable économiquement, efficace et qui permette surtout d'obtenir des gains environnementaux et de propreté publique.

Faire une consigne pour une consigne, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Par contre, si cela peut-être un outil intéressant en termes d'impact environnemental tout en ayant une viabilité économique, cela me semble un outil tout à fait intéressant.

Je ne vous surprendrai donc pas en vous disant que nous attendons, pour juin 2021, les résultats du projet pilote de reprise des canettes abandonnées dans l'espace public qui a été initié en 2018 en Wallonie et qui n'est pas encore terminé. Les résultats de l'analyse de la composition des déchets sauvages, qui est en voie de finalisation, pourront également apporter des éléments de réflexion et d'objectivation supplémentaires.

Vous me demandez si nous avons un budget prévu en la matière. En soi, il n'y a pas de nécessité d'avoir un budget régional puisque, a priori, le financement du système éventuel doit être supporté par les producteurs d'emballages. C'est bien l'idée, c'est que ce soient les producteurs eux-mêmes qui financent suivant ce principe de responsabilité élargie des producteurs ; le principe du pollueur-payeur qui doit s'appliquer en la matière. Ce sont d'ailleurs les producteurs, je le rappelle, qui financent le système de sacs bleus.

Par ailleurs, les discussions interrégionales sur le sujet se font dans le cadre de la Commission interrégionale de l'emballage qui reçoit un budget annuel de fonctionnement de la part de la Région wallonne et des deux autres Régions.

Les travaux sur le sujet sont donc en cours. Vous savez que c'est un dossier extrêmement important qui vous tient à cœur et qui me tient à cœur aussi, Monsieur Matagne. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de revenir là-dessus prochainement.

Je reviendrai sur les autres questions après, mais je vais passer justement aux questions relatives aux déchets.

En ce qui concerne les organismes de gestion en matière de responsabilités élargies, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, par rapport à Bebat je ne vais pas revenir là-dessus on passe par un autre mécanisme que la taxe. En ce qui concerne Fost Plus, on a un taux de consommation plus faible que d'habitude en 2020, car le taux de participation aux appels à projets est plus faible, du fait de la crise sanitaire, par exemple _ nous avions lancé des appels à projets à destination des commerces et de l'HORECA pour limiter le suremballage.

Vous vous doutez bien qu'avec la crise de la covid-19, à la fois ils ont eu d'autres chats à fouetter et, en même temps, il était très compliqué d'avoir des valeurs crédibles, vu que ces commerces ou cet HORECA ont été fermés pendant de nombreux mois. On doit bien sûr se baser sur des mesures valides, pour ces éléments-là.

J'ai une question extrêmement importante sur l'incinération, et donc je vais peut-être faire un focus spécifique là-dessus maintenant. Comme cela a d'ailleurs été dit par certains d'entre vous, le montant de la taxe sur l'incinération des déchets non dangereux, avec récupération de chaleurs, à la fois les déchets ménagés, mais aussi les déchets industriels, que l'on appelle déchets industriels banals, qui sont incinérés dans les quartes unités de valorisations énergétiques de Herstal, Virginal, Thumaide et Pont-De-Loup, le montant de ces taxes était fixé, en 2020 à 10,19 euros par tonnes de déchets admises à l'incinération. C'est un montant non indexé.

Force est de constater que ce taux de taxation n'est pas suffisamment dissuasif pour contraindre, orienter nos intercommunales afin qu'elles favorisent la prévention et la réutilisation des déchets, ou les collectes sélectives de déchets en vue de la préparation au réemploi ou recyclage. Ce n'est pas M. Antoine qui suit cette thématique avec beaucoup d'intérêt qui me contredira en la matière.

C'est pourquoi plusieurs pays européens ont augmenté leur taux de taxation sur l'incinération afin d'atteindre des objectifs fixés dans les nouvelles directives européennes qui visent à diminuer substantiellement l'incinération.

La France prévoit, par exemple, de faire passer, Monsieur Clersy, son taux de taxation sur l'incinération de 15 euros la tonne en 2020 à 25 euros la tonne à l'horizon 2025, donc une traine très clairement établie. Nos voisins plus proches, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, envisagent également d'augmenter leur taux de taxation de 15 euros la tonne à 25 euros la tonne, à l'horizon 2025, de manière progressive bien entendu. On parle de 2,5 euros la tonne par an jusqu'en 2025, une augmentation progressive.

Il me semble totalement logique que la Région wallonne s'aligne sur cette dynamique, en vue d'atteindre les objectifs de transitions vers l'économie circulaire qui sont fixés dans la DPR et dans le cadre de la stratégie Circular Wallonia, mais aussi les objectifs d'atteindre une diminution, en 2027, de 50 % de l'incinération des déchets, c'est extrêmement important pour nos objectifs climatiques. Vous savez que l'on doit réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre, j'en profite pour vous dire, si vous ne l'avez pas encore vu, que l'Europe a donc un accord pour ces objectifs climatiques, ce qui est une excellente chose, mais le projet visera aussi à éviter un transfert de déchets à incinérer des pays et régions avoisinantes vers la Région wallonne.

Nous avons dons introduit un cavalier budgétaire dans l'avant-projet de décret relatif aux déchets, avec le remplacement du coût à la tonne de 10,19 euros à 12,19 euros. Vous voyez donc une augmentation de 2 euros la tonne au niveau wallon, qui représente une recette attendue de 2 millions d'euros par an, puisqu'on considère un peu près que les quantités de déchets incinérer sont de l'ordre de 1 million de tonnes par an, en moyenne.

Je sais que l'on pourra penser que cette augmentation est un problème, et cetera, je ne pense, vraiment pas qu'il y ait péril en la demeure, pourquoi ? Parce que c'est une taxe qui sera payée par les incinérateurs et donc par les intercommunales, et il est important de leur donner un signal très clair, on l'a vu dans le cadre du dossier de Virginal, qu'il était important de soutenir l'InBW dans une conversion vers une diminution du pourcentage de déchets incinérés.

Avec un impact, concrètement, si l'on voulait le traduire directement par habitant, pelliculaire de 25 cents par habitant par an. En termes d'augmentation, vous m'accorderez que c'est extrêmement limité. C'est donc une augmentation de 1 % à 1,5 % en un an, ce qui est totalement négligeable.

L'idée est que l'impact sur la facture des ménages soit compensé puisque les ménages eux-mêmes réduisent – et c'est une bonne nouvelle – leur production de déchets tout venant. Ils seront aidés en cela par la Région wallonne puisque nous généralisons la collecte sélective des P+MC. Nous généralisons également les déchets organiques, ce qui est en cours et qui sera progressivement obligatoire. Diminuer la part de fraction organique dans nos déchets, c'est un enjeu extrêmement important. Vous avez entendu les projets que nous menons en la matière – en termes de compostage de quartier, de points d'apport volontaire, et cetera – qui vont dans ce sens.

Ces collectes sélectives permettront en théorie de réduire d'environ 40 % le poids des poubelles en Wallonie. Ce sont les estimations envisagées à ce stade.

Si les flux de déchets sont réorientés vers le recyclage au lieu de l'incinération, cela permettra aussi une augmentation des recettes pour les intercommunales et les communes puisqu'elles pourront vendre leurs déchets comme des ressources, ce qui va réduire aussi les coûts nets de gestion des déchets et donc au final la facture des ménages à moyen terme.

Les recettes engendrées par cette augmentation seront réinvesties dans la prévention, le réemploi et la valorisation de matière pour faire réduire le poids des poubelles.

On vise à utiliser un signal pris à destination des intercommunales pour les pousser vers la prévention et vers le recyclage, et créer un modèle économique vertueux à leur égard et donc à l'égard des citoyens puisqu'elles pourront utiliser la vente des déchets comme une ressource.

L'objectif d'une fiscalité, lorsqu'elle est bien pensée, c'est de provoquer des changements au niveau des acteurs économiques comme les intercommunales. Il me semble extrêmement important, en tant qu'autorité publique, d'envoyer ce signal, tout en ayant – et nous y prêtons extrêmement attention – un impact nul ou quasi nul sur les citoyens. M. Dupont m'a posé la question de la composition de la facture. C'est un élément important à signifier.

MM. Maroy et Dupont m'ont posé une question similaire sur le mécanisme coût-vérité. Comme je l'ai déjà indiqué en commission, nous avons la volonté de revoir ce mécanisme coût-vérité. Nous avons mandaté un bureau d'étude qui a analysé tous les règlements-taxes déchets communaux et qui termine son travail avec des éléments mis en évidence, comme une répartition relativement mauvaise entre la partie forfaitaire et la partie variable de la facture, et avec une proposition pour revoir cette fourchette.

Il y a également la mise en place d'un observatoire des coûts techniques et sociaux que nous avons lancée et qui permet de tenir compte de cet aspect de solidarité dans les communes afin d'avoir un dispositif plus adapté à la fois à nos orientations de transition du secteur, mais aussi à soutenir les bons élèves en la matière, qu'il s'agisse des entreprises, des intercommunales ou des citoyens. On joue à la fois la carotte et le bâton, et c'est bien l'esprit aussi de ce Gouvernement.

En ce qui concerne la filière recyclage plastique, quatre projets sont toujours en bonne voie, Monsieur Maroy, car certains dépendaient des flux de déchets plastiques amenés par Fost Plus. Les contrats pour le traitement des plastiques PET pour sept ans seront conclus ce 17 décembre et certains de ces contrats permettront d'alimenter les filières de recyclage wallonnes. Il y a également un projet international de haut niveau qui ne dépend pas des flux wallons sur la table. La recherche d'un site adéquat évolue bien en ce sens.

Pour les deux autres projets en stand-by, comme je vous l'ai déjà indiqué, ils évoluent peu à ce stade parce que le prix du baril de pétrole ne favorise malheureusement pas l'utilisation du plastique recyclé. Cela confirme encore ce que je disais tout à l'heure sur l'importance d'avoir une fiscalité, qu'elle soit au niveau régional, national ou international, qui permette d'enclencher cette transition. On sait que le prix du carbone est encore faible au niveau international.

Je pense vous avoir répondu, Monsieur Maroy. Sinon, je ne doute pas que vous m'interpellerez là-dessus.

J'avais une question de Mme Pécriaux sur la sécheresse. Elle n'est plus là, mais elle lira certainement avec attention le rapport.

Comme elle l'a rappelé, l'idée est bien de travailler à la prévention des risques en matière de sécheresse. Pour le moment, le Centre de crise intervient essentiellement au moment où la crise est là, au moment où la sécheresse est annoncée au niveau météorologique.

Or, ma volonté, c'est d'anticiper ces risques un maximum et d'intervenir le plus en amont possible, et donc d' équiper à la fois notre territoire en matière d'infrastructures nécessaires et aussi d'avoir un plan d'action coordonné.

Nous travaillons avec les acteurs de l'eau et avec l'administration pour mettre en place cette stratégie sécheresse avec des subsides au Schéma régional des ressources en eau 2.0 à partir du Fonds de protection de l'environnement ; 40 millions d'euros ces dernières années pour les sept projets de départ auxquels nous avons ajouté 10,5 millions d'euros pour le centre Ardenne l'an passé et d'autres projets de liaison et de récupération d'eau au niveau des carrières qui seront abouties à l'avenir.

Dans le cadre du Plan de relance, c'est aussi une thématique qui m'est chère et je souhaiterais investir également sur cet élément. Le travail ne fait que commencer sur ce Plan de relance et il est donc un peu trop tôt pour m'exprimer à ce sujet. Je rappelle que l'engagement très clair du Gouvernement est que le prix de l'eau reste inchangé. C'est extrêmement important et la facture d'eau des clients n'augmentera pas en 2021. Je rappelle que c'est la septième année consécutive que la SWDE n'augmente pas ses tarifs. Il est important de le rappeler.

En ce qui concerne la fusion entre l'Office économique wallon du bois et RND, le ministre de l'Économie, en charge des filières en matière forestière, mène une réflexion approfondie, mais nous la menons ensemble, en concertation, concernant l'avenir des différentes filières. Il l'a évoqué encore récemment dans la presse. Cette réflexion me semble intéressante à mener, mais nous sommes en train de la mener et je me permettrai donc de ne pas me positionner sur le fond maintenant, Madame Pécriaux.

Monsieur Dupont, il n'y aura pas d'augmentation du coût-vérité assainissement non plus en 2021 puisque je pense que vous aviez une question en la matière.

Pour terminer, de façon plus transversale, la question de mes orientations prioritaires au niveau budgétaire m'a été posée. L'exposé, que je viens de compléter par la réponse à vos questions, est assez clair sur les engagements financiers supplémentaires :

- en matière de biodiversité et de nature, 13,6 millions d'euros, soit un budget triplé par rapport au début de la législature ;
- des moyens additionnels en ce qui concerne la lutte contre l'impunité avec 2,2 millions d'euros ;
- des moyens additionnels vers le zéro déchet avec 4,8 millions d'euros ;
- des moyens additionnels en santé-environnement avec 700 000 euros ;
- des moyens pour la végétalisation pour des projets d'investissement avec 26 millions d'euros ;

Vous voyez que les orientations sont assez claires. Il s'agit de nous inscrire vers cette triple transition, que vous avez rappelée, Monsieur Tzanetatos, et qui percole bien dans le budget qui a été approuvé par le Gouvernement et que nous vous soumettons aujourd'hui.

En ce qui concerne la prévision plus fine des recettes, on a fait un travail en la matière. Elles sont sous contrôle avec une meilleure estimation à noter en matière de bien-être animal, en matière de taxe eau, en matière de CET. Vous avez vu que, au niveau de Bebat, nous avons des orientations qui nous laissent à croire que nous pourrons compter sur cette recette cette année-ci.

En ce qui concerne la question un peu taquine de M. Desquesnes, qui n'est plus là, concernant le « pot écolo ».

Je vous avoue que je trouve un peu dommage d'avoir une lecture partisane d'un budget alors que nous œuvrons – et j'espère vous l'avoir démontré – en transversalité au sein de l'ensemble du Gouvernement. Les enjeux qui sont les nôtres, tant en matière de crise environnementale et climatique, mais aussi de crise

sociale et aujourd'hui de crise économique, sont extrêmement transversaux par nature.

C'est bien dans cet esprit que nous travaillons avec l'ensemble du Gouvernement et aussi dans cet esprit que nous comptons travailler sur le Plan de relance et de résilience, et la dynamique Get up Wallonia.

Effectivement, nous avons centralisé des articles budgétaires, mais c'est significatif d'une volonté de travailler ensemble. J'espère que vous vous inscrirez aussi dans cette optique.

En ce qui concerne le fait de favoriser l'entrepreneuriat, Monsieur Tzanetatos, je pense avoir également insisté là-dessus dans mon exposé, à la fois avec des projets concrets de contrat de cultures pour les pépiniéristes, à travers le soutien à la forêt résiliente et donc aussi à la replantation par nos sociétés forestières dans nos forêts wallonnes, à travers les budgets relatifs à l'égouttage ou au démergement qui viennent d'être approuvés par le Gouvernement et qui vont donner du travail à nos sociétés et à nos entrepreneurs de terrain, à travers les projets relatifs à l'alimentation qui vont également créer de l'emploi puisque nous finançons 1,5 ETP par initiative avec l'idée de démultiplier cet emploi local à travers le soutien de ces projets de relocalisation. Nous favorisons très clairement aussi l'emploi et l'entrepreneuriat en Wallonie. Il est fondamental de travailler dans cet esprit.

J'en terminerai par la thématique de la ruralité parce que je vois apparaître sur Twitter des accusations du groupe cdH qui me laissent un peu pantoise. En plus, vous ne m'avez absolument pas interpellée sur la question de la ruralité aujourd'hui. Vous vous permettez d'indiquer que la ruralité n'est pas prise en compte dans ma politique sans même m'interpeller sur la question. Je trouve cela un peu particulier.

En tant que ministre de la Ruralité, cette ruralité est au cœur de ma politique. Il ne faudrait pas penser que la ruralité se limite à faire des maisons de village dans nos communes. La ruralité, c'est bien plus que cela.

C'est travailler sur le modèle économique de nos forêts pour amener des ressources financières durables et diversifiées à nos communes rurales. On sait qu'un tiers de la Wallonie est constitué de zones forestières. Il faut donc travailler sur la résilience de nos forêts et également sur l'équilibre économique de nos forêts. On sait qu'elles souffrent aujourd'hui. C’est assurer des ressources pour la ruralité et pour nos communes rurales est essentiel.

Le projet Haies dans les zones rurales a un retentissement formidable qui reconnecte nos citoyens à leur territoire et à leurs voisins.

La politique en matière de réserves naturelles et en matière d'écotourisme amène aussi des possibilités de ressources financières et une attractivité pour nos communes rurales. C'est essentiel aussi pour que celles-ci voient leur blason redoré si c'était nécessaire.

Sur le soutien aux pratiques de l'alimentation, je ne vous cacherai pas que, même si nous travaillons au sein des zones urbaines, les zones villageoises sont associées également puisqu'elles sont au cœur de la ruralité en matière d'alimentation.

Travailler sur la qualité de l'eau et des zones de baignade, c'est aussi tout bénéfice pour les communes rurales. Par exemple, avec cette prime à l'assainissement autonome que nous avons décidée hier et qui va permettre de soutenir les communes rurales.

Comme vous l'aurez constaté, ma politique en matière de ruralité est transversale et elle ne se limite pas aux budgets étiquetés PWDR, PCDR ou ruralité. Elle vise bien entendu l'ensemble de mon budget et des moyens mis à ma disposition mais aussi les communes, les associations, les agriculteurs et les citoyens mobilisés.

On ne peut pas limiter la réflexion en matière de ruralité aux PCDR qui, par ailleurs, comme vous l'avez vu, ont des subsides totalement maintenus avec une gestion modernisée et des coûts maîtrisables à long terme.

Mon collègue en charge de la Mobilité a également des mesures phares en matière de soutien à la ruralité, notamment à travers les projets Wallonie cyclable ou les lignes express transport à la demande.

J'aimerais que cette petite musique qu'essaient d'insinuer certains ici se base sur des faits et non pas sur des procès d'intention puisqu'ils ne sont pas réalistes à l'épreuve de notre budget.

J'en ai terminé et je vous remercie pour votre attention. J'ai été longue, mais je pense avoir été relativement exhaustive.

M. le Président. – Merci, Madame la Ministre, pour la qualité de vos nombreuses réponses aux questions des collègues.

Nous sommes dans un timing un peu particulier. Certains ont faim, et moi aussi, mais je ne voudrais pas vous priver des répliques. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je propose que nous passions aux répliques.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je suggère, Monsieur le Président, que nous passions aux répliques après la pause parce que ventre affamé n'a point d'oreilles dit l'adage.

M. le Président. – Si cela vous convient, cela me convient.

Je propose que nous retenions la sage proposition de M. Maroy.

Nous nous retrouverons à 14 heures pour les répliques.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 13 heures 21 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 14 heures 13 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 354 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*) ET (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme Kelleter.

Mme Kelleter (Ecolo). – J'aurais juste deux petites questions à Mme la Ministre suite à ses réponses pour l'appel à projets en matière de recherche scientifique sur le bien-être animal et l'élevage.

Vous avez bien rappelé les projets qui ont été réalisés en 2020, mais ma question concernait les possibles thématiques qui seront choisies en 2021, si vous avez déjà une idée des thématiques des appels à projets qui seront lancées et qui sont prévues dans le budget.

La seconde question, c'est que vous dites qu'il y a une possibilité que le budget prévu pour l'appel à projets dans le cadre de l'alliance Emploi-Environnement-Alimentation durable soit augmenté. Pourriez-vous déjà nous dire à quelle grandeur ? Est-elle déjà acquise ou est-elle en négociation ?

En conclusion, j'aimerais dire que je trouve que ce budget concrétise les premiers efforts du Gouvernement en vue du redéploiement de la Wallonie. C'est un vrai déploiement qui devra non seulement amener plus de justice sociale, mais aussi plus de justice environnementale. Là, on est vraiment dans le centre des choses, parce que cet objectif est bien ancré dans le présent, avec les moyens considérables. On a eu l'occasion de citer quelques mesures.

Je crois que ce sont des investissements publics importants, car le changement climatique impacte déjà notre société de façon considérable, par exemple, les décès liés à la pollution de l'air sont très nombreux en Belgique.

En deuxième lieu, il n'y a pas de vaccin contre la perte de biodiversité. C'est nous qui devrons nous y mettre.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Tout d'abord, remercier Mme la Ministre pour ses réponses. Peut-être revenir sur la fin des propos de la commission de tout à l'heure qui faisaient référence à des échanges de point de vue sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas tellement ma tasse de thé, mais vous devez accepter que l'on n'ait pas tous les mêmes opinions. C'est la démocratie. Je pense que l'on a tous le droit de penser des choses différentes quant aux investissements qui sont faits.

Vous vous êtes notamment plaint qu'on ne vous avait pas interrogée sur le sujet de la ruralité, cela fait des mois qu'on le fait et cela a été fait ce matin également où l'on vous a fait remarquer que les communes rurales – c'est notre point de vue – sont sanctionnées par rapport aux villes qui reçoivent +125 millions d'euros, tandis que le budget, pour ce qui concerne la ruralité, stagne. Nous estimons finalement qu'il y a un préjudice pour les communes rurales.

Il stagne sous prétexte toujours de l'encours. Je rappelle quand même que cet encours, depuis 2013, a diminué de 100 millions d'euros jusqu'à – vous avez rappelé le chiffre tout à l'heure – 86 millions d'euros. Aujourd'hui, on passe à 80 millions d'euros. Je le justifie par le fait du moratoire.

Effectivement, avec le moratoire, les crédits d'engagement n'ont pas été alimentés. Par contre, les crédits de liquidation ont pu être liquidés.

Aussi, je voudrais revenir sur vos propos lorsque vous dites que la ruralité, ce n'est pas uniquement des maisons de village. Nous sommes bien d'accord. D'ailleurs, le programme du PCDR, comme vous le savez, est basé sur la réflexion d'une CLDR, qui allie à la fois des politiques et des citoyens.

C'est clairement l'un des outils que votre parti soutient : la participation citoyenne est clairement au cœur du débat de la ruralité.

Lorsque vous dites que vous avez établi votre réforme pour soutenir des plus petits projets, moins

ambitieux, plus sobres, plus cohérents, quelque part, vous allez à l'encontre de la volonté, certes peut-être parfois très ambitieuse, de la volonté citoyenne.

Pour terminer là-dessus, parfois on crie au loup, mais c'est évident, c'est aussi le travail des parlementaires d'interpeller le ministre, de lui faire prendre conscience que, sur le terrain, il y a des inquiétudes et qui plus est par rapport à un dossier comme le PCDR qui est le principal objet d'alimentation de subvention de nos communes. Forcément qu'il y a des inquiétudes fortes là derrière.

Vous l'avez dit et je vous en remercie, il y a des subsides qui ont été octroyés à certaines communes, dont la mienne.

Les inquiétudes étaient aussi fortes parce que, via ce moratoire, certaines communes auraient pu passer à côté de certaines opportunités qu'elles n'auront plus forcément. C'est là où étaient les inquiétudes. C'est là où l'on a souhaité vous interpeller. Manifestement, cela a fonctionné puisque vous êtes sensibilisée à la question ce jour.

Aussi, rappeler que votre objectif ambitieux concernant la plantation de haies, est un objectif que tout le monde soutient, je pense tous partis confondus, bien qu'il faille aussi le faire avec prudence. Vous avez dit que beaucoup de citoyens vous soutenaient, beaucoup d'agriculteurs, mais il y a aussi des inquiétudes par rapport aux cultures. La plantation de haies peut avoir une incidence sur le drainage des terres. Vous avez fait référence à des surplus de gains par la vente des produits qui pourraient être issus de ces haies. Il faut aussi considérer qu'elles engendrent des frais, des coûts d'entretien. Là derrière, encore une fois, si nous venons aujourd'hui devant vous autour d'une thématique budgétaire très rigoureuse et très technique, c'est aussi pour vous sensibiliser par rapport à l'impact que pourrait avoir la mise en œuvre de telle ou telle politique. Je crois donc, et pour en terminer, qu'il faut comprendre que l'on n'est pas tous d'accord. Les moyens de communication, on les apprécie, on ne les apprécie pas, qu'importe. Toujours est-il que vous devez accepter que nous pensons que les communes rurales sont quelque part lésées dans la manière dont la politique est mise en œuvre pour l'instant. J'espère et je crois que le premier objectif est atteint puisque vous avez reçu l'information, peut-être pas par le moyen de communication le plus efficace, mais vous avez reçu l'information. Notre objectif est de continuer à nous sensibiliser sur les mesures que vous allez mettre en œuvre autant que possible. Mon intervention se termine là, Madame la Ministre. Je vous remercie pour l'attention que vous donnerez à nos différentes remarques et pour le suivi que vous ferez de vos dossiers par rapport à nos inquiétudes, à celles des communes et des acteurs du terrain.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je voudrais remercier Mme la Ministre pour ses réponses, j'avais posé quatre questions dans mon intervention, vous avez répondu à deux. Je me permets de réinsister sur les deux autres.

La première était celle sur le fonds « bas carbone », il y aura bien un décret organique, bravo. On l'attend rapidement.

La deuxième, en ce qui concerne le Fonds de protection de l'eau, vous avez donné une réponse. Vous avez parlé de prêts sur 30 ou 50 ans pour les petits producteurs d'eau, j'imagine les autres intercommunales ou régies locales autres que la SPGE, si je traduis ce que j'ai entendu. Ce sont des prêts sur 30 ou 50 ans, mais ce sont de vrais prêts ou ils doivent rembourser chaque année une indemnité, ceci est ma question précise par rapport à cet élément-là.

En ce qui concerne la réserve de 108 millions d'euros logée chez votre collègue et dont 88 millions d'euros sont prévus en crédits de liquidation, y a-t-il une répartition entre vous et M. Henry puisque vous êtes tous les deux titulaires là-dessus ou une prérépartition comme il y en a d'ailleurs sur le fonds « bas carbone ? » Ce sont des projets sur lesquels vous partagez, j'avais entendu votre réponse tout à l'heure qui était de dire que c'est logique que les deux ministres y travaillent ensemble, et cetera. J'aurais envie de vous dire, parce que l'enjeu du climat est un enjeu qui concerne énormément les compétences environnement, je vous rejoins à 100 %, mais j'aurais presque envie de vous dire « c'est aussi le cas de toutes les compétences ministérielles » et j'espère que dans votre gouvernement vu l'unanimité au Parlement de Wallonie derrière les objectifs de réduction des gaz à effet de serre, tous les ministres sont aussi des ministres du Climat. Cela me semble important. Je voulais vous interpeller là-dessus. La question sur les 108 millions d'euros : quelle est finalement la partie qui relève des compétences matérielles qui sont les vôtres par rapport à celles du ministre Henry ?

Une dernière question sur laquelle je n'ai pas entendu de réponse ou en tout cas une réponse assez brève de votre part, vous avez reconnu « oui, il y a 26 millions d'euros de préemptés sur Get Up Wallonia ». Il y a une répartition de Get Up Wallonia qui est déjà faite donc sur les 500 millions d'euros, vous avez déjà un accord pour 26 millions d'euros, mais le détail n'est pas encore défini, c'est cela que j'ai entendu dans votre bouche. Ce n'était pas très clair. Vous avez parlé de moyens préemptés, de 26 préemptés, vous avez dit une prédécision où c'est préempté dans le cadre de Get Up Wallonia. Je voudrais vraiment que vous m'aidiez à comprendre. Vous m'aviez répondu en partie en disant « en 2020, l'on a pu obtenir -et je vous en félicite, bravo- 6,9 millions d'euros pour le démergement sur les 150 millions d'euros de la provision budget 2020 ». Ma question concerne évidemment le budget 2021 et y aura-t-il aussi des moyens pour le démergement ou d'autres

de vos compétences dans les budgets qui sont ceux de Get Up Wallonia ? Il y a eu les 26 millions d'euros que vous aviez annoncés au début, mais je n'ai pas très bien compris votre réponse, précisément à quoi cela correspond, est-ce bien dans les 500 millions d'euros de Get Up Wallonia 2021, d'une part ? D'autre part, pour faire quoi ? Est-ce tout ce que vous avez ou alors y a-t-il d'autres répartitions dont on n'a pas connaissance ?

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je voudrais, au nom de mes collègues – M. Lenzini qui a écouté en visioconférence et M. Lepine en présentiel et président de notre commission –, remercier Mme la Ministre. M. Lepine, qui était présent, m'a fait savoir – puisque vous avez remarqué que j'ai dû m'absenter – que Mme la Ministre avait répondu de manière très exhaustive à l'ensemble des questions soulevées par notre groupe politique.

Pour conclure, comme indiqué dans mon intervention générale, il nous reste du pain sur la planche, mais cela nous semble aller dans le bon sens, dans la bonne direction. Nous resterons attentifs et constructifs à vos côtés.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. J'ai bien pris acte de votre volonté d'implémenter dans vos objectifs tout l'aspect relance économique, et ce, à différents niveaux, en ce compris à l'égard du secteur des pépiniéristes. J'y serai attentif et c'est une bonne chose.

Concernant la question sur la saga Bebat et Recupel, j'ai pris bonne note de ce que l'année 2021 pourrait être l'année de l'issue favorable sur la question.

Sauf erreur de ma part, je n'ai pas eu de réponse – mais j'ai peut-être manqué d'attention à certains moments, tant les débats étaient longs – sur la manière avec laquelle vous justifiez les soldes prévisionnels, d'une manière un peu trop optimiste par rapport à ce que la Cour des comptes indiquait, notamment avec ce que l'expérience nous a appris sur le sujet.

Pour le reste, je pense que mes questions ont été en partie répondues. Je sais que vous êtes à disposition de notre Parlement et l'on ne manquera pas de revenir vers vous.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – J'ai entendu beaucoup de choses intéressantes et intelligentes dans les réponses fournies par la ministre. J'avais un peu de craintes quand j'ai appris que l'on faisait une grande soupe, mais au final elle a veillé à répondre au maximum de questions et je l'en remercie.

Je salue l'augmentation du Fonds des déchets et surtout l'usage qui sera fait de cette augmentation, entre autres pour booster le réflexe zéro déchet. Je voyais, il y a quelques minutes, une initiative de l'intercommunale INTRADEL, en partenariat avec la Ville de Hannut, chère à notre collègue, M. Douette. Les étudiants de trois classes – il y a beaucoup d'écoles à Hannut, ce n'est pas loin de chez moi – vont recevoir un emballage réutilisable pour leurs collations du midi. Cela va permettre d'économiser un fameux paquet d'aluminium. C'est avec des petites choses comme cela, en termes de prévention, que l'on va doucement y arriver.

Développer l'usage plutôt que la possession, développer le plan REGAL, étendre le réseau de *repair cafés* et des ressourceries, ce sont des pistes que vous avez mentionnées. C'est très bien. Peut-être aussi intensifier la collaboration entre les ressourceries et les intercommunales via les recyparcs. On jette des trésors. Je vais souvent au recyparc ; dans le conteneur des encombrants, on trouve des trésors qui, malheureusement, partent trop souvent directement vers un traitement. Je sais que certaines intercommunales ouvrent leurs portes certains jours, une fois par semaine – j'avoue que c'est un peu compliqué – aux ressourceries pour qu'elles viennent récupérer des choses qui sont réutilisables. Je vous soumets l'idée : cela devrait être beaucoup plus systématique d'aller rechercher là des choses qui peuvent encore servir.

Toutes ces idées, c'est très bien, mais il faudrait aussi agir sur les producteurs de déchets. Il y a là un gros travail à faire. J'ai encore en tête un reportage que j'ai vu il y a quelques semaines, qui était totalement édifiant. C'était sur une chaîne française et je pense qu'il y en a eu un dans la presse écrite francophone belge aussi. C'était un reportage sur une technique de marketing qui consiste à mettre sur le marché des produits avec un emballage très grand, avec une petite fenêtre en plastique qui permet de voir le contenu de l'emballage. En fait, l'emballage est beaucoup plus grand que ce que le contenu nécessite. Il y a donc là une déperdition d'emballage. Je pense qu'il y a des actions à mener et cela doit être au Fédéral. J'espère que ce sera concerté, tout comme il faudrait bannir de plus en plus les emballages qui sont peu ou pas recyclables. Il y a un moment où les producteurs doivent comprendre que l'on est dans une époque où tout déchet doit constituer une ressource et, si cela ne peut pas l'être, tout simplement, sauf cas de nécessité absolue, cet emballage doit être rejeté.

Je voudrais que le citoyen qui réduit son volume de déchets, qui trie, qui réutilise, qui est un bon élève, soit récompensé. Le problème, et vous l'avez reconnu dans votre réponse, que j'accueille avec beaucoup de satisfaction, est que le système actuel n'est vraiment pas adéquat. Je pense au coût-vérité. Vous vous êtes prononcée sur le fait que l'objectif était de revoir ce coût-vérité qui avait une mauvaise répartition entre la partie forfaitaire et la partie variable de la taxe.

J'applaudis des deux mains. Dans ma commune, beaucoup de retours de citoyens qui font beaucoup d'efforts au quotidien pour produire moins de déchets, les recycler, les trier, voient leur taxe augmenter. Il y a un danger, si l'on n'arrête pas ce phénomène-là, de perdre l'adhésion de la population.

Merci pour vos réponses en ce qui concerne la filière du plastique. J'ai bien noté que certains projets étaient en bonne voie. Si ce n'est pas trop abuser, j'aimerais savoir quel pourrait être le calendrier ? Quand les premières filières de recyclage seraient-elles opérationnelles ? Est-ce à l'horizon d'un an, deux ans, cinq ans ? Cela ne se décrète pas ainsi, d'un coup de baguette magique, mais quand pourra-t-on voir chez nous, en Wallonie, certains flux de plastiques recyclés ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Je n'ai rien à ajouter. Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). – Je remercie Mme la Ministre pour l'ensemble de ces éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Merci pour les réponses. J'ai encore quelques petites questions. J'ai vu que, dans la lutte contre les incivilités, qui sont donc dans le Fonds pour l'environnement – c'est là que sont les fameuses caméras –, vous avez dit que c'était renforcé de 2,2 millions d'euros. Cela va servir autant en matière de pollution des eaux que renforcer les équipes de contrôle. Pour moi, ce n'est pas encore clair : à qui et à quoi ? Sur le fait de renforcer les équipes de contrôle, est-ce renforcer les équipes de police et contrôle ?

J'avais une question à poser plus tard, quand nous serions dans les AB, parce qu'il y a un AB spécifique au Département de la police et des contrôles. Là-bas, il n'y avait pas de renforcement des moyens. Pourtant, on a discuté plusieurs fois cette année sur le fait qu'il fallait renforcer ce département. Est-il renforcé par ce passage-là et donc pas dans l'AB du Département de la police et des contrôles ?

Sur Bebat, j'ai bien compris qu'il y a des négociations en cours. Cela devrait arriver début 2021. J'imagine que le montant réel, puisque c'est toujours en négociation, on le verra apparaitre à l'ajustement ou l'année prochaine. Je vois qu'il y a toujours une recette prévue, mais vu que c'est toujours en négociation, je ne suis pas sûr que la recette soit juste.

Au niveau des années précédentes, Bebat n'a jamais payé ce qu'il devait. J'avais donc calculé 14,8 millions d'euros cumulés. Quelque chose va-t-il être fait au niveau des impayés précédents ?

Sur le Fonds des déchets, je parlais surtout du côté coût-vérité. Je suis plutôt content que le MR annonce qu'il veut aussi aller du côté des producteurs et des distributeurs, donc c'est une très bonne chose, c'est la position que je défends depuis longtemps.

Vous m'avez quand même annoncé autre chose : « On va diminuer le coût-vérité, c'est quand même grâce aux points d'apports volontaires ».

Alors, attention, avec le point d'apport volontaire, c'est juste diminuer le coût-vérité, mais ce n'est pas lutter contre le système coût-vérité, c'est une première chose, c'est une remarque générale, mais les points d'apports volontaires, ce n'est quand même pas la solution finale. Je l'ai déjà critiqué en commission parce que, si je reprends l'exemple qui est visible chez Ipalle qui est l'intercommunale responsable de la gestion des déchets dans ma région, on peut aller voir, ils ont fait une étude où ils ont estimé combien il faudrait de points d'apport volontaire pour ne faire un ramassage que toutes les deux semaines ou combien de points d'apport volontaire il faudrait pour plus du tout de ramassage.

Oui, d'accord, ce sont de beaux chiffres, c'est de la belle théorie, mais dans les faits, les points d'apport volontaire, pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, pour ceux qui habitent dans des appartements au troisième étage qui vont devoir descendre leurs poubelles de 60 litres à deux rues de chez eux, ce n'est quand même pas la solution.

En plus, là derrière, se pose une question des travailleurs, des éboueurs, que se passe-t-il, du coup, s'il n'y a plus du tout de ramassage et qu'il n'y a plus que les points d'apport volontaire ?

Je trouve que réduire le coût-vérité en prenant le risque de ne pas être corrects avec les personnes les plus précaires et les plus handicapées de notre société ou alors avec les travailleurs de ces intercommunales, cela ne va pas non plus.

Sur les 12,5 millions d'euros pour la dévégétalisation des centres-villes, vous avez dit que c'était une transversale entre vous et M. le Ministre Henry. Je suis même un peu étonné que, du coup, il n'y ait pas, par exemple, M. Borsus est dedans puisqu'il est en charge de l'aménagement du territoire et je sais que dans les dossiers qui nous ont préoccupés, notamment sur l'affaire des Monts, c'était une zone urbanisable, et on ne peut rien faire.

Cela pose un souci parce que la végétalisation, comme je l'ai dit, il faut surtout préserver ce qui existe.

Vous avez parlé, dans votre réponse, des réserves naturelles. Mais là, je parle quand même de zones qui sont historiquement des zones urbanisables, mais où – parce que cela a été laissé en friche ou pour différentes raisons – il y a toute une série d'espèces animales et

végétales qui se sont développées et c'est cela que je veux que l'on protège.

Là, vous m'avez répondu aussi : « mais pour moi, c'est un peu flou, on veut revoir le cahier des charges des travaux routiers ». J'imagine, mais vous pouvez peut-être me le confirmer. On a parlé, dans le projet des Monts, le fait que l'on peut laisser un clos parce qu'au niveau du maillage urbain, il doit y avoir une route. Je ne sais pas si c'est cela, mais si c'est cela, ce serait intéressant d'avoir une confirmation là-dessus.

Sur le fait de revoir le mécanisme coût-vérité, évidemment, je ne peux que choyer l'idée de revoir cela. Vous avez demandé un cabinet d'experts, avec la répartition sur la partie forfaitaire, avec un observatoire des coûts sociaux. Tout cela est intéressant, donc j'attends vraiment d'avoir un retour complet là-dessus.

Le mécanisme coût-vérité, en fait, il fonctionne à plusieurs niveaux. On a évidemment les déchets, on a l'eau, oui, c'est vrai, l'eau est bloquée depuis six ans, pas sept ans, on peut pinailler sur une année, ce n'est pas très important, mais il est d'ailleurs mis dans la DPR qu'il n'y aura pas d'augmentation au-dessus de l'inflation, et cetera. Le problème est que l'eau, elle s'envolait avant. On a eu une augmentation énorme du prix de l'eau, comme j'ai cité les chiffres, de 2005 à 2017. C'est super si l'on arrive à arrêter l'inflation actuelle, mais ce n'est pas suffisant, parce que l'on a des citoyens qui sont vraiment dans une précarité hydrique très forte.

On a eu la problématique des limitateurs d'eau, on en a beaucoup discuté. On est revenu là-dessus et l'on commence tout doucement à voir un truc émerger et l'on aura bientôt les auditions qui devraient se faire dans notre commission. Il n'empêche que la réalité est que beaucoup de nos citoyens sont dans une précarité hydrique et que ce n'est pas juste ne plus augmenter, c'est aussi certainement trouver des mécanismes pour diminuer ce prix.

Sur la ruralité, je pense que je n'ai pas eu de réponse, parce que j'avais posé une question sur l'accès bancaire, qui était vraiment une grosse problématique qui est revenue plusieurs fois dans notre commission. De plus, fin de cette année, Bpost a annoncé royalement qu'il n'y aura plus qu'un distributeur tous les 10 kilomètres. Vous allez vous retrouver dans des communes rurales où il n'y a déjà pas beaucoup de transports en commun ; 10 kilomètres, ce n'est pas la porte à côté.

On a un vrai problème parce que tous les services bancaires ont été supprimés depuis deux-trois ans, mais le service de Bpost a aussi décidé de supprimer les siens. On a un vrai problème dans les communes rurales. Quelle va être la solution ? Va-t-on dégager un budget ou quelque chose qui va faire que les communes puissent implanter des services de distributeurs bancaires dans les services communaux ? Vous ne m'avez pas répondu.

Enfin, vous aviez parlé de 2,2 millions d'euros d'économies dans le SPW. Je ne pense pas que vous ayez répondu à cette question-là.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Madame Kelleter, en ce qui concerne les appels à projets thématiques en matière de bien-être animal, plusieurs sont à l'étude. Tout n'est pas encore ficelé en termes d'orientation, mais la volonté est de travailler sur la problématique de la castration des porcelets dans les élevages porcins ainsi que sur le bien-être des chevaux. Voilà notamment deux des thématiques sur lesquelles on souhaiterait avancer.

En ce qui concerne les montants spécifiques sur l'appel à projets relocalisation de l'alimentation, les négociations sont en cours. C'est un peu difficile de vous donner des chiffres précis, mais vous aurez certainement l'information très prochainement puisque cela passera au Gouvernement très bientôt.

En ce qui concerne la ruralité, Monsieur Matagne, vous êtes totalement dans votre droit de m'interpeller sur cette problématique, là n'est pas la question. Vous avez une place privilégiée en tant que Député pour questionner la politique que je propose en la matière. Je trouve dommage de porter un jugement sur les réseaux sociaux sur base de procès d'intention sans du tout créer le débat sur le volet budgétaire – parce qu'ici on parle bien du volet budgétaire, on ne parle pas de la politique PCDR de façon spécifique – au sein de cette commission. Dans le monde actuel – et je sais que vous êtes sensible à avoir généralement des propos mesurés –, je trouve que mettre de l'huile sur le feu en termes de populisme ne permet pas nécessairement de sortir grandi de ce genre de problématique. C'est plutôt une question sur le moyen d'action que nous utilisons pour débattre. On gagne vraiment à le faire dans le cadre des instances qui sont les nôtres.

Sur le fond, en matière de ruralité, vous avez eu l'occasion de m'interpeller sur la politique du PCDR et nous avons collectivement fait évoluer le dispositif, je n'en disconviens pas. J'ai aussi eu l'occasion de rencontrer les différents acteurs comme l'Union des villes et communes, la Fondation rurale de Wallonie et nous avons fait évoluer la proposition au fur et à mesure. C'est normal, c'est le principe lorsque l'on travaille à rédiger une proposition et à la faire évoluer en fonction de la concertation.

Cette participation citoyenne est au cœur de ce que j'ai souhaité faire dans le cadre de cette réforme, puisque pour la première fois, nous avons dégagé un budget supplémentaire de 10 000 euros par an pour ces

différents PCDR. C'est le montant régional qui sera assorti d'un équivalent puisque c'est un financement 50-50 pour la commune. Pour les budgets participatifs, l'on renforce la participation des citoyens dans le cadre des PCDR.

Par ailleurs, l'on a également souhaité introduire des dispositions transitoires pour les PCDR qui étaient déjà en cours. Cela fait que la totalité des projets prévus, déposés dans les temps, pourra être engagée cette année et en début d'année prochaine. Le montant total d'engagement qu'il représente d'ici à deux ans est donc en conformité par rapport aux moyens d'engagement prévus. Cela s'appelle de la bonne gestion.

Je sais bien que vous souhaitiez sans doute que l'on garde des crédits d'engagement qui sont deux, trois fois ce que l'on va liquider. À un moment donné, vous ne pouvez pas, à la fois critiquer le gouvernement parce qu'il doit s'endetter face à la crise qui est la nôtre et, en même temps, dire qu'en matière de PCDR, l'on pourrait s'endetter pendant des décennies sans se questionner sur la façon dont on gère les deniers publics. Il faut être un peu cohérent.

Par contre, nous avons mis en place des mesures transitoires pour les projets qui ont déjà fait l'objet d'une réflexion au sein des communes. Je vous rejoins, il ne faut évidemment pas léser la participation citoyenne qui a été développée pour penser les projets qui sont déjà dans le *pipe*. Par rapport à cela, pour les projets pour lesquels une réunion de coordination a déjà été organisée ou les projets qui seront activés pour concrétiser une convention-acquisition, on a installé une mesure transitoire qui fixe un taux d'aide complémentaire de 30 % au-delà des nouveaux plafonds pour toutes les conventions de 2020 en cours d'approbation. On fait en sorte d'avoir un mécanisme nouveau qui est plus équitable. Des balises me semblent devoir être mises parce qu'il faut aussi orienter, à un moment donné, l'utilisation de ces budgets. Néanmoins, on a ce dispositif de transition pour les conventions qui ont déjà fait l'objet de ces débats citoyens et de cette proposition. Je pense que l'on arrive, au final, à un dispositif qui est équilibré par rapport à ce que nous souhaitions.

Il faut aussi rappeler que de nombreux mandataires étaient en demande d'une évolution du système. Dans une réforme, il y en a certains qui gagnent et d'autres qui perdent ; j'ai envie de dire que c'est le jeu. L'objectif global est de faire en sorte que plus de communes puissent y prétendre avec des orientations qui me semblent plus justes en termes d'attribution des deniers publics. Vous avez évidemment le droit de le questionner, c'est votre droit le plus strict, mais faisons-le, si vous le voulez bien, en bonne intelligence et non pas par réseaux sociaux interposés.

Monsieur Desquesnes, par rapport à vos questions de clarification concernant les différents budgets d'investissement, pour être plus claire et directement citer les différentes lignes du programme 10.08 en matière de Plan wallon à l'investissement : il y a effectivement un premier montant global qui reprend à la fois les montants du PWT et la réserve Get up Wallonia dans lequel se trouvent, au niveau du PWT, les 12,5 millions d'euros relatifs à la végétalisation. C'est bien là qu'ils se situent. Ensuite, vous avez la réserve globale qui se trouve chez le ministre-président – en termes d'AB et le PWT aussi, l'on est aussi là-dedans – qui va se décliner en fonction du programme Get up Wallonia.

À côté de cela, nous avons une provision spécifique sur l'intitulé résilience, relance et redéploiement qui, en ce qui me concerne, est constituée à hauteur de 26 millions d'euros. Ce sont les 26 millions d'euros dont je vous parlais tout à l'heure qui vont être dégagés sur des projets. Il y a eu une attribution pour avancer en toute connaissance de cause entre les différents ministres. Cela s'oriente dans cette visée de transversalité. Je rappelle que, pour le projet de végétalisation, il n'y a pas de répartition de budgets entre le ministre Henry et moi, puisque c'est un projet commun sur les 12,5 millions d'euros évoqués de tout à l'heure.

Vous semblez regretter que j'aie détaillé un peu les mesures en matière d'émargement. L'idée n'était pas de vous...

M. Desquesnes (cdH). – Je n'ai pas regretté, je me réjouis que vous dégagiez des moyens. À un moment donné, pour répondre au budget 2021, vous faites écho à des décisions que vous avez prises hier.

M. le Président. – Laissez Mme la Ministre répondre.

M. Desquesnes (cdH). – Dans le dialogue, c'était plus clair, je ne voulais pas qu'il y ait de hiatus sur l'interprétation que je faisais des propos de Mme la Ministre. Je m'en félicite et j'espère qu'elle parviendra à dégager des montants supérieurs encore en 2021 pour le démergement.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je voulais quand même signifier pourquoi je me suis permise d'insister là-dessus, parce que nous débattons toujours ensemble des budgets. C'est toujours une prévision budgétaire sur base d'une estimation, c'est le jeu, mais nous n'avons jamais l'occasion de débattre du budget réel tel qu'il a été réellement dépensé.

(Réaction de M. Desquesnes)

Cela n'a jamais été le cas par le passé non plus.

Or, quand on discute des projets d'investissement, il me semble important de vous préciser qu'entre

l'ajustement 2020 et aujourd'hui, voilà ce que nous avons fait des budgets. Il me semble normal de vous donner cette information pour vous montrer aussi la continuité de l'action.

En ce qui concerne la question de M. Tzanetatos sur le solde prévisionnel. Si j'ai bien compris, cela concerne le Fonds de protection de l'environnement. C'est bien cela votre question ? Il me semble...

Oui, dites-moi.

M. Tzanetatos (MR). – Oui, oui.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je pense y avoir répondu tout à l'heure en long et en large. Ce que je vous propose peut-être, c'est, si cela vous convient, de relire au niveau du CRAC ce que j'ai dit. Mais, en substance, historiquement, les dépenses sur le Fonds de protection de l'environnement sont inférieures aux recettes, avec une contribution importante du fonds à l'équilibre budgétaire global. C'est bien cela que le Gouvernement, dans son accord, a souhaité revoir pour progressivement avoir une affectation plus importante, une pleine affectation des moyens de ce fonds, au travers deux mécanismes :

- l'augmentation des dépenses directes à charge du fonds avec, cette année-ci, vous l'avez vu, une augmentation importante ;
- l'utilisation des dépenses sous forme de code 8 pour le solde.

J'en profite pour répondre à M. Desquesnes sur la question des prêts. On est en train d'affiner le mécanisme. Je n'ai pas le détail précisément, mais je vous propose peut-être que l'on revienne en commission là-dessus si vous le souhaitez. C'est en tout cas bien cet état d'esprit de prêt. On est bien dans cette logique du code 8.

Monsieur Maroy, vous avez évoqué une série de points dont nous avons déjà discutés tout à l'heure en termes de collaboration entre les recyparcs, les ressourceries – je vous rejoins totalement sur cet intérêt-là –, sur l'intérêt d'agir sur les producteurs de déchets. Vous avez vu que l'on travaille vraiment dans cette orientation de responsabilité élargie des producteurs à travers la question de l'éco-modulation, et cetera. On en parle régulièrement ensemble. Vous savez que c'est mon orientation aussi.

En même temps, comme vous le dites, de récompenser aussi le bon citoyen – c'est bien l'état d'esprit qui est le mien –, d'envoyer aussi un signal au citoyen qui fait un effort, qui tente de réduire sa consommation de déchets, qui s'oriente vers le zéro déchet. On va vraiment dans cette orientation-là en utilisant les outils qui sont les nôtres, tant en matière de soutien, de sensibilisation, d'amener de la promotion, du zéro déchet, et en même temps aussi d'envoyer un signal qui soit cohérent.

En ce qui concerne les filières relatives au recyclage de plastique, malheureusement, je n'ai pas de précision à vous apporter sur le calendrier précis à ce stade.

Monsieur Dupont, pour terminer, votre question sur le Fonds de protection de l'environnement, l'augmentation de 2,2 millions d'euros concerne plus spécifiquement le renfort du personnel du Département police et contrôles. Je pense que votre question porte spécifiquement là-dessus. C'est bien à travers le Fonds de protection de l'environnement que l'idée est de soutenir ce personnel. Il y a d'ailleurs une ligne spécifique là-dessus dans la DO 15.60 dans le dispositif budgétaire.

En ce qui concerne Bebat, je pense avoir répondu largement tout à l'heure. Je ne pense pas que vous me posiez une question supplémentaire.

Par contre, en ce qui concerne les points d'apport volontaire, je tiens vraiment à vous rassurer, l'idée n'est pas de remplacer les tournées des agents par des points d'apport volontaire partout, mais bien de venir en complémentarité pour maintenir – et je vous rejoins totalement – des services pour certains publics cibles qui pourraient en avoir davantage besoin et, de façon générale, un service public de collecte de déchets à domicile qui va rester la norme. Néanmoins, ces points d'apport volontaire nous permettent de réduire éventuellement certaines fréquences de collecte et d'adapter certaines tournées de façon à répondre aux besoins des citoyens – on en a déjà longuement débattu en commission – et d'avoir un intérêt à sortir de chez soi et déposer sa poubelle. Je pense, par exemple, aux poubelles organiques : pour ceux qui n'ont pas de compost, attendre une semaine pour sortir sa poubelle organique, c'est compliqué. Ces points d'apport volontaire ont un intérêt en matière d'hygiène et pour se délester de ses poubelles. Ils viennent en outil complémentaire aux collectes classiques et aux recyparcs par ailleurs.

En ce qui concerne la question des services bancaires en zones rurales, on en a encore parlé, il y a quelques semaines, en commission, où je vous rappelais que nous avions interpellé le ministre fédéral des Finances de l'époque, un certain Alexander De Croo. Nous avons réinterpellé le nouveau ministre fédéral compétent en la matière en ce qui concerne en particulier Bpost, qui a confirmé être ouverte à la discussion dans le cadre de son prochain contrat de gestion. Les discussions sont en cours au niveau du Fédéral.

Par rapport au niveau régional, dont on a déjà discuté également avec le ministre du Budget, une première piste envisagée est la suppression des taxes régionales et communales, souvent importantes, sur les automates bancaires. À ce stade, la piste n'est pas privilégiée par le ministre du Budget, car l'outil fiscal

est très compliqué à mettre en œuvre avec un impact relativement limité.

Par ailleurs – et je fais le lien avec la politique PCDR –, dans le cadre des PCDR ou d'autres politiques en matière de ruralité, on peut aussi soutenir la création d'infrastructures de type maisons multi-services, qui peuvent être des infrastructures intéressantes pour permettre l'accès à des services publics de proximité, notamment le service bancaire, sous forme de permanence, d'antenne ou de guichet. Il s'agit, d'une part, de centraliser ces services pour nos citoyens, ce qui a aussi un intérêt en termes de mobilité, et, d'autre part, de permettre d'avoir cette variété de services à disposition. Tout cela est en cours d'analyse et peut d'ores et déjà être demandé par les communes dans le cadre de leur projet PCDR. Nous finançons d'ores et déjà ce genre de projet.

Plus largement, en matière de ruralité et d'accès à d'autres types de services, notamment les services numériques – on en a pas beaucoup parlé aujourd'hui –, la lutte contre les zones blanches en ruralité est aussi un enjeu en soi à travers le développement de la fibre optique. Avec le télétravail généralisé, certains de nos concitoyens en zone rurale ont eu des difficultés à se connecter vu leur situation territoriale. C'est un travail identifié au sein du Gouvernement pour assurer cet accès au numérique à l'ensemble des concitoyens.

Vous ne m'avez pas nécessairement posé de question sur la précarité hydrique. On en a déjà largement parlé, et donc je n'y reviens pas.

Je pense avoir répondu en long et en large sur le coût-vérité tout à l'heure.

En ce qui concerne la végétalisation et la préservation de ce qui existe – qui est votre question, Monsieur Dupont –, à travers le projet de végétalisation, nous souhaitons créer du neuf et amener une réflexion sur les îlots de chaleur, le retour de parcs plus importants, mais aussi la question de la connexion écologique. Ce ne sont pas uniquement des mini-forêts urbaines. C'est aussi renforcer ce maillage et ce réseau écologique. C'est aussi toute la problématique de la trame bleue des cours d'eau dans les villes qui peuvent être beaucoup plus valorisés et connectés entre eux.

Je comprends votre question concernant la participation du ministre Borsus. Le cabinet du ministre Borsus et son administration sont bien associés aux réflexions puisqu'il a en charge l'urbanisme. Par ailleurs, le ministre Collignon ayant la politique de la ville dans ses compétences – je ne vais pas déflorer les politiques qu'il prépare –, travaille aussi sur cette question de la végétalisation des grandes villes.

L'idée est donc de travailler en complémentarité selon les compétences des uns et des autres. Le ministre Collignon, pour la politique de la ville, est donc plutôt centré sur les grandes villes. Ces appels à projets de végétalisation ne se concentrent pas uniquement sur les villes, mais aussi sur les zones rurales, et la connexion sur ces différents espaces verts à travers ces différents appels. C'est pour le volet végétalisation une nouvelle zone verte dans les centres urbains et villageois.

Par ailleurs, vous avez totalement raison, il faut aussi améliorer de façon plus structurelle la gestion de l'existant. C'est donc toute la problématique à la fois de ce que l'on appelle les fauchages parfois trop précoces, la question des abattages d'arbres insuffisamment encadrée, la préservation globale des zones vertes dans les centres urbains. On en a déjà parlé ensemble sur la question des Monts, où il y a un travail à faire aussi pour éviter, pour le dire clairement parce qu'il n'y a pas une biodiversité extraordinaire, que l'on se permette de détruire des espaces verts.

Toute cette question de ce que l'on appelle la biodiversité ordinaire, la nature ordinaire, est essentielle. Nos concitoyens ne sont pas des naturalistes, des experts, donc ce qui compte pour eux, c'est d'avoir accès à ces espaces verts, à cette nature. S'il n'y a pas telle orchidée extrêmement rare, ce n'est pas cela qui leur importe. On doit donc assurer cette biodiversité extraordinaire, mais aussi cette biodiversité ordinaire.

Comment va-t-on le faire ? L'idée est de conférer un cadre légal au réseau écologique, ce qui n'existe pas actuellement, pour éviter de porter atteinte à ce que l'on appelle les zones noyaux en matière de réseau écologique, des zones cœurs de réseau écologique, et en même temps la connectivité de ce réseau écologique – c'est un peu technique, je m'en excuse, mais c'est comme cela que l'on réfléchit, donc donner un cadre légal. Le deuxième grand axe est de mieux encadrer le contenu minimal des évaluations d'impact en matière de biodiversité ainsi que les éventuelles mesures d'atténuation et de compensation.

J'ai demandé à l'administration de préparer un cadre réglementaire pour préserver la biodiversité ordinaire, notamment à travers une gestion plus adéquate des bords de route, de l'élagage, de la taille des haies et de leur protection. L'ensemble de ces éléments – c'est pour cela que je parlais des contrats que nous avons avec les sociétés qui s'occupent de l'entretien – c'est tout le travail que nous menons avec mon collègue en charge des infrastructures routières pour faire en sorte que les acteurs qui réalisent sur le terrain cet entretien des bords de route soient à la fois formés et sensibilisés, mais aussi, dans les contrats qui les lient à la Région, qu'il y ait des dispositions très fermes par rapport au fait d'éviter ce fauchage.

La difficulté se pose essentiellement sur les contrats passés, puisque nous pouvons revoir le cadre facilement pour les nouveaux, mais on doit aussi adapter tous les contrats existants. C'est le travail que nous sommes en train de mener avec l'administration, qui est un travail

de bénédictin, puisque vous vous doutez qu'il y a un nombre conséquent de contrats à revoir.

J'espère vous avoir convaincus de ma volonté de prendre cette problématique de la nature ordinaire à bras-le-corps. Je vous demande simplement de nous laisser un peu le temps de réaliser tout cela, mais soyez assurés sur le fait que la volonté est là.

M. le Président. – Je ne peux que vous remercier pour la qualité de vos réponses suite à cette deuxième volée de questions des membres de la commission. Néanmoins, le dernier mot revenant toujours aux députés et dans l'ordre, la parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Je n'ai jamais encouragé à s'endetter, mon éducation d'échevin des Finances me l'interdit. D'ailleurs, j'ai précisé que l'encours était déjà en diminution depuis 2013. J'aurais souhaité que l'on conserve cette trajectoire qui était déjà en réduction.

Je dis simplement que, dans une logique de relance où les villes obtiennent +125 millions d'euros, on aurait pu espérer, pour nos petites communes, obtenir 10, 20, 30 millions d'euros. Je dis bien « dans un objectif de relance ». C'est d'ailleurs l'une de vos propositions, c'est en ce sens que vous voulez avancer, puisque vous avez dit vouloir valoriser les projets qui rapportent aux communes, et je présume que c'est dans une dynamique pas essentiellement économique, mais certainement économique. La critique n'était pas gratuite, elle se voulait constructive, et je suis sûr que vous aurez l'occasion de réfléchir à nos propos parce que, vraiment, l'idée c'était d'avancer un argumentaire qui dit aujourd'hui que nos communes aussi doivent profiter de cette relance au travers des programmes des PCDR. Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Oui, je remercie Mme la Ministre, qui a, au travers de sa réponse, pu préciser l'affectation des moyens. Je comprends un peu plus clairement maintenant d'où sortaient ces 26 millions d'euros que vous aviez présentés d'emblée. Ils ne sont donc pas dans le milliard, mais ils sont dans les 108 millions d'euros. La part de Mme Tellier, votre part, c'est 26 sur les 108 millions d'euros. C'est ce qui a été convenu, semble-t-il, avec votre collègue.

Vous avez toujours parlé d'investissements. Je voulais être sûr que l'on parle de moyens qui sont dévolus à des investissements, donc à des projets, et pas à du fonctionnement ou de l'augmentation de moyens, parce que dans l'article budgétaire – qui n'est pas chez vous, mais qui est chez votre collègue – il y a quand même un champ assez large des possibles en matière de soutien, c'est le moins que l'on puisse dire. Je me demande d'ailleurs quel projet innovant ne pourrait pas être considéré comme un projet éligible au vu de ce qui est écrit aujourd'hui dans cette provision. Vous me parlez d'investissements, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Je voudrais d'abord m'assurer de la logique en matière d'investissements et puis j'ai une deuxième question, puisque sur cette part-là, il y a aujourd'hui 108 millions d'euros en moyens d'action, et 88 millions d'euros en moyens de paiement, c'est-à-dire globalement 80 % des montants qui seront effectivement versés en 2021. Cela veut dire que l'on doit identifier concrètement le projet auquel il va être affecté, à moins que ce ne soit pour le loger dans un fonds qui sera utilisé dans des années futures, mais cela j'imagine que ce n'est pas la volonté qui est la vôtre. Donc, aujourd'hui, je comprends que vous me disiez : « Je n'ai pas encore identifié les projets qui vont être financés ».

D'accord, mais la façon dont ils vont être mis en œuvre, c'est-à-dire sous forme d'appels à projets, de telle thématique ou de tel enjeu, j'imagine qu'avec 80 % de moyens en liquidation, vous devez quand même avoir déjà une certaine vision de l'utilisation de ces 26 millions d'euros. Nous, comme parlementaires, on nous demande de valider un article au départ de 108 millions d'euros – alors, il y en a 80 et quelques chez votre collègue, il y en a 26/82, il y en a 26 pour vous – je vous demande,

Madame la Ministre, dans ces 26 millions d'euros, quelles grandes orientations allez-vous mettre en place ? Je veux dire : on va consacrer la moitié du budget pour faire un appel à projets sur tel enjeu, et le restant, on ne voit pas encore très clair. Donnez-nous un peu d'indices, parce que franchement, je rappelle les propos de la Cour des comptes qui pointe le fait que ce n'est vraiment pas clair. Je pense qu'il est légitime premièrement, d'avoir la réponse : ce seront bien des investissements, et pas du fonctionnement ? Deuxièmement, comment, plus précisément, cela va t-il être mis en œuvre, sur quelles thématiques précises ? Sous logique d'appels à projets ? J'imagine. Pouvez-vous me clarifier ?

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Rien de complémentaire, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Non plus.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Janssen (MR). – Non plus, merci.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je souhaite remercier Mme la Ministre qui fait l'effort de répondre à toutes mes questions. Je tiens d'abord à dire cela. Je vais me permettre encore de faire deux ou trois petites

remarques. Je vais essayer de ne pas aller trop loin. On aura encore le temps après.

Vous ne m'avez toujours pas répondu sur ces économies dans le SPW, donc je reviens dessus pour la troisième fois. J'essaie de comprendre d'ailleurs pourquoi vous ne me répondez pas. Peut-être que c'est un oubli.

Sur les points d'apport volontaire, grosso modo, je suis parfaitement d'accord avec vous si c'est un service complémentaire, mais il faudra veiller à ce que cela le soit.

Je ne suis pas contre le fait que l'on puisse réfléchir à différentes techniques, mais quand je vois, par exemple le plan Handypal, qui me dit que si je mets autant de points volontaires, je supprime complètement et cela me fait peur. C'est pour cela qu'il faut quand même avoir une surveillance et une vigilance. Je vous promets de l'être.

J'ai un peu mieux compris sur toute la partie végétalisation, aussi la partie réseau routier. Je pensais que c'était plus lié sur ce principe du maillage urbain qui vous oblige à relier un clos vers l'arrière. C'était une des problématiques du projet des Monts puisque effectivement, si l'on crée un clos, vous êtes obligé de construire une route derrière. Vous détruisez donc encore un peu plus la partie de zone végétale.

C'est donc plutôt la gestion des bords de route via le fauchage tardif, et cetera qui a aussi été abordé plusieurs fois dans notre commission, notamment quand il y avait eu ce fauchage en Wallonie.

Je vais m'arrêter là, mais si vous pouvez quand même me répondre sur cette économie dans le SPW. Merci.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci pour vos différentes questions supplémentaires.

Merci, Monsieur Matagne, pour votre proposition. J'en prends bonne note, sachez-le.

Je reste évidemment toujours disponible pour échanger à ce sujet, mais je voulais simplement que nous ayons une vision un peu plus large de ce qu'est la ruralité et ce qui ne se limite pas, je pense, au PCDR.

En ce qui concerne M. Dupont, je vous réponds tout de suite avant d'oublier votre question concernant le SPW et je vous prie de m'en excuser.

Effectivement, il y a bien un effort global d'économie qui a été demandé à l'ensemble des administrations et pas uniquement le SPW ARNE. Dans ce cadre, en accord avec l'administration, nous avons réduit les budgets, mais essentiellement sur des frais de consultance, d'étude ou de fonctionnement.

Il ne s'agit donc pas de réduction de personnel, si votre crainte était celle-là. On a donc réduit le budget global, mais en même temps, avec l'objectif d'utiliser aussi les budgets existants en matière d'étude, que ce soit au niveau du bien-être animal, où ces budgets étaient sous-utilisés auparavant, ou au niveau de l'ISSeP aussi pour des études ciblées sur les thématiques qui sont extrêmement importantes.

En ce qui concerne la question de M. Desquesnes concernant les moyens d'investissement ou les moyens de fonctionnement, il pourrait y avoir des moyens de fonctionnement aussi. S'il est considéré qu'il est nécessaire pour travailler sur cette problématique de la résilience, de l'encourager. On ne va pas nécessairement qu'investir dans du dur, dans des bâtiments.

Je prends un exemple que nous avons financé cette année à travers ce fonds, c'est justement toutes les subventions à la forêt résiliente. Nous sommes passés par un mécanisme de type « subvention » pour les communes qui sont propriétaires forestiers publics, avec un mécanisme objectivé des critères, et cetera, pour les accompagner dans la replantation, avec l'aide du DNF qui les accompagne, et cetera.

Cela s'appelle-t-il un investissement ? Cela s'appelle-t-il un frais de fonctionnement ? Vous me le direz, mais vous voyez un peu l'esprit qui est que, selon l'objectif, l'objet et le public, on va utiliser tel ou tel mécanisme ou tel ou tel véhicule. Je pense que l'important, c'est de se dire que l'on s'inscrit dans cette dynamique de relance et de résilience. J'entends et je comprends votre impatience à avoir davantage de détails sur ces moyens-là. Évidemment, vous comprendrez aussi que, d'un autre côté, nous sommes en plein dedans maintenant depuis déjà plusieurs semaines, à la fois sur la finalisation des travaux de Get up Wallonia, avec les experts de terrain qui se sont réunis dans les différents groupes de travail, avec la consultation publique qui se clôture, le 21 décembre, si je ne me trompe, avec par ailleurs les réflexions sur le plan de relance.

Je ne peux donc pas, aujourd'hui, vous dire que cette enveloppe de 26 millions d'euros va aller précisément à tel projet qui va commencer à telle date et qui va être utilisé par tel véhicule en termes de forme.

Je comprends votre impatience mais, en même temps, vous me demandez aussi que l'on renforce la participation et c'est ce que l'on fait.

Il faut aussi jouer le jeu de cette participation. On ne peut pas, à la fois, demander aux experts de se mobiliser, de prendre du temps, pour nous conseiller et nous donner des pistes intéressantes pour justement

travailler cette relance et cette résilience et en même temps tout décider à l'avance.

Je trouve que cela ne tient pas non plus totalement la route et je pense qu'il faut que l'on soit cohérent.

Oui, on a provisionné des budgets, oui on a des orientations politiques qui ne sont pas un secret, vous les connaissez, je ne m'en suis jamais cachée en termes d'orientation politique prioritaire. Cela fait maintenant plus d'un an que l'on se connaît. Mais, en même temps, on joue le jeu aussi de la participation de ces experts, du public, donc nous affinerons les choses.

Il est aussi logique que l'on ait davantage d'engagements que de liquidations dans la même réflexion puisque l'on ne pourra pas non plus tout liquider très rapidement en fonction de l'état d'avancement des projets.

Je pense maintenant avoir été complète.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Madame la Ministre.

Nous n'aurons donc pas plus de réponses aujourd'hui et j'entends que vous dites : « Soyez cohérent, Monsieur Desquesnes, vous appelez à la consultation des forces vives, des citoyens, et cetera ». Bien sûr, mais si, aujourd'hui, on ne sait pas ce que l'on va faire comme projet, comme type d'investissement, c'est aussi parce que le Gouvernement n'a pas été très rapide à décider, à trancher et à faire ses choix d'orientation.

C'est le 22 avril dernier que votre gouvernement a annoncé Get up Wallonia, mais c'est seulement ici, au mois d'octobre que les travaux des *task forces* ont commencé. Il a fallu six mois pour prendre du délai. C'est six mois de perdus. Alors que d'autres, par ailleurs, en termes de concertation, le CESE, notamment, avaient remis des propositions. Tout ce délai qui s'est écoulé...

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – On a eu une petite crise sanitaire, comme vous le savez.

M. Desquesnes (cdH). – Oui, mais savez-vous à quelle date les Flamands ont arrêté leur plan d'investissements avec leurs priorités ? Ils ont déjà fait ces choix-là. Le 28 septembre dernier.

Effectivement, quand on s'y prend plus tôt, on peut, à ce moment-là, adapter un budget qui soit clair et un budget vérité pour les parlementaires.

Aujourd'hui, je ne vous reproche pas de ne pas me répondre, je fais le constat que, comme parlementaire, on n'a jamais voté un budget dans lequel il y a autant de chèques en blanc qui sont faits au Gouvernement parce qu'il n'y a pas de choix de sélection de projets, d'options claires qui ont été faits suffisamment tôt.

J'espère que vous ne traînerez pas pour la Wallonie, à les faire ces choix, que l'on puisse les avoir, mais à un moment donné, je pense qu'il devra y avoir un autre rendez-vous, ici, au Parlement, dans lequel vous viendrez expliquer les choix que vous portez parce que, aujourd'hui, plus de 1 milliard 600 millions d'euros sont présentés par votre Gouvernement avec de gros points d'interrogation à côté du contenu de ces dépenses-là. Jamais l'endettement et le déficit de la Wallonie n'auront été aussi importants.

Nous, on nous demande de valider un déficit de 4 milliards d'euros, on nous demande de valider un endettement qui est considérable puisqu'il y a 4 milliards d'euros en plus de déficit et la moitié des dépenses de cet endettement supplémentaire et de ce déficit sont des dépenses sur lesquelles on n'a que des mots très vagues dans lesquels on peut mettre tout et n'importe quoi, ou quasiment.

C'est la raison pour laquelle, au niveau du groupe cdH, on se pose des questions et c'est pour cela que je viens vers vous et que je ne vous lâche pas en demandant de comprendre ce qu'il y a dans chacun des éléments. Ce n'est pas une fixation, rassurez-vous, sur les moyens qui sont les vôtres, c'est une question générale que l'on se pose par rapport aux éléments et pas très loin de ce que la Cour des comptes nous a encore dit ce matin.

M. le Président. – Monsieur Dupont, voulez-vous ajouter quelque chose ?

M. Dupont (PTB). – Non, Merci, Monsieur le Président, je vais en rester là pour la discussion générale.

M. le Président. – Ceci clôture la discussion sur les considérations générales.

Nous passons au chapitre des recettes.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Pose-t-on la question et Mme la Ministre répond ou bien enchaîne-t-on ?

M. le Président. – Il faut y aller pour toutes les recettes et Mme la Ministre répondra.

M. Matagne (cdH). – De manière globale, d'accord.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – On entre maintenant dans l'examen particulier. Est-on bien d'accord ?

M. le Président. – Oui.

M. Maroy (MR). – Faites-vous de nouveau une grande soupe ?

M. le Président. – Non, on parle uniquement des recettes. On ne parle pas de soupe.

M. Maroy (MR). – DO par DO ?

M. le Président. – Après.

M. Maroy (MR). – C'est pour savoir parce que je ne vais pas parler beaucoup.

M. le Président. – C'est plus clair au niveau des dépenses où l'on travaillera par division organique et par programme.

M. Maroy (MR). – Mon but est que cette discussion budgétaire serve à apporter des réponses, et la ministre le fait très bien. De l'avis général, même le PTB applaudit la ministre en disant qu'elle répond.

M. Tzanetatos (MR). – Vous ne l'entendez pas, mais on le voit.

M. Maroy (MR). – Si l'on va dans l'examen particulier en ouvrant les vannes pour toutes les DO... Je ne veux rien vous imposer, mais en même temps...

M. le Président. – Je veux bien utiliser les méthodes qui sont les vôtres, je n'ai aucun problème avec cela.

J'ai, dans ma conduite de réunion, un point « recettes » et j'ouvre les recettes. Ce sera plus clair au niveau des dépenses.

M. Matagne souhaitait la parole avant, vous aurez la parole ensuite et Mme la Ministre répondra.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Monsieur le Président, j'essaierai d'être concis.

Dans les cavaliers budgétaires, à la page 7, article 14, la ministre prévoit un taux de taxation réduit pour les déchets non combustibles. Le Gouvernement peut arrêter une liste des déchets réputés combustibles et non combustibles.

Pouvez-vous nous préciser quel type de déchet est réputé combustible ou non combustible vous envisagez ?

À la division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », page 13, AB 36.01.70 « Taxe déchets », la prévision de recettes augmente de 3,9 %. Sur les incinérateurs et substitutions incinérateurs, le total passe à 33,8 millions d'euros.

La Cour des comptes remarque que, lors de l'ajustement 2020, une analyse réalisée par l'administration, la crise sanitaire aurait un impact négatif sur les recettes de cette taxe, mais il resterait limité à environ 8 % et devrait être compensé par l'augmentation des recettes provenant des autres taxes sur les déchets.

Pouvez-vous nous donner davantage de précisions quant à cette analyse de l'administration ? Pouvez-vous nous expliquer en quoi la crise sanitaire aurait eu un impact négatif sur les recettes de cette taxe ?

À la page 14, l'AB 36.04.70 « Taxe sur le déversement des eaux usées », on observe une diminution de l'estimation des recettes de 1,28 million d'euros, principalement sur la contribution du prélèvement d'eau souterraine non potabilisable. Il n'y a aucune explication, sauf erreur de ma part, dans le document.

L'année passée, nous avions souligné la surévaluation de cette recette. Cette année, vous revoyez cette estimation à la baisse. Pouvez-vous nous indiquer les recettes finales de cette taxe Eau pour 2020 ? Pour ce budget 2021, pouvez-nous nous détailler davantage les raisons de cette diminution puisque l'on avait augmenté précédemment ?

Vous avez répondu sur les frais de saisie dans la discussion générale, et je n'y reviendrai donc pas.

À la page 19, l'AB 16.02.12 « Droits de dossier perçus pour la délivrance de l'extrait conforme de la banque de données de l'état des sols », on constate une augmentation importante de l'estimation des recettes de 2 millions d'euros.

Pourriez-vous nous donner plus d'explications quant à cette augmentation ? Quel est le montant réellement perçu en 2020 ? Pourquoi une telle variation ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je n'ai pas souhaité poser de question, j'ai juste une remarque méthodologique. Excusez-moi si j'ai manqué de respect.

M. le Président. – Je ne considère pas cela comme un manque de respect, mais plutôt comme un conseil. N'y voyez pas malice, je ne prends pas comme un affront, comme dirait l'autre.

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Cela a été suggéré juste avant, en page 202, vous expliquez que les taxes et contributions de prélèvement sur les prises d'eau potabilisée, souterraine non potabilisée, ont été modifiées, que deux nouvelles taxes ont été créées, l'une sur les charges environnementales générées par les exploitations agricoles et l'autre sur les prises d'eau de surface de plus de 100 000 mètres cubes par an. Cela signifie-t-il que les grandes industries, qui sont

particulièrement consommatrices, vont devoir payer un prix supérieur ?

Ma deuxième question concerne l'AB 36.01.70, on a le détail à la page 13. Vous prévoyez notamment dans la DPR, une diminution d'au moins 50 % de l'incinération des déchets d'ici 2027. Or, plus tôt, on voit que ces recettes de taxes passent de 30,7 millions d'euros en 2019 à 29,9 millions d'euros en 2020, et elles remontent en 2021 à 33,8 millions d'euros. Cette augmentation me surprend, pour deux raisons. Premièrement, si l'on veut réaliser les objectifs de votre intention dans la DPR, les recettes devraient plutôt diminuer. Deuxièmement, cette augmentation trouve une explication dans le fait que l'on augmente de 2 euros le prix à la tonne, passant de 10,19 euros à 12,19 euros pour l'incinération des déchets. Votre justification de cette augmentation est plutôt de dissuader le recours à l'incinération et de réduire l'écart de prix entre les Régions pour éviter un afflux plus important vers la Wallonie, qui pratiquait jusqu'à maintenant des prix moins chers. Encore une fois, cela devrait plutôt réduire la quantité de déchets brûlés, donc réduire les recettes et non les augmenter.

Pourquoi, un an et demi après votre DPR, ne constate-t-on pas plutôt une diminution ? Comment être sûr que cette augmentation du coût du traitement des déchets ne va pas se retrouver sur la facture des gens plutôt que sur celle des producteurs de déchets ?

J'avais une question sur Bebat, mais on en a déjà beaucoup discuté, donc je ne vais pas l'aborder.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci pour vos différentes questions. En ce qui concerne la taxe sur les déchets réputés combustibles, vous me demandez ce que l'on appelle un « déchet réputé combustible ». Nous avons mandaté l'ISSeP pour faire une distinction au niveau des déchets entre ceux qui pourraient être valorisés pour leur matière et les autres. Je pense par exemple, au niveau des encombrants, aux déchets composés notamment de bois. Il pourrait être extrait pour être utilisé en termes de combustible, si l'on n'a pas pu le faire en termes de recyclage et de réutilisation.

En ce qui concerne l'impact éventuel du covid sur le retard de perception des taxes déchets, il n'y a pas eu d'impact, mais plutôt un transfert un peu plus important vers l'incinération et les CET à cause de la crise. Il n'y a globalement pas eu d'impact sur l'augmentation des recettes déchets.

Comment est calculée la taxe eau ? Je pense que la question de M. Dupont touche également cette problématique, comment est -elle calculée puisque les prévisions des recettes diminuent pour les taxes sur les eaux de 1,3 million d'euros ? C'est bien sur les contributions des prélèvements d'eau souterraine non potabilisable. Comme je l'ai dit tout à l'heure, la méthode de calcul pour établir cette recette se base très simplement sur le montant des perceptions de l'année précédente.

Seules ici, les recettes relatives à 2019 étaient connues quand nous avons élaboré le budget 2021. Nous avions également une partie de l'information de l'année 2020 pour certaines recettes considérées par l'administration comme extraordinaires. Nous avons tenu compte de ces deux sources d'information pour estimer les recettes relatives à ces taxes sur l'eau.

En ce qui concerne la banque de données de l'état des sols, comme je le disais tout à l'heure, c'est un élément très conjoncturel qui explique cet apport de recettes puisque la prévision des recettes augmente de 2 millions d'euros entre 2020 et 2021, parce qu'elle intègre la facturation à la Fédération des notaires. Les années précédentes, il y avait très prosaïquement un problème d'ordre informatique qui a empêché le paiement en ligne des extraits conforme. Ce problème a entre-temps été résolu, et donc la facturation pourra être faite auprès des notaires.

Précédemment, en 2020, puisque votre question portait aussi là-dessus, nous étions à 3,6 millions d'euros. On vient d'avoir ce montant-là alors que l'on a 1,8 million d'euros maintenant.

Voilà pour vos différentes questions. Pour M. Dupont, je pense avoir répondu en même temps.

En ce qui concerne les recettes en matière d'incinération, je pense avoir fait un point détaillé tout à l'heure sur la question que je peux vous faire si vous le souhaitez. Je comprends votre impatience, Monsieur Dupont, à ce que nous puissions réduire les taux d'incinération de nos déchets ménagers et industriels très rapidement, au vu de l'ambition de la DPR en la matière. Néanmoins, vous conviendrez que, faire changer un système et faire bouger des acteurs économiques, notamment comme les intercommunales ou les entreprises de façon générale, puisqu'ici on parle aussi des déchets industriels. L'enjeu, il est surtout là, soyons clair. Au niveau de l'incinération, c'est essentiellement améliorer le taux de recyclage des déchets industriels banals qui, pour le moment, ne sont pas suffisamment recyclés. Ils vont en fait, *de facto*, à l'incinération, pour le dire de façon un peu sommaire.

Il faut du temps pour pousser les différents acteurs économiques à bouger par rapport à cela. Notre ambition, vous la connaissez, c'est donc de réduire de 50 %, d'ici à 2027, l'incinération en Wallonie. L'augmentation de cette recette « incinération » de 2 euros la tonne a bien cet objectif de mettre, comme le font d'ailleurs la Flandre, Bruxelles et la France, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, de s'inscrire dans une trajectoire d'augmentation de la perception en matière

d'incinération, pour donner un signal très clair à nos intercommunales, et les pousser à davantage développer la prévention, la réutilisation des déchets, leur réemploi, tant au niveau des déchets ménagers, là, on le sait, on est bien placé en termes de recyclage, mais par contre, en termes de déchets industriels, il y a encore du travail.

Cette augmentation, comme je l'ai dit, nous souhaitons qu'elle n'ait pas d'impact sur la facture des ménages. À l'heure actuelle, l'estimation est pelliculaire, puisque nous estimons que cette augmentation pourrait avoir un impact de l'ordre de 25 cents d'euro par habitant par an. Je pense que l'on peut considérer que c'est extrêmement minime. Par contre, l'impact sur les intercommunales est lui important, puisqu'à l'échelle d'une intercommunale, les montants sont tout de suite beaucoup plus conséquents. On envoie là un signal très clair. Néanmoins, l'objectif, c'est bien, comme je le disais, non pas d'augmenter la fiscalité, mais de faire en sorte que le signal pris soit clair.

À cet égard, il y aura une compensation sur la facture des ménages naturelle, parce que l'on sait que les ménages, à travers l'augmentation de la collecte sélective de P+MC, ainsi que l'augmentation de la collecte des déchets organiques qui est encours va devenir obligatoire. Les collectes du sac blanc, pour faire simple, en théorie, devraient voir sa taille réduite de 40 %. En réduisant de 40 % le poids des poubelles des Wallons, forcément, on va réduire aussi l'incinération. Progressivement, vous avez raison, cette recette dans le monde idéal devrait diminuer. Mais il y a un temps de latence pour que le système puisse s'adapter, vous en conviendrez.

Par ailleurs, comme je le disais aussi, orienter les flux de déchets vers davantage de recyclage plutôt que d'incinération, va aussi amener une augmentation des recettes pour les intercommunales et les communes, et donc leur permettre de vendre, finalement, ces déchets comme des ressources, ce qui va aussi réduire les coûts nets de gestion des déchets et donc, au final, la facture pour les ménages.

Par ailleurs, pour terminer, les recettes seront réinvesties dans la prévention, le réemploi et la valorisation de matière pour faire aussi réduire. Vous voyez, l'idée, c'est vraiment de créer un cercle vertueux autour de cette proposition pour enclencher le changement. J'espère que cela se réalisera le plus rapidement possible.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Juste voir avec la ministre comment elle fait le calcul de 20 cents en plus par habitant. C'est 2 euros de supplément la tonne. J'imagine que le calcul, c'est environ 100 kilogrammes d'ordures ménagères par an. On divise 2 euros par 10 et l'on obtient 20 cents. C'est cela ? Si vous pouviez m'expliquer le calcul.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – M. Maroy a toujours la bonne question supplémentaire.

M. Maroy (MR). – On ne se refait pas, Madame la Ministre.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je m'en doute.

J'essaie de trouver l'équation, si vous le souhaitez.

M. Maroy (MR). – Intuitivement, je me dis que cela doit être cela. Il y a 2 euros d'augmentation par tonne. En moyenne, à la grosse louche, chaque ménage produit 100 kilogrammes d'ordures ménagères par an…

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Vous avez totalement raison. C'est tout à fait cela, puisque la moyenne régionale, c'est à peu près actuellement 120 kilogrammes par an, mais si l'on s'oriente vers une diminution de cette quantité de déchets – c'est bien l'objectif, comme je viens de le rappeler à M. Dupont – on est effectivement dans ces ordres de grandeur là. Donc vous avez réussi votre examen.

M. le Président. – J'espère que vous avez eu réponse à votre équation. Petite précision : ce chiffre de 120 kilogrammes est loin d'être celui...

M. Maroy (MR). – C'est fort variable.

M. le Président. – Oui, justement, j'allais vous le dire. Dans ma région, on est plus près des 200 kilogrammes que des 120 kilogrammes. Enfin bon, c'était juste une petite remarque.

M. Maroy (MR). – Vous avez raison, Monsieur le Président, on voit de fortes différences en fonction de l'usage ou non des poubelles à puce, par exemple. Dans le Brabant Wallon, région que la ministre connaît bien, il y a une commune maintenant – je pense qu'il y en a plusieurs, mais il y en avait une jusqu'à il y a quelques mois – c'était la Commune de Chastre, et le volume par habitant a très sérieusement diminué.

Le problème c'est que – et je pense que notre collègue, M. Antoine, avait posé une question récemment, et l'on revient à ce que vous disiez tout à l'heure, Madame la Ministre, et ce sur quoi vous travaillez – la partie fixe, qui est de toute façon due, que l'on fasse des efforts ou pas, elle est trop importante. Il

faut vraiment changer le système, non pas pour sortir du coût-vérité – parce que je ne voudrais pas que M. Dupont croie que le MR est contre le coût-vérité ; je pense que quand on produit des déchets on doit payer pour –, mais quand on fait des efforts, on doit en voir le bénéfice. Donc, la partie fixe que l'on paie, quoi qu'il arrive dans le nouveau système, devrait effectivement être allégée pour récompenser les bons élèves.

M. le Président. – Voilà, ceci clôture le chapitre des recettes.

Nous en arrivons aux dépenses. Nous débutons avec la division organique 2, c'est-à-dire les dépenses de cabinets et le programme 2.08 « Dépenses de cabinets – Subsistance ». Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Juste, Monsieur le Président – vous allez dire que je suis un « casse-bonbons » –, les cavaliers budgétaires, où les mettez-vous ? C'est l'article 108, par exemple, les articles 110, 195, 109. Quand en parlera-t-on ? C'est cela la question.

Je suis un « enquiquineur », j'en ai conscience.

M. le Président. – Si vous souhaitez passer article par article, moi j'ai le temps aussi. C'est pareil.

M. Maroy (MR). – Il ne s'agit pas des AB, il s'agit des cavaliers budgétaires. C'est juste pour savoir quand on en parle, c'est tout.

Je le dis avec beaucoup de gentillesse.

M. le Président. – Oui, je sais que vous êtes quelqu'un de gentil.

M. Maroy (MR). – Mais, parfois, je défends mes idées, mes convictions, ce qui peut donner l'impression d'être un peu...

M. le Président. – J'en arrive au dispositif des dépenses. Je suis dans les dispositions générales. Souhaitez-vous qu'on les parcoure article par article ?

M. Maroy (MR). – J'aurais souhaité intervenir effectivement sur l'un ou l'autre cavalier budgétaire, si c'est possible.

M. le Président. – Nous sommes dans le chapitre 1er « Dispositions générales », à l'article 3. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? L'article 20 ? L'article 22 ?

M. Maroy (MR). – Moi, c'est le 108, Monsieur le Président.

M. le Président. – On y arrivera, soyez rassuré. Vous voyez que c'est chronologique.

L'article 26 ? L'article 39 ? L'article 40 ?

J'essaie de ne pas aller trop vite, parce que l'on va vite être au 108.

L'article 51 ?

On y arrive, on est à la moitié.

L'article 59 ? L'article 66 ? L'article 70 ?

Là, on fait un bon en avant. L'article 96 ? L'article 107 ? L'article 108 ?

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – C'est cet article qui introduit, dans le décret Déchets, une exception aux bénéfices des communes, j'y ai fait allusion tout à l'heure, dans la discussion générale. Pour l'année 2021, de manière exceptionnelle, dit le Gouvernement, les communes ne seront plus tenues au respect de la fourchette 95-110 % du coût-vérité pour obtenir les subsides prévus par le décret Déchets. Cela, c'est une obligation décrétale, chaque commune doit répercuter entre 95 et 110 % du coût de la collecte, du tri, de l'ensemble de l'opération des déchets. C'est donc le coût-vérité.

Je m'interroge un peu, Madame la Ministre, parce que je n'ai pas une très longue expérience au niveau de la gestion communale, je ne suis conseiller communal que depuis 2018. Le règlement Taxes concernant les déchets a été voté dans le mois de novembre. Je me tournais vers mon collègue Tzanetatos qui a un peu plus d'expérience dans une grosse ville. Ce règlement Taxes a été voté il y a bien plus longtemps.

Concrètement, cela va concerner quelles communes ? Toutes celles qui ont déjà adopté, c'est le cas de la mienne, une augmentation parce qu'effectivement, le coût a augmenté, l'intercommunale a répercuté des coûts en hausse, notamment à cause de la crise de la covid. Vous voulez éviter cela. C'est un peu l'explication concrète que je voudrais obtenir de votre part. Quid d'une commune qui a déjà adopté son règlement Taxes ? Peut-elle revenir en arrière ?

Finalement, à quoi cela va-t-il servir si tout le monde a déjà voté l'augmentation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci, Monsieur Maroy, pour votre question.

Pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit, peut-être rappeler la disposition normale, générale en la matière. Pour bénéficier des subsides régionaux, les recettes et les dépenses des communes en matière de gestion des déchets doivent être équilibrées dans une fourchette allant de 95 à 110 %. C'est une obligation qui figure à l'article 22 du décret Déchets.

Or, la crise de la covid-19 risque de mettre à mal cet équilibre pour bon nombre de communes, puisque l'on a dû faire face à des surcoûts en matière de gestion de déchets, notamment parce que des tournées supplémentaires ont dû être réalisées, par exemple, pour l'ensemble des intercommunales, pour des raisons purement sanitaires ou de personnel.

Ces surcoûts sont dus notamment à des adaptations logistiques de cet ordre-là ou à des pertes de recettes qui ont pu se réaliser.

Ce que nous avons voulu faire pour éviter que ces déséquilibres n'empêchent l'octroi des subsides prévus, il est nécessaire de ne plus conditionner l'octroi de ces subsides au respect de cette fameuse fourchette 95-110 % en 2021 pour l'ensemble des communes wallonnes, mais bien entendu de manière temporaire et exceptionnelle, vu la crise sanitaire.

Les communes, concrètement vous avez raison, pour la plupart d'entre elles, ont déjà travaillé sur leur règlement Taxes déchets dans le cadre de l'élaboration de leur budget. Néanmoins, le Gouvernement a souhaité neutraliser l'effet de la crise sanitaire sur cette augmentation des coûts en matière de déchets pour éviter que les citoyens n'aient une augmentation de leur facture déchets en 2021 par cause d'augmentation de ces coûts de gestion.

Le point est à l'ordre du jour du Gouvernement la semaine prochaine. L'idée, c'est que nous passions par – si mes collègues en sont d'accord bien sûr – des subsides directement aux communes, et non pas aux intercommunales, pour rééquilibrer, compenser ce surcoût, de façon à ne pas impacter le coût-vérité et, au final, la facture des ménages.

Dernier élément, les communes ont pratiquement terminé ce travail qui consiste à établir le calcul du coût-vérité. Dès lors, même si le taux de couverture des coûts ne sera pas utilisé l'année prochaine pour établir le taux permettant ou non aux communes de bénéficier des subventions prévues par la Région, ce calcul sera néanmoins utile pour nous pour chiffrer l'impact du covid-19 et donc d'établir aussi les rapports obligatoires que nous devons rendre à l'Europe en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Je sais que je comprends vite, mais il faut m'expliquer longtemps. Pardon, mais je suis très pratico-pratique.

Les exemples sont nombreux. Une commune qui a déjà dû adapter son règlement-taxes et qui l'a voté en conseil communal. Par exemple, la taxe de ma commune augmente de 20 euros pour un ménage de trois personnes. Vingt euros, ce n'est pas rien. Concrètement, quid ? Y a-t-il moyen de revenir en arrière ? D'où la question sur l'intérêt de cette mesure si la plupart des communes ont – je le pense – déjà adopté leur nouveau règlement.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je pense que M. Maroy vient de démontrer que la mesure n'aura pas d'efficacité puisque c'est une mesure qui vaudrait pour les règlements communaux qui doivent être pris au plus tard le 31 décembre. Quelles sont les communes qui vont encore adapter leur règlement-taxe entre aujourd'hui et le 31 décembre ? Je n'y crois pas. Malheureusement, ce sera un peu inopérant.

Par contre, la solution esquissée par Mme la Ministre, qui est celle de dire « pour les communes qui font face à des surcoûts liés à la crise covid, je prévois une intervention, une compensation de la Région », me semble être une solution plus efficace.

Par ailleurs, au niveau du cdH, nous pensons que le principe du coût-vérité doit être affirmé. On ne peut pas dire que c'est un principe duquel on va s'écarter. D'ailleurs, l'Europe ne le permettrait pas.

À un moment donné, il faut assumer les coûts parce que c'est une façon aussi de dire que l'on doit réduire, compresser nos coûts et il y a deux volets pour faire cela : c'est l'action particulière de tout un chacun pour faire en sorte de produire moins de déchets et ce sont aussi aux intercommunales, puisque c'est souvent elles qui mettent cela en œuvre, de faire en sorte de compresser leurs coûts de production en choisissant les meilleurs choix pour que le coût-vérité ne se traduise pas par une augmentation comme c'est malheureusement quelques fois le cas.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je pense que l'on se rejoint – et j'en suis déjà heureuse – sur l'objectif général qui est de faire en sorte de neutraliser le surcoût de la crise covid pour la facturation des déchets pour les citoyens. Il est donc essentiel de faire en sorte que le citoyen ne paie pas parce que cette crise sanitaire a eu lieu et que nous avons donc dû organiser davantage de tournées des éboueurs, et cetera.

On est en train de finaliser le travail et je comprends aussi que vous souhaitiez avoir déjà tous les détails pratiques. Vous avez raison sur le fait qu'idéalement on aurait dû intervenir plus tôt, mais la crise est ce qu'elle est et l'on doit aussi s'adapter au fur et à mesure.

En tout cas, l'idée que nous avons est plutôt d'aller vers un subside aux communes qui va compenser le surcoût de ces déchets avec une remise directement sur facture pour les citoyens. Nous sommes en train d'affiner le mécanisme précis. Il sera proposé au

Gouvernement dans les prochains jours et l'on aura certainement l'occasion d'y revenir ensemble – je n'en doute pas – en commission ou avant cela, si le dispositif est passé.

Sachez que l'idée est bien qu'il soit opérant dès l'année prochaine et l'on n'attendra pas des mois avant d'avoir un impact pour éviter cette augmentation de facture au niveau des citoyens.

M. le Président. – Si je peux sortir de mon costume de président pendant 15 secondes seulement, la taxe déchet, c'est la taxe qui se vote annuellement, donc, évidemment, l'année prochaine, si compensation il y a, il est toujours loisible aux communes de diminuer leur taxe pour l'exercice 2022. C'est une taxe qui est obligatoire, qui doit se voter annuellement.

M. Maroy (MR). – Parce qu'en 2022 elles devront respecter la fourchette 95 % -110 %.

M. le Président. – Oui, maintenant pour les communes qui ne respecteraient pas le coût-vérité, donc le pourcentage allant entre 95 % et 110 %, il y a une sanction à la clé, mais je connais des communes qui préfèrent recevoir la sanction que d'essayer de couvrir le coût-vérité, parce que la sanction elle est ridiculement basse.

M. Maroy (MR). – Mais il ne faudrait quand même pas que les communes qui ne respectent pas, qui n'avaient pas l'intention de respecter en 2021 soient récompensées…

M. le Président. – On est bien d'accord.

M. Maroy (MR). – Et que celles qui ont été obligées… Croyez-moi, que ce n'est pas de gaité de cœur, parce que quand vous devez annoncer à vos citoyens que vous allez augmenter la taxe, alors qu'ils se – j'allais être un peu trivial – « décarcassent » – voilà, c'est plus poli – pour produire moins de déchets, pour trier, pour amener au recyparc… Il y a même, entre certains citoyens, une espèce de compétition et, franchement, je m'en réjouis.

Donc, il ne faudrait quand même pas que les communes qui ont déjà voté une…

Dans le Brabant wallon – région, je le répète, que Mme la Ministre connaît bien –, je pense qu'il y a plus qu'une commune sur deux qui a dû augmenter la taxe.

Mais j'y reviendrai. Évidemment, on a bien compris que l'on ne sait pas avoir tout le dernier carat des mesures, mais je pense que la ministre a compris qu'il y avait là quelque chose à éclaircir.

En tout cas, on est d'accord sur l'essentiel, vous avez raison, c'est qu'il faut neutraliser l'effet de la crise sanitaire et faire en sorte que cela ne soit pas quelque chose qui vienne grever encore plus les difficultés des communes et des citoyens. Donc l'effort est effectivement totalement louable – on le soutient. Reste à voir, dans les modalités concrètes, comment cela va se mettre en musique.

M. le Président. – Pour rajouter et pas pour avoir le mot de la fin, je partage tout à fait ce que vous venez de dire parce que, dans ma commune, j'ai dû – je ne vais pas dire malheureusement – augmenter la taxe de cinq euros, à la fois pour les personnes isolées, les ménages de deux personnes, de trois voire plus, quand je n'avais plus augmenté la taxe depuis 18 ans. Cette année-ci, malheureusement, on a dû augmenter la taxe de cinq euros et cela a bien évidemment fait un tollé général, puisque le bourgmestre aujourd'hui est responsable de tous les maux de la terre. Mais là, c'est une autre débat sur lequel je ne me lancerais pas.

Je vous propose que l'on continue nos travaux. Puisque l'on a parlé de l'article 108, nous passons à l'article 109.

La parole à M. Tzanetatos

M. Tzanetatos (MR). – Simplement, Mme la Ministre, parce qu'il y a, à peu près trois semaines, je vous invitais concernant la lutte contre la délinquance environnementale et la proposition qui était la vôtre de postposer l'entrée en vigueur au 1er juillet 2022. Comme j'en ai parlé tout à l'heure, il y avait un peu d'irritation dans mon chef. Cette irritation était justifiée, selon moi, par rapport au fait que j'estimais que l'on pouvait ventiler les articles, les dispositions et finalement ne postposer l'entrée en vigueur que des dispositions qui posaient des difficultés. J'avais été remercié gentiment.

Il y a un peu près 10 jours, nous avons eu ce débat et là encore, non seulement on n'expliquait pas ou l'on ne comprenait pas l'impatience qui était la mienne, mais en plus vous nous faisiez état de ce qu'il y avait 67 articles qui posaient question et qui devraient être révisés. Aujourd'hui, quand j'apprends, à travers la lecture de votre budget 2021, que vous souhaitez en garder quelques-uns, les mettre en vigueur parce qu'ils s'avèrent être d'une utilité financière importante pour la Région wallonne, je m'interroge sur, non pas la validité de nos débats précédents, mais sur l'objectivité des débats et l'honnêteté intellectuelle que ceux -ci revêtaient dans la mesure où aujourd'hui, à peu près trois semaines après, il y a une sorte de rétropédalage.

Je pense que pour calmer les esprits – et surtout le mien, je le dis avec beaucoup d'honnêteté –, il serait vraiment intéressant que l'on obtienne ces 67 articles qui devraient être soumis à la révision pour que l'on puisse vraiment analyser et être apaisé sur l'objectivité de devoir postposer leur entrée en vigueur. Voilà ce que j'avais à dire sur cet article 109.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur le Député, si je ne me trompe, nous avons commencé nos débats à 9 heures 30. Il est 16 heures et vous aurez remarqué que je réponds en long et en large à l'ensemble de vos questions. Dès lors, m'accuser de malhonnêteté intellectuelle est un peu fort.

M. Tzanetatos (MR). – Je ne parlais pas d'aujourd'hui.

(Réactions dans l'assemblée)

Je disais que nos débats d'il y a trois semaines nous faisaient dire que, finalement, ce qui avait été décidé en 2019 était en grande partie – puisque l'on visait 67 articles – mis à la poubelle ou devait être fortement révisé parce que cela avait été fait un peu vite.

Je m'étais d'ailleurs un peu agacé à l'égard de certains partenaires de la majorité en disant : « Attention, le décret qui est tant critiqué et dont on pointe 67 défauts majeurs qui empêchent son entrée en vigueur a été pris et concerté avec l'ensemble des partis ». Le départ d'une certaine députée – à qui je ne ferai pas le plaisir de citer son nom – avait fait en sorte que l'on ne pouvait avancer qu'ensemble ou l'on n'avançait pas. On avait d'ailleurs dû, alors que ce texte était à l'initiative de la majorité MR-cdH à l'époque, parfois même – l'expression ne vaut que pour moi – avaler des couleuvres pour permettre l'entrée en vigueur plus rapide de ce projet de décret.

Tout le monde y avait donc participé, c'était une sorte de grande peinture où tout le monde avait pris le pinceau et avait tapé un peu de couleurs sur le tableau.

Aujourd'hui, je constate que certains éléments de ce décret sont finalement valables et justifient un rétropédalage de votre part, trois semaines après m'avoir dit que tout devait être postposé à 18 mois.

Ce que je dis, ce n'est pas que vous êtes d'une malhonnêteté intellectuelle…

(Réactions dans l'assemblée)

Mais ce qui a amené votre discours il y a trois semaines était peut-être une mauvaise interprétation de l'analyse que l'on faisait de ce texte.

Aujourd'hui, je suis ravi que l'on ait eu raison un peu trop tôt, mais que le MR ait eu raison de marquer son étonnement sur la position qui était prise.

Je voudrais aller plus loin en disant : « pouvez-vous nous communiquer la liste des 67 articles ? »

Je ne vous taxais pas de malhonnêteté intellectuelle, je disais que j'étais étonné de la discussion que l'on avait eue il y a trois semaines.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – J'aime bien avoir l'occasion de répondre sur le fond, parce que c'est un peu comme en matière de ruralité tout à l'heure, si l'on prête des procès d'intention, l'opposition recrute encore, donc n'hésitez pas, si jamais vous le souhaitez.

M. Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, je me permets d'intervenir.

M. le Président. – Si vous voulez la parole, vous me la demandez.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je travaille pour vous, Monsieur Desquesnes, vous devriez être content.

M. Desquesnes (cdH). – Je demande la parole.

M. le Président. – Merci, Monsieur Desquesnes, je vous la donnerai après la réponse de Mme la Ministre.

M. Desquesnes (cdH). – Il me semble que, dans ce genre de débat, on doit essayer d'amener des arguments. On peut ne pas être d'accord.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – J'y arrive, si vous me laissez m'exprimer.

M. Desquesnes (cdH). – Ce n'est pas par rapport à cela. Vous sous-entendiez que l'opposition pouvait faire preuve de malhonnêteté intellectuelle.

M. le Président. – Laissez Mme la Ministre s'exprimer.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – En matière de ruralité, oui, je l'ai évoqué tout à l'heure.

M. Desquesnes (cdH). – On aura le débat de fond. C'est différent. Chacun a son point de vue et l'on ne les partage pas. On aura l'occasion d'y revenir certainement en long et en large dans le cadre du débat en plénière.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vais donc me permettre de répondre à M. le Député Tzanetatos sur l'article 109 au niveau des cavaliers budgétaires. Effectivement, le décret du 6 mai 2019 concernant la délinquance environnementale comporte la modification du délai envisagé dans l'article D.163 visé. Compte tenu du report de l'entrée en vigueur de ce décret, dont nous avons longuement

discuté en commission, il est nécessaire de faire entrer en vigueur ces dispositions dès le 1er janvier 2021.

Ces dispositions visent à modifier l'actuel article D.163 en ce qui concerne le délai endéans lequel une sanction administrative peut intervenir, quelle que soit l'amende administrative ou la remise en état. En effet, on assiste à une augmentation substantielle du nombre de PV aboutissant au service du fonctionnaire sanctionnateur qui provoque un engorgement, ce qui a pour conséquence que toutes les décisions ne peuvent pas être prises dans un délai de 180 jours. Il faut souligner que c'est encore plus nécessaire avec l'installation, dans la durée, des conséquences du covid-19 sur le travail des services administratifs.

Afin d'éviter tout sentiment d'impunité chez les contrevenants – et je pense que le MR s'inscrira pleinement dans cette orientation – il ne fallait donc pas négliger cet effet des sanctions administratives, notamment en ce qui concerne les mesures de remise en état qui peuvent être imposées par le fonctionnaire sanctionnateur et donc, allonger ce délai, permettra aux enquêtes complexes de se mener, aux sanctions administratives d'être infligées, et aux éventuelles sanctions financières d'être payées.

À la fois, on le fait effectivement entrer en vigueur dès maintenant parce que l'on ne pourrait pas uniquement avoir des procès-verbaux qui ne sont pas assortis de sanctions, et en même temps, l'allongement des délais qui permet aux enquêtes plus complexes de se mener et aux sanctions administratives d'être infligées.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Sur le fond, Madame la Ministre, vous essayez de convaincre un convaincu parce que cela fait longtemps que je dis qu'il faut mettre en place, si pas l'ensemble du texte, tout ce qui peut être mis en place pour que l'on puisse atteindre l'objectif qui est de sanctionner, tant que faire se peut, les délinquants.

Sur le fond, je n'ai aucune difficulté par rapport à cela. Je vous disais que c'est simplement sur le cheminement qu'avait pris notre réflexion et peut-être celle du Gouvernement sur le sujet.

M. le Président. – Nous passons à l'article 110.

La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Cet article 110 concerne le financement des associations environnementales.

Si je refais les rétroactes, le Gouvernement wallon précédent, via son ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio, travaillait sur un avant-projet de décret portant sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, avant-projet qui n'a finalement jamais été adopté.

Ce projet comprenait un volet financement des associations environnementales, qui entendait mettre fin au système de financement que l'on baptise « Le système de financement Henry », estimé par Carlo Di Antonio, non applicable et non financé.

Et puis, le 17 juillet 2018, le Gouvernement, piloté à l'époque par M. Borsus, avait instauré un mécanisme de préfinancement des associations. L'intention était que ces associations puissent recevoir leur subvention en début d'année, et non en septembre-octobre.

Voici cet article 110, à propos duquel je me pose quelques questions et j'aurais voulu avoir quelques éclaircissements, Madame la Ministre.

Cet article 110 remet-il en cause la décision de 2018 du Gouvernement Borsus, à savoir ce mécanisme de préfinancement des associations ? S'agit-il d'en revenir au financement automatique des associations environnementales tel que le prévoyait à l'époque le décret du ministre Henry ? Pouvez-vous faire un peu la clarté là-dessus ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Le dispositif introduit via le décret-programme du 17 juillet 2018, permettant le financement rapide des associations environnementales reconnues, s'est avéré non opérationnel, de facto, et ne permet pas de répondre à la volonté d'un financement rapide, en début d'année, des associations qui sont bien entendu reconnues et sur base d'un programme d'activités adopté, j'y reviendrai, dès lors que les dépenses, au départ d'un fonds, ne peuvent, comme vous le savez, être faites qu'après la programmation de ce fond et son approbation au niveau du Gouvernement, qui elle même ne peut se faire avant l'adoption annuelle de la circulaire relative à la programmation des fonds budgétaires.

De facto, l'utilisation d'un fonds pour le financement n'est pas compatible avec le principe d'un préfinancement.

Pour résoudre ce problème et permettre néanmoins un financement rapide dans l'esprit souhaité en 2018, les modifications apportées visent à permettre l'usage des moyens du budget général des dépenses, sans devoir nécessairement recourir au fonds.

Le but de ce cavalier budgétaire, c'est bien de rendre opérationnel l'utilisation du fonds de l'environnement pour le financement des associations environnementales.

De manière générale, l'article D.28.19 a été inséré via le décret programme de 2018 et le Gouvernement pourra octroyer des avances de fonds aux associations

environnementales. Ainsi, le Gouvernement ou son délégué, verse des avances de fonds aux demandeurs répondant à diverses conditions visées dans la disposition de manière annuelle.

Mais bien sûr, pour bénéficier d'une avance de fonds, les associations reconnues – il s'agit bien des associations qui sont reconnues officiellement, conformément au Code de l'Environnement – doivent introduire une demande de liquidation par avances de fonds pour le 15 novembre de l'année précédant le versement. Au plus tard, le 1er décembre, la ou le ministre de l'Environnement identifie, sur base d'une liste détaillée, les bénéficiaires de cette avance et le montant de celle-ci. Les avances octroyées couvrent maximum 80 % de la tranche annuelle inconditionnelle de la subvention dont bénéficie le demandeur pour l'année budgétaire au cours de laquelle l'avance est octroyée.

Enfin, la disposition prévoit la manière suivant laquelle le remboursement de l'avance de fonds octroyés doit être opéré. Ainsi, le remboursement doit intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, au moyen de la subvention qui revenait au bénéficiaire, à la suite, bien sûr, du contrôle administratif et budgétaire.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'un financement automatique. C'est bien un financement sur base, d'une part de la reconnaissance de ces organisations : elles doivent être reconnues au sens du décret ; elles doivent également soumettre un projet de programme d'activité, qui est analysé, puis approuvé par l'administration, avec un comité d'accompagnement qui se réunit régulièrement, au minimum deux fois par an. Donc, il y a tout un dispositif de contrôle qui reste présent, mais c'est une disposition qui permet de résoudre des problèmes de trésorerie extrêmement importants dans le chef de ces associations, sachant que, traditionnellement, il faut quand même le dire, c'est la Région qui est en retard de paiement de ces différentes subventions à l'égard des bénéficiaires. Il est logique aussi de trouver une solution de facto pour assurer la trésorerie des bénéficiaires, dans le respect du contrôle, par le Gouvernement et l'administration, des biens qui sont alloués.

M. le Président. – Je propose une pause technique de cinq minutes.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 16 heures 6 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 16 heures 15 minutes.*

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 À 1*TER*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL (DOC. 354 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*) ET (DOC. 355 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 9 ET 9*BIS*)

Discussion générale
(Suite)

M. le Président. – Je vous propose de regagner vos sièges pour que nous puissions terminer nos travaux.

Nous en étions à l'examen des articles.

Nous avons terminé l'article 110.

Y a-t-il des remarques ou des questions pour les articles suivants ? Non.

Nous revenons à nos dépenses par division organique.

Programme 02.08 « Dépenses de cabinet-Subsistance ».

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Je ne vois personne. Merci.

Division organique 10 « Secrétariat général », le programme 10.10 « Développement durable ».

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – À l'AB 12.08.11 « Prestations et fournitures de services », c'est un crédit qui servira à financer la mise en œuvre du label « Cantines durables ». Le contrôle des clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics en alimentation durable et la mise en œuvre de l'alliance Emploi-Environnement-Alimentation durable.

Le budget des dépenses a quasi doublé quant à cet article passant de 624 millions d'euros à 1 035 millions d'euros en crédits de liquidation.

Pouvez-vous nous indiquer où en est l'implémentation du projet *Green Deal*, alimentation durable, cantine durable ?

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – Merci. Comme on dit au jeu « Des chiffres et des lettres » : pas mieux.

J'ai les mêmes questions que Mme Pécriaux.

Si Mme la Ministre pouvait faire le point sur l'implémentation de ce label « Cantines durables » qui est un programme intelligent et nécessaire.

M. le Président. – Vous ne vous étiez pas concertés ? Pour me rassurer. Non.

Néanmoins, Mme la Ministre va répondre.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci beaucoup, Madame la Députée et Monsieur le Député.

Effectivement, nous avons, dans le cadre du référentiel pour l'alimentation durable et de la stratégie « Manger demain », comme vous le savez, ciblé en particulier dans un premier temps, la problématique des collectivités et les cantines durables, pas uniquement dans les écoles, mais aussi au niveau des CPAS, par exemple, ou au niveau des hôpitaux, et cetera. On peut donc avoir différentes collectivités.

Comme vous le savez, nous avons lancé, l'année dernière, plusieurs appels à intérêt pour ces différentes collectivités qui se sont révélés vraiment fructueux puisque nous avons touché un nombre important de collectivités et ces différentes collectivités sont accompagnées par la cellule « Manger demain » de la SoCoPRo, dans l'opérationnalisation de leurs projets en matière de cantines durables, avec, à la fois des formations pour les cuisiniers, par exemple, de la mise à disposition en matière d'équipements pour lutter contre le gaspillage alimentaire, pour améliorer également la composition de l'assiette qui est proposée aux personnes qui bénéficient de ces repas.

Cet accompagnement continue bien entendu. En parallèle, au niveau de l'administration wallonne, un travail a été lancé de labellisation pour des cantines durables.

Autant le projet mené par la cellule « Manger demain » est donc un projet volontaire de la part des collectivités qui s'inscrivent volontairement, qui signent l'engagement à participer à ce projet « Cantines durables », et par ailleurs dans le cadre de la labellisation, il y a bien entendu un processus qui doit permettre de répondre à un certain nombre de critères très contraignants pour prétendre à ce label. L'administration a lancé, là aussi, le processus de labellisation qui est en cours et tous ces éléments se poursuivent durant cette année.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour la réponse détaillée qu'elle vient de me fournir.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). – En entendant la ministre, mais je ne sais pas si c'est ici, dans cette section-ci du budget, cela me fait penser à un projet dont on avait souvent parlé sous la précédente législature, le fameux Rest-O-Pack. Il y a 10 ans, on demandait : « Monsieur le restaurateur, puis-je avoir un *doggy bag* ? » On était un peu gêné, on faisait croire que c'était pour donner à son chien. Maintenant, l'objectif est de ne plus hésiter à demander que l'on emballe les restes non consommés du repas.

Je prends peut-être la ministre à froid : où en est-on dans ce projet Rest-O-Pack ? Continue-t-il ? Il y a longtemps que l'on n'en a plus parlé.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je ne vais pas dire que vous me prenez à froid, puisque cela fait maintenant quelques heures que nous sommes ensemble.

Sur cette question précise, je n'ai pas d'information détaillée à ce stade, si ce n'est que nous continuons à le soutenir, à travers, notamment, des subsides aux fédérations HORECA, qui s'inscrivent dans ce processus. Vous savez à quel point ils ont bien besoin d'aide pour le moment. Cela s'inscrit, en outre, totalement dans le cadre du plan REGAL de lutte contre le gaspillage alimentaire. C'est un processus qui se poursuit, sachant que le projet Rest-O-Pack est bien financé dans le cadre du Fonds pour la gestion des déchets.

M. le Président. – Souhaitez-vous ajouter quelque chose, Monsieur Maroy ?

M. Maroy (MR). – Non, Monsieur le Président.

M. le Président. – Concernant la division organique 15 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », le programme 15.01 « Agriculture, ressources naturelles et environnement », quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Personne.

Nous passons au programme 15.02 « Coordination des politiques agricoles et environnementales ». Personne ne souhaite prendre la parole.

Nous passons au programme 15.03 « Développement et étude du milieu ».

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, à la page 92, au nouvel AB 41.01 « Subvention exceptionnelle accordée à l'ISSeP dans le cadre d'un litige », il est question de 1,7 million d'euros. Ce crédit est destiné à financer, sous forme d'une subvention exceptionnelle, les différentes missions et des frais engendrés par l'ISSeP, dans le cadre d'un litige. Celui-ci sera porté à l'assurance-groupe. La Cour du travail de Liège a donné gain de cause, en octobre 2019, à des agents ayant introduit une action en justice. Pouvez-vous nous apporter quelques précisions concernant ce litige ? De quel litige parle-t-on ? Comment ce montant de 1,7 million d'euros sera-t-il utilisé ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – J'ai répondu tout à l'heure sur les aspects généraux relatifs aux missions de l'ISSeP, donc je ne vais pas revenir là-dessus. J'en viens directement à votre question concernant ce fameux litige. L'ISSeP est, en effet, confronté à un litige relatif à l'assurance-groupe. La Cour du travail de Liège a donné gain de cause, en octobre 2019, à 16 agents qui ont introduit une action en justice. Huit agents ont procédé à la signification des arrêts par exploit d'huissier. En parallèle, l'ISSeP a introduit cette année un pourvoi devant la Cour de cassation contre ces huit dossiers.

Le montant de 1,685 million d'euros est destiné à couvrir les dommages et intérêts éventuels dus par l'ISSeP aux agents qui obtiendraient éventuellement gain de cause en 2021 devant la Cour de cassation, soit en cas d'exécution forcée.

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, concernant l'AB 41.06 « Missions attribuées à l'ISSeP », ce crédit est destiné à octroyer des subventions à l'ISSeP en dehors de la subvention générale pour des projets ponctuels ne rentrant pas dans le cadre du financement des missions récurrentes. Il a été rehaussé de 1,5 million d'euros.

Néanmoins, à l'AB 61.08 « Achat de matériel », le crédit destiné à financer les infrastructures immobilières et la gestion immobilière de l'ISSeP, notamment le renouvellement des équipements de mesure, ont été diminués de plus ou moins 1 million d'euros.

Ce transfert entre articles, qui ressemble à un mouvement interne, ne posera-t-il pas certains problèmes quant à la gestion des achats nécessaires de matériel pour les études et missions réalisées par l'ISSeP ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – C'est une proposition qui vient de l'ISSeP lui-même qui préfère faire moins d'acquisitions en matériel durant cette année 2021.

M. le Président. – Nous passons au programme 15.04 « Aides à l'agriculture ».

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Nous passons au programme 15.05 « Bien-être animal ».

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Nous passons au programme 15.11 « Nature, forêt, chasse, pêche ».

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – À la page 110, à l'AB 01.01.00 « Actions en faveur de la biodiversité », il y a une augmentation des crédits qui passent de 3,3 millions d'euros à 7,9 millions d'euros.

Cet article était notamment destiné aux haies, mais vous aviez aussi introduit toute une série de volontés de développement au travers de cet article budgétaire. On pense notamment à l'extension de parcs naturels, à la reforestation et à ce genre de choses.

Une priorisation des dossiers a-t-elle été effectuée entre-temps ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Comme je l'ai dit tout à l'heure, et comme vous venez de le rappeler, au niveau des budgets en matière de biodiversité, nous sommes passés d'un budget de 3,3 millions d'euros l'année dernière à un budget de 7,9 millions d'euros, soit une augmentation substantielle de 4,6 millions d'euros uniquement pour cet AB sur la biodiversité. Si l'on prend l'ensemble de la politique en matière de nature, on est bien au-delà avec environ 13 millions d'euros. Je vous ai donné les chiffres tout à l'heure, mais je peux y revenir.

En ce qui concerne ces budgets-ci, à quoi ont-ils servi et à quoi seront-ils dédiés l'année prochaine ?

À de l'acquisition et de la gestion de réserves naturelles, à la fois pour le DNF et pour les associations agréées, à la restauration des milieux naturels, notamment via le refinancement de la mesure 7.6 du PWDR relative à la restauration des sites Natura 2000, au renforcement des moyens pour les subventions à la plantation de haies – qui ont triplé, passant de 350 000 euros à 1 million d'euros – et à

l'accompagnement du processus et des acteurs pour réaliser ces objectifs sur le terrain, à la fois des accompagnements méthodologiques, mais aussi des renforts par les organisations qui soutiennent plus spécifiquement certains publics cibles et notamment le public des agriculteurs.

Il y a également un marché en cours pour la production de plants qui permettra de soutenir la structuration de la filière wallonne de production.

Nous avons également, cette année, souhaité soutenir l'acquisition pour le Centre de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage, le CREAVES de Virelles.

Au-delà de cela, comme je le disais tout à l'heure à Mme Kelleter, les projets 2021 sont nombreux en matière de poursuite des mesures en matière de haies et d'aires protégées, mais également toute la cartographie du réseau écologique et de nouveaux projets LIFE tels qu'ils ont été évoqués également par Mme Kelleter et par moi-même en réponse.

Ces différents éléments constitueront les éléments essentiels de ces financements pour 2021.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – J'ai également une question, à la page 124, sur l'AB 41.01.40 « Subventions pour l'Office économique wallon du bois » et sur l'AB 41.02.40 « Subventions en matière de dynamisation de la gestion de la forêt », qui est un nouvel AB.

Ce mardi 8 décembre, votre collègue, Willy Borsus, a annoncé la fusion de l'Office économique wallon du bois et de l'ASBL Ressources naturelles développement.

Pouvez-vous nous apporter des précisions quant aux missions, voire aux nouvelles missions, qui seront confiées à cet organe ? Votre collègue a beaucoup insisté sur la vocation économique de ce nouvel organe. J'aurais aimé savoir si la vocation originelle d'accompagnement des propriétaires sera toujours assurée par cet organe.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Les dernières orientations qui ont été discutées au niveau du Gouvernement, c'est bien que le ministre évaluerait et mènerait une réflexion approfondie en collaboration avec moi-même, en tant que ministre de la Forêt, sur finalement la structuration de la filière des différents acteurs de la forêt, que ce soit l'Office économique wallon du bois, RND, la Financière du bois, Pierres et Marbre, le cluster Écoconstruction, les fédérations professionnelles, la SOWALFIN, et cetera, et le Gouvernement.

L'idée est de faire des propositions en termes de rapprochement en structures actives dans le secteur, d'assurer aussi une meilleure coordination des différents acteurs et également de renforcer les synergies en matière d'études menées par les différents acteurs.

Voilà où nous en sommes actuellement. J'ai répondu tout à l'heure à la question de Mme Pécriaux sur le même sujet, en vous disant que l'analyse était en cours à ce stade-ci.

M. le Président. – Plus de question sur le programme 15.11 ? On passe au suivant, le programme 15.12 « Espace rural et naturel ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Le programme 15.13 « Prévention et Protection : Air, Eau, Sol », la parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je suis sur la page 162, on a un crédit d'engagement de 800 et 900 euros 2020-2021, mais un crédit de liquidation de 4,431 millions d'euros et de 3,278 millions d'euros qui est lié au marché Alpeco. Pouvez-vous expliquer le marché Alpeco ? Pourquoi le coût de 2,7 millions d'euros?

Je voyais juste en dessous qu'il y avait une partie sur les pesticides. Cela signifie-t-il que la Wallonie utilise encore des produits phytopharmaceutiques ? Lesquels et dans quoi ?

M. le Président. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). – Dans le programme 15.13 « Prévention et Protection : Air, Eau, Sol », à l'AB 33.07.00 « Subvention du secteur autre que le public en matière de qualité de l'air », on acte sur cet AB une suppression du crédit qui passe de 1 million d'euros à zéro euro. Quelles explications peuvent être données à cette suppression pure et simple ?

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Président, j'avais oublié un autre point.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – À la page 168, sur la dotation à l'AWAC, il y avait une dotation de 1,334 million d'euros. J'ai vu que c'était scindé entre les deux ministres, M. Henry pour la partie climat et Mme Tellier pour la partie air. Du coup, cela fait quel montant pour l'AWAC, avec cette dotation séparée ? C'est l'AB 41.02.

Également l'AB 81.04 sur la SPGE, où je voyais qu'il n'y avait pas de changement, mais j'imagine que cela va aller dans les nouvelles politiques de l'eau, puisque c'est quand même la SPGE qui est responsable de l'assainissement des eaux. J'imagine que s'il n'y a

pas de montants, on est dans l'autre, le Fonds pour l'environnement, je suppose que c'est plutôt là-bas que l'on va renforcer la SPGE sur la partie assainissement de l'eau.

L'AB 41.07 à la page 170, c'est la dotation à la SPAQuE. Je sais que l'on peut reparler de la SPAQuE tout à la fin, je ne sais pas si cela va être dans l'ordre chronologique d'en parler maintenant. La dotation de la SPAQuE de 19,441 millions d'euros, c'est une augmentation de 433 000 euros d'argent public pour la SPAQuE alors que l'on devrait être plutôt dans la logique du pollueur-payeur pour les sols. Qu'est-ce qui fait que, en final, on doit amener plus d'argent à la SPAQuE et que l'on n'arrive pas à faire en sorte que ce soient plutôt les pollueurs qui paient l'entièreté des coûts.

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Oui, j'avais exactement la même question que Mme Pécriaux à l'AB 33.07 concernant la subvention aux secteurs autres que publics en matière de qualité de l'air. L'enveloppe passe de 1 million d'euros à 0 euro. J'aurais aimé savoir quelle était la raison de cette suppression ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Merci beaucoup pour vos différentes questions. En ce qui concerne l'AB 12.01.11, donc la première ligne du programme visé. Cela concerne en particulier le dossier Alpeco. C'est pour rappel un dossier relatif au stockage de feux d'artifice pendant de nombreuses années. Finalement, la Région wallonne a décidé de procéder elle-même à la remise en état d'office, et donc un marché public a été réalisé pour un montant de 2 587 771 euros. La Commune de Vresse-sur-Semois s'est engagée à participer aux coûts à concurrence de 400 000 euros et le début des travaux de remise en état est prévu au 1er mars 2021.

En ce qui concerne l'AWAC, l'AWAC étant sous une cotutelle entre le ministre du Climat et moi-même en tant que ministre de l'Environnement, nous avons des dotations qui sont sur deux AB différents. Je vous invite peut-être simplement à sommer les deux lignes qui se trouvent dans mon budget et dans celui du ministre Henry.

En ce qui concerne votre question, Monsieur Dupont, sur l'eau. Effectivement, c'est davantage à travers le Fonds de l'environnement que le renfort se fait auprès de la SPGE et dans toutes les mesures relatives à la sécheresse dont j'ai déjà parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne la SPAQuE, il s'agit bien d'une indexation selon l'indice santé au niveau des différents moyens.

Et en ce qui concerne la question relative à la qualité de l'air, nous avons finalement transféré ce budget sur le Fonds de l'environnement de façon à centraliser les moyens en matière de qualité de l'air sur un même dispositif, ce qui nous semblait plus lisible et plus opérationnel.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Président, je remercie Mme la Ministre pour les réponses.

M. le Président. – Le programme suivant, le programme 15.14 « Police et contrôle ». Quelqu'un souhaite-t-il la parole ?

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Je vois que l'on me voit quand je lève bien le bras.

Oui, on revient au point de police et contrôles. On en a un peu parlé dans la discussion générale, mais j'avais noté qu'à la page 174, il n'y avait pas d'augmentation du budget de la police et contrôles, et qu'il y avait même, si je ne dis pas d'erreur, à la page 175, une diminution sur la partie achats de biens et services.

Vous m'aviez dit, dans la discussion générale, que c'était en partie refinancé par les 2,2 millions d'euros sur la lutte contre l'incivilité. Pouvez-vous un peu plus me préciser quelle partie, combien vont aller vers la police et contrôles et ce que cela va permettre pour ce département ?

Merci.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – En effet, le financement est davantage pris en compte au niveau du Fonds des déchets comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, et notamment, le renforcement du personnel en matière de police et contrôles. La programmation précise du Fonds sera connue début de l'année 2021, donc je ne peux pas encore vous donner, maintenant, précisément les budgets relatifs à ce renforcement, mais ce sont des éléments que nous avons commencé à chiffrer avec les services pour estimer les besoins.

M. le Président. – Programme suivant : programme 15.15 « Politique des déchets et ressources ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non ? Merci.

Programme 15.52 « Fonds budgétaire du bien-être animal ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non ? Merci.

Programme 15.54 « Fonds budgétaire de protection de la biodiversité ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Programme 15.55 « Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne gruerie d'Arlon ». Il s'agit de l'article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Programme 15.56 « Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont » à l'article premier de la loi domaniale du premier juillet 1983. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Programme 15.57 « Fonds pour la gestion de la forêt Saint-Michel Freyr ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Programme 15.58 « Fonds en matière de politique foncière agricole ». Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

Programme 15.60 « Fonds pour la protection de l'environnement ». Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – On avait déjà beaucoup abordé le sujet dans la discussion générale avec l'augmentation du fonds budgétaire, donc je ne vais pas revenir là-dessus.

Il y avait, dans la page 205, le Fonds solidarité eau qui me semblait intéressant. Le motif avait l'air intéressant puisqu'il s'agissait de financer des projets pour l'accès à l'eau et l'assainissement des eaux usagées dans des pays du tiers monde. Pourquoi n'y a-t-il plus du tout de budget ?

J'avais quand même remarqué que je voyais en page 200, dans le budget « Fonds pour l'environnement », un financement des projets de solidarité avec les pays en voie de développement. Est-ce un transfert entre les deux ?

M. le Président. – La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, est-ce dans ce fonds que l'on va retrouver le futur plan sécheresse ?

Par ailleurs, autour de ce fonds toujours, est-ce via ce fonds que vous allez financer les primes de 6 000 euros destinées à l'épuration individuelle ? Si tel est le cas, cela va-t-il être financé par le code 8 ? Si oui, ont-ils été validés par l'ICN ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Monsieur Dupont, tout d'abord, concernant le Fonds social de solidarité internationale de l'eau. Votre lecture est totalement exacte. Comme l'année dernière déjà, les montants liés à ce fonds sont transférés sur le Fonds de protection de l'environnement et les dépenses y afférentes se feront également sur le Fonds de l'environnement, avec un cavalier qui permet ce transfert-là, puisque le fonds permet de réaliser le même type de dépenses en sachant que les recettes de ce fonds proviennent de la taxe eau.

Pour éviter de créer de nombreux canaux pour les différents appels à projets, le travail est fait en partenariat avec l'AWAC qui gère d'autres projets de solidarité internationale, même si, administrativement, les projets sont soutenus par le SPW ARNE et, plus précisément, la direction des eaux souterraines.

L'idée n'est donc pas d'arrêter ces financements, bien au contraire, mais de les financer simplement dans un véhicule qui soit commun à l'ensemble de la politique de l'eau.

En ce qui concerne les questions de M. Matagne relativement à la sécheresse, c'est bien à travers le Fonds de protection de l'environnement que ces éléments seront financés.

En ce qui concerne les primes relatives aux systèmes d'épuration individuelle, c'est à travers le financement de la SPGE que ces primes sont financées.

M. le Président. – Programme 15.61 « Fonds de solidarité internationale de l'eau ». On vient de le faire.

Programme 15.62 « Fonds pour la gestion des déchets ». Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ou prendre la parole ? Non.

Division organique 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie » programme 16.41 « Première alliance emploi-environnement ».

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, notre groupe se réjouit de ce budget puisque, comme vous le savez, nous avons déposé une proposition de décret visant à promouvoir l'utilisation de matériaux biosourcés. C'est donc positif de voir que des actions qui sont prises en ce sens, ou, en tout cas, qu'il y a des moyens qui sont mis en œuvre pour développer de futures actions. Nous aimerions savoir quelles sont les actions que vous souhaitez mettre en œuvre.

Par ailleurs, à l'AB 01.14 « Action visant à promouvoir les éco-matériaux de construction ». Le crédit passe de 277 000 euros en engagement en 2020 à 0 euro en 2021 et à 73 000 euros de liquidation en 2021. Cet article est destiné à financer le projet d'outil d'évaluation des performances environnementales des

éléments de construction et le développement de l'économie circulaire dans la construction et la rénovation. J'aurais aimé savoir si l'on pouvait avoir des précisions sur cet outil, son objectif, comment va-t-il fonctionner et à destination de quel public ? Merci beaucoup.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Ces différents éléments visent à promouvoir les éco-matériaux de construction et donc en lien très fortement avec la problématique des déchets et l'économie circulaire. Concrètement, le déploiement de l'outil Totem en améliorant ces fonctionnalités, en développant également des nouvelles fonctionnalités et supports, en accord avec la décision du Gouvernement du 14 mai 2020 qui prévoit le lancement d'un marché-cadre conjoint, vise donc à assurer les missions de support de développement et de coordination de cet outil. Il s'agit d'un marché-cadre de 4 ans, dont la dépense annuelle estimée est de 500 000 euros, dont 180 000 euros sont à charge de la Région wallonne. Par ailleurs, un marché-cadre conjoint est déjà en cours pour le volet technique de l'outil web.

Les autres projets visent à encourager la construction et la rénovation et s'inscrivent dans la DPR qui précise que la construction est un acteur majeur de l'économie wallonne et un des secteurs avec le plus grand effet multiplicateur de production et d'emploi. Il jouera un rôle fondamental dans la transition sociale, écologique et économique que le Gouvernement souhaite mettre en œuvre.

Il s'agit, d'une part, du projet GRO qui est un référentiel de la durabilité des bâtiments développé par la Région flamande et pour lequel les trois Régions sont en discussion pour collaborer, et d'autre part, du développement d'outils permettant d'encourager les éco-matériaux, les matériaux de réemploi et la réalisation d'inventaires de matériaux dans les chantiers de démolition.

M. le Président. – Programme 16.42 « Développement durable ». Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non.

Nous en arrivons au chapitre des SACA. Tout d'abord, le service administratif à comptabilité autonome de l'Agence wallonne de l'air et du climat, l'AWAC. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Non. Merci.

L'Unité d'administration publique de type 1, l'Institut scientifique de service public, l'ISSeP. Le budget de mission et sa mission déléguée.

La parole est à M. Matagne.

M. Matagne (cdH). – Madame la Ministre, la proposition que je vais évoquer est relativement technique. Entendons-nous bien, je n'attends pas de réponse immédiate, mais je dois le faire au travers de ce budget, donc je vous le présente. L'idée est de vous apporter les documents avant la plénière, que vous puissiez les consulter.

Il figure, dans le budget général des dépenses, un budget des missions déléguées de l'ISSeP. Pour rappel de ce qu'est une mission déléguée, il s'agit d'une demande de la part de la Région à une tierce personne, morale ou physique, d'agir en son nom et pour compte en qualité de mandataire. Ce faisant, les opérations relatives à l'exécution des missions déléguées doivent en principe être enregistrées dans les comptabilités économiques et budgétaires de la Région wallonne puisque le mandataire n'agit que pour le compte de cette dernière. Logique en soi, puisque toute variation bilantaire ne concerne pas la tierce personne, mais bien la Région. Dès lors, les seules inscriptions budgétaires de ce type de mission doivent figurer dans le budget de la Région wallonne et non dans le budget de l'organisme qui accepte de supporter cette mission.

Cependant, Madame la Ministre, dans le cas de l'ISSeP, tel que vous nous le proposez dans le budget 2021 initial, l'on voit apparaitre un budget des missions déléguées de l'institut. Il est curieux de voir qu'un tel budget soit présent dans le décret budgétaire, puisque les seules conséquences d'une mission déléguée doivent apparaitre dans les comptabilités économiques et budgétaires de la Région. Ce faisant, nous ne pouvons que nous interroger sur la présence de ce budget.

Bien entendu, nous aurions pu être plus vigilants quant à cette thématique. Quand je parle de « nous », c'est tout parti confondu puisque en effet, ce budget des missions déléguées n'est pas neuf et figurait déjà dans le cadre des documents relatifs à l'ajustement du budget 2020.

Aujourd'hui, ce budget des missions déléguées semble vous bloquer dans l'avancement d'un de vos projets. À notre connaissance, seul un dossier est concerné par une mission déléguée pour l'ISSeP, à savoir l'implantation d'un laboratoire de contrôle des émissions atmosphériques des véhicules légers initié par votre prédécesseur, M. Di Antonio.

À la lecture des budgets ajustés 2020, initial 2021, sachant que vous vous basez sur ces budgets afin d'attribuer ce marché, nous devinons que vous êtes actuellement bloqué, techniquement.

En effet, comment engager un montant d'environ 5,5 millions d'euros avec des crédits d'engagement de 3,3 millions d'euros à l'ajustement 2020 et de 2,2 millions d'euros à l'initial 2021 ? Impossible, si l'on se base sur ces budgets de missions déléguées sachant que l'engagement devait avoir lieu en une seule tranche.

Encore une fois, considérant que ce budget des missions déléguées ne devrait pas figurer dans le budget régional, vous vous contraignez « pour rien », Madame la Ministre.

C'est donc l'objet de notre proposition d'amendement. Nous vous remercions pour la volonté de votre transparence quant à cette mission déléguée, mais en état, elle ne doit pas l'être. Dès lors, afin de sauver ce dossier de votre prédécesseur, mais que vous avez la responsabilité de mettre en musique à présent, nous allons vous proposer un amendement visant à supprimer purement et simplement ce budget des missions déléguées de l'ISSeP. Si les moyens ont en effet bel et bien été engagés du côté régional, il vous reste uniquement à demander purement et simplement à l'ISSeP de bien vouloir attribuer le marché pour lequel a été fixée cette mission déléguée.

Une simple note suffira. Cet amendement technique, comme je l'avais précisé dès le départ – et je m'en excuse auprès de mes collègues – visant à supprimer le budget des missions déléguées de l'ISSeP, nous le déposerons à l'occasion de la séance plénière. Nous ne manquerons pas de vous le faire parvenir avant pour que vous puissiez en prendre connaissance. Nous espérons que l'ensemble des parties nous suivra sur cette correction technique.

Encore une fois, merci, Madame la Ministre, pour votre suivi.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Effectivement, en ce qui concerne le budget de la mission déléguée, l'ISSeP s'est vu confier une mission déléguée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2019 en vue de la mise en place d'un laboratoire wallon de tests de conformité en service des véhicules.

Par la mission déléguée, l'ISSeP agit en son nom, mais pour le compte de la Région. Étant donné que l'ISSeP agit pour le compte de la Région, l'ensemble des opérations relatives à l'exécution de la mission déléguée doivent être enregistrées uniquement dans la comptabilité économique et budgétaire de la Région. Le budget de la mission déléguée a pour objectif de montrer les prévisions des mouvements de trésorerie que l'ISSeP va mettre en œuvre pour la construction dudit laboratoire.

Merci pour votre proposition constructive. Nous analyserons évidemment en détail votre proposition d'amendement s'il tentait que nous ayons fait un excès de transparence. On ne peut pas se le reprocher l'un à l'autre. Merci donc pour votre proposition.

M. le Président. – Nous passons à l'Unité d'administration publique de...

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Président, excusez-moi, mais sur la partie fonds « carbone et résilience », puis-je intervenir ?

M. le Président. – Nous y sommes.

Je vous en prie. Vous avez la parole.

M. Dupont (PTB). – Sur le fonds « bas carbone et résilience », on peut se retrouver dans les objectifs mentionnés. On peut se différencier dans les méthodologies. On estime donc que, plutôt que de prendre la transition hydrogène en main, vous êtes plutôt pour des subventions. C'est ce qui est notamment expliqué sur la page 260.

Ceci dit, petite remarque dans l'AB 51.01, on parle de soutenir la filière hydrogène et les carburants alternatifs.

Par contre, une fois que l'on arrive à la page 263, on n'a plus que le soutien des projets de carburants alternatifs. Le mot « hydrogène » disparait du titre. C'est un détail, mais cela a aussi toute son importance, car dans « carburants alternatifs et hydrogène », il y a différentes choses. On sait que la voiture électrique n'est pas la solution à tout. Ce n'est pas la solution finale, notamment à cause des métaux rares présents dans les batteries électriques, et cetera. Comment allez-vous plutôt favoriser l'hydrogène ? Attention, dans l'hydrogène, il y a aussi la façon dont celui-ci est produit, parce qu'il peut venir, autant des carburants fossiles, que de ce que j'appellerais l'hydrogène vert, plutôt que l'électrique ou le LPG ou autres, qui peuvent avoir d'autres problèmes à terme.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Mme Pécriaux avait posé la question tout à l'heure, désolée je l'ai omise dans mes réponses.

Comme je l'ai rappelé, le fonds « bas carbone et résilience » nous permet de travailler sur les compétences tant du ministre du Climat que de moi-même. En l'occurrence, le point que vous citez concerne en particulier les compétences de mon collègue. Je ne vais donc pas me positionner directement sur la politique qu'il soutient en matière énergétique. Je vais le laisser se positionner, donc je vous invite à le questionner plus spécifiquement là-dessus, si vous ne l'avez pas encore fait.

M. le Président. – Concernant les unités d'administration publique de type 3, société publique d'aide à la qualité de l'environnement, la SPAQuE, personne ne souhaite prendre la parole.

Concernant les unités d'administration publique de type 3, société d'assainissement et de rénovation des sites industriels, SORASI, personne ne souhaite prendre la parole.

Concernant les unités d'administration publique de type 3, société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon, SARSI, personne ne souhaite prendre la parole.

Nous abordons la note de genre. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? La parole est à Mme la Ministre Tellier.

Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. – Je vais me poser une question à moi-même : cette note de genre est vraiment trop liminaire. Trêve de plaisanterie.

Je voulais vous proposer, je ne sais pas si cela peut se faire dans les formes, un addendum par rapport à cette note de genre. On vous fera parvenir la proposition. Nous avons souhaité préciser certains éléments sur cet aspect-là, que je vais vous présenter tout de suite.

Aucun article budgétaire n'est précisément identifié comme étant spécifiquement dédié à des actions visant à réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes, puisque les questions environnementales, ou de nature, vont avoir un impact sur l'ensemble des acteurs, des êtres humains et également des animaux, des végétaux. Cependant, il me semblait important de préciser que différentes mesures, que nous allons mettre en place en 2021, qui seront donc imputées au budget général des dépenses, ont une coloration particulière en matière de genre. Je voulais en mettre trois en particulier en évidence.

Premièrement, la poursuite de la politique de *biomonitoring*, qui permet de détecter la présence de certaines substances dans le corps humain, notamment par le prélèvement d'échantillons de sang, de tissu, de cheveu et d'urine. La biosurveillance est utilisée pour évaluer le degré d'exposition des populations aux effets de la pollution. Les données seront, dans le cadre de ce *biomonitoring*, récoltées de façon genrée afin d'identifier un éventuel impact différent de la pollution sur les hommes et les femmes.

L'ISSeP a été mandatée pour mener cette étude. Je n'irai pas en détail là-dessus, mais dans certains cas ciblés, notamment en matière de substance de type perturbateur endocrinien, mais également en matière de recommandations sur la politique des déchets, l'alimentation durable en fonction du genre humain, et cetera, il y a des dispositions particulières qui peuvent avoir un impact sur le niveau de polluants que l'on peut retrouver plus spécifiquement chez l'un ou l'autre sexe. Ce sera donc une première mesure où l'approche genrée sera clairement identifiée.

Deuxièmement, la problématique de l'alimentation durable et de la transition zéro déchet, en particulier le soutien à une répartition égalitaire des tâches ménagères et de la charge mentale au sein du couple. Désolée de venir un peu tardivement avec ces questions qui sont pourtant essentielles, mais de nombreuses enquêtes ont mis en évidence l'inégale répartition des tâches ménagères au sein du couple. J'ai moi-même eu l'occasion de faire mon mémoire sur cette problématique qui a déjà quelques années. Les femmes consacrent beaucoup plus de temps que les hommes aux tâches ménagères. Mettre en place une politique zéro déchet et une politique de transition vers une alimentation durable pourrait avoir un risque de peser plus lourdement sur les femmes et d'aggraver encore davantage les inégalités au sein du couple. Il est donc crucial d'intégrer, dès aujourd'hui, les dimensions de genre, dans les mesures que nous souhaitons mettre en place, pour les orienter, dès le départ, vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette inégalité, bien sûr, elle trouve sa place, sa source pardon dans le poids des préjugés, des stéréotypes de genre, quant aux rôles des femmes et des hommes au sein du couple et du ménage, mais peut aussi être le résultat de facteurs indirects tels que les horaires d'ouverture des marché et magasins, des contraintes de mobilité, et cetera.

Il n'existe pas, à ce jour, d'enquête ou d'étude sur les situations spécifiques concernant l'impact de l'alimentation durable et du zéro déchet sur les inégalités au sein du couple. Comment, comme il s'agit aujourd'hui d'un public plus conscientisé, la répartition des tâches est-elle aussi inégalitaire dans celui-ci ? C'est une question.

Y a-t-il des pistes à creuser en faveur de l'égalité homme-femme dans cette nouvelle façon de consommer ? Mon souhait est donc de travailler en deux temps sur cet aspect-là. Tout d'abord, lancer une étude pour déterminer si la transition alimentaire et celle du zéro déchet n'aggravent pas les inégalités au sein du couple en faisant porter une charge majoritairement sur les femmes, et si cette transition offrirait une piste pour une plus grande égalité.

Cette étude devra bien sûr être assortie de recommandation permettant de lutter contre cette inégalité et, en deuxième temps, de mettre en œuvre des recommandations qui seront proposées dans cette étude. Voilà pour le deuxième aspect relatif à la question du genre.

Enfin, le dernier, plus spécifiquement concerne la lutte contre la précarité hydrique, puisque cette précarité hydrique mesurée en Wallonie est importante, elle touche 18,7 % des ménages en 2018 et ne diminue pas. Neuf pour cent des usagers sont en difficultés de paiement pour la facture d'eau et ce pourcentage est toutefois resté stable. Jusqu'à 1,5 % d'entre elles – on le

sait – se voit imposer un limiteur de débit, nous en avons largement parlé. S'il n'y a pas de chiffres disponibles sur la répartition genrée en matière de pose de limiteur de débit, les chiffres montrent néanmoins que la précarité hydrique touche particulièrement les familles monoparentales à 30,4 % ayant pour près de 83 % d'entre elles, une femme à leur tête.

Il y a évidemment un lien très clair entre précarité, famille monoparentale et genre. Le Fonds social de l'eau, comme vous le savez, c'est un mécanisme destiné à intervenir dans le paiement des factures d'eau ; nous l'avons activé et renforcé cette année à deux reprises. Nous avons également travaillé sur le renforcement du Fonds des améliorations techniques pour permettre d'améliorer la situation au niveau des logements et éviter des surconsommations.

Dans le cadre de ce travail, nous visons aussi à améliorer l'accessibilité des femmes à ce dispositif en ciblant efficacement les familles monoparentales. Voilà, pour cette *addendum* qui me semble important de vous proposez ajouté au dispositif total, parce qu'il montre bien l'interaction entre les questions de genre et les questions d'environnement.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* de la ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 4 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Clersy, Ecolo
M. Yves Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes
M. François Desquesnes, cdH
M. Jori Dupont, PTB
M. Jean-Philippe Florent, Ecolo
M. Nicolas Janssen, MR
Mme Anne Kelleter, Ecolo
M. Jean-Pierre Lepine, Président
M. Olivier Maroy, MR
M. Julien Matagne, cdH
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CET	centre d'enfouissement technique
CLDR	commission(s) locale(s) de développement rural
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CREAVES	centre(s) de revalidation des espèces animales vivant à l'état sauvage
DAFOR	Direction de l'aménagement foncier rural
DCENN	Direction des cours d'eau non navigables
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ENVIeS	plan wallon Environnement-Santé
ETP	équivalent temps plein
FRW	Fondation rurale de Wallonie
GAL	groupe(s) d'action locale
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
Infrabel	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
INTRADEL	Intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
Ipalle	Intercommunale de propreté publique de Wallonie picarde
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
LPG	liquified petroleum gas (gaz de pétrole liquéfié)
ONG	organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PET	polyéthylène téréphtalate
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PPA	peste porcine africaine
PV	procès-verbal
PWDR	Programme wallon de développement rural
PWT	Plan wallon de transition
REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
REP	responsabilité élargie des producteurs
RND	Ressources naturelles développement (ASBL)
SACA	service administratif à comptabilité autonome
SARSI	Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels dans l'ouest du Brabant wallon
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SORASI	Société d'assainissement et de rénovation des sites industriels
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPAQuE	Société publique d'aide à la qualité de l'environnement

SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SPW-MI	Service public de Wallonie – Mobilité et Infrastructures
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SWDE	Société wallonne des eaux
UBEA	Unité du bien-être animal
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)